

---

## Annexe XII: Plans d'action des Objectifs stratégiques

---

On trouvera dans la présente Annexe les Plans d'action des Objectifs stratégiques, tels qu'indiqués dans le corps du texte du Plan à moyen terme 2014-2017 et du Programme de travail et budget 2014-2015.

---

### *Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition*

#### **Contexte et justification**

1. On est aujourd'hui en mesure de produire de quoi permettre à toute la population mondiale de manger à sa faim. Pourtant, en dépit des progrès enregistrés durant les deux dernières décennies, 870 millions de personnes connaissent la faim chronique. Selon les estimations, 171 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique (attestée par un retard de croissance), près de 104 millions présentent une insuffisance pondérale et environ 55 millions sont en situation de malnutrition aiguë (caractérisée par un déperissement). En outre, les carences en micronutriments, souvent appelées « faim cachée », concernent plus de deux milliards de personnes dans le monde; elles font obstacle au développement humain et socioéconomique, et entretiennent le cercle vicieux de la malnutrition et du sous-développement. À l'autre extrême, on estime que 1,4 milliard de personnes présentent une surcharge pondérale et que 500 millions sont obèses. Outre les dimensions éthiques de ce problème complexe, la société dans son ensemble supporte les coûts humains, sociaux et économiques considérables qui découlent de la perte de productivité, de l'amoindrissement de l'état de santé, du bien-être et des facultés d'apprentissage, et de l'exploitation limitée du potentiel humain.

2. La persistance de la faim et de la malnutrition est encore plus difficile à accepter au vu des avancées majeures en matière de croissance économique, de sciences et technologies, et de disponibilités alimentaires. Il faut tout à la fois un engagement beaucoup plus volontariste, une action plus déterminée et plus cohérente dans l'ensemble des secteurs et des groupes d'intervenants, et une obligation de rendre des comptes renforcée. Cela implique aussi que les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition et les mesures qu'ils supposent soient totalement intégrés dans des stratégies de développement rigoureusement appliquées et financées dans la mesure nécessaire.

3. Cette entreprise requiert la participation d'une multitude d'acteurs et exige parallèlement de s'atteler aux défis nouveaux dont nous n'avons toujours qu'une connaissance parcellaire. Citons parmi ces enjeux les effets de la mondialisation, de l'urbanisation rapide et de la transformation des systèmes alimentaires et agricoles, et l'évolution généralisée des modes de vie; le changement climatique et les autres menaces pesant sur l'environnement; les progrès technologiques et scientifiques qui modifient la nature de la communication, de la production et de la distribution de produits alimentaires et agricoles; la volatilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie.

4. Les fondements essentiels d'un tel cadre d'intervention sont notamment une vision partagée des problèmes et des solutions, la disponibilité de données et d'informations fiables, une capacité suffisante d'analyse, de planification et de mise en œuvre des politiques et des programmes, et des systèmes efficaces d'application du principe de responsabilité reposant systématiquement sur le suivi des avancées et les évaluations d'impact. À cela s'ajoute l'existence de mécanismes institutionnels et de systèmes de gouvernance durables, inclusifs, transparents et fondés sur les droits.

#### **Principaux facteurs sous-tendant l'Objectif stratégique 1**

5. L'insécurité alimentaire et la malnutrition touchent essentiellement les personnes qui n'ont pas accès, du point de vue physique ou économique, aux ressources dont elles ont besoin pour obtenir suffisamment de nourriture et adopter un régime alimentaire convenable sur le plan nutritionnel, en termes de quantité (énergie) et de qualité (variété, diversité, teneur en nutriments et sécurité sanitaire). Faute de revenus suffisants, de moyens de production ou d'autres ressources, les personnes pauvres, vulnérables ou marginalisées ne peuvent acheter ni produire des denrées alimentaires.

6. Les crises, notamment économiques, ne font qu'exacerber la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Les catastrophes naturelles ou d'origine humaine compromettent l'accès aux denrées alimentaires du point de vue non seulement économique mais aussi physique, et amoindrissent la résilience globale face aux menaces et aux crises futures. Les femmes, tout particulièrement, peinent à accéder à des moyens de production et à gagner suffisamment d'argent. Par ailleurs, même lorsque l'accès économique à la nourriture n'est pas un problème, des personnes peuvent souffrir de malnutrition si leurs régimes sont pauvres en termes quantitatifs ou qualitatifs. Cette situation s'explique souvent par une incompréhension ou une méconnaissance des graves répercussions qu'une alimentation de ce type peuvent avoir sur la santé.

7. Si l'on entend s'attaquer aux causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, on doit réunir plusieurs éléments: l'engagement politique; la compréhension partagée des problèmes et des solutions; des mécanismes de gouvernance adaptés et une coordination efficace; l'alignement des politiques, programmes et investissements; l'exploitation des systèmes alimentaires et agricoles en vue d'améliorer la nutrition; la lutte contre les inégalités hommes-femmes. Ces éléments sont les piliers de l'Objectif stratégique 1.

#### *Engagement politique*

8. Lors de plusieurs manifestations de haut niveau tenues durant les 20 dernières années, les dirigeants et les décideurs se sont engagés à lutter contre la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et, parallèlement, la sécurité alimentaire a été placée en tête de l'ordre du jour de diverses institutions régionales, sous-régionales et mondiales et de groupements de pays (comme le G20 et le G8). La création de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire et la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) sont deux initiatives majeures attestant l'importance accordée à la sécurité alimentaire dans les programmes de développement mondiaux et régionaux et au sein du système des Nations Unies. À la complexité de la réalité sur le terrain s'ajoute le fait que les engagements et les interventions des acteurs et partenaires pertinents, ainsi que les ressources qu'ils allouent à la sécurité alimentaire et à la nutrition, pèchent par leur insuffisance ou leur caractère erratique. C'est dans ce contexte que le Secrétaire général des Nations Unies a appelé les dirigeants réunis au Sommet Rio + 20 à relever le Défi Faim zéro – appel auquel se sont associés les institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome, l'UNICEF et la Banque mondiale. Dans un premier temps, l'OS 1 permettra de déterminer comment renforcer les engagements politiques et les capacités de mobilisation des ressources à tous les niveaux, mais aussi de créer des partenariats efficaces entre les pays et à l'intérieur de leurs frontières, ainsi qu'avec les organisations internationales, la société civile et le secteur privé.

9. Ces engagements doivent viser à intégrer des objectifs, politiques et programmes plus explicites en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, ainsi que des mécanismes de suivi et d'obligation de rendre compte, dans les stratégies de développement nationales. En outre, des engagements fermes doivent être pris en vue d'améliorer les régimes alimentaires et la nutrition, tout en veillant à améliorer la situation des femmes, des enfants et des groupes de personnes pauvres ou vulnérables.

#### *Vision partagée des problèmes et des solutions*

10. L'économie dans son ensemble (agriculture, forêts, pêche, action sociale et autres secteurs) peut contribuer de multiples façons à la sécurité alimentaire et la nutrition. Ces interactions doivent être perçues plus clairement par les dirigeants, les décideurs et les autres intervenants. On considère souvent que la sécurité alimentaire et la lutte contre la faim dépendent presque exclusivement de l'agriculture, en particulier de la production de denrées alimentaires, alors que la sécurité alimentaire est fréquemment assimilée à l'autosuffisance alimentaire. Les aspects relatifs à l'accès à l'alimentation et à la nutrition ne sont pas suffisamment pris en compte. Les informations sur la sécurité alimentaire, la nutrition, les interventions menées dans différents secteurs par une multitude d'acteurs et leurs retombées sont généralement éparpillées, parcellaires, voire inexistantes. L'OS 1 doit contribuer à la production et à la diffusion de données, de statistiques et d'informations essentielles, et favoriser une compréhension partagée et solide des problèmes et des solutions.

11. L'élimination durable de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition repose en partie sur l'échange de connaissances et d'expériences entre les pays et les parties intéressées à tous les niveaux. Les pays dans lesquels la faim et l'extrême pauvreté sont encore des réalités menaçantes pourraient s'appuyer sur les enseignements tirés d'expériences fructueuses dans ce domaine. Il existe de vastes possibilités inexploitées qui permettraient de combler l'écart technologique et stratégique qui subsiste, notamment par la coopération Sud-Sud et d'autres formes d'échange de connaissances.

#### *Mécanismes de gouvernance et de coordination*

12. La sécurité alimentaire est un concept multidimensionnel impliquant la disponibilité alimentaire, l'accès à la nourriture, la stabilité des approvisionnements et l'utilisation qui en est faite. De même, une bonne nutrition suppose l'existence de mesures efficaces dans tous les secteurs, notamment de celles qui visent à faciliter l'accès à des aliments variés, à des soins et des pratiques alimentaires appropriés, à un état de santé convenable et à l'assainissement. Il s'ensuit que les progrès enregistrés dans ce vaste domaine dépendent de l'existence de systèmes de gouvernance efficaces, encourageant la pluridisciplinarité et la participation d'acteurs nombreux, et dont les principes fondamentaux sont la participation, la transparence, l'équité et l'obligation de rendre des comptes. Ainsi, ces systèmes devraient conduire à la mise en place de processus politiques inclusifs, transparents, responsables, fondés sur des éléments factuels et étayés par une législation adaptée et des institutions pleinement opérationnelles.

13. Les graves problèmes rencontrés aujourd'hui – augmentation et volatilité des prix alimentaires, dégradation des ressources naturelles, mondialisation, urbanisation et changement climatique – n'ont trait qu'à quelques-uns des domaines où un renforcement des mécanismes de gouvernance et une coordination efficace pourraient faire la différence. Citons plusieurs exemples d'initiatives ayant permis une amélioration évidente de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition à divers niveaux: les initiatives du G20 et du G8, l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, le Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies et, surtout, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). Il existe également des initiatives régionales d'importance comme le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA).

#### *Alignement des politiques, des programmes et des investissements*

14. Du point de vue de la sécurité alimentaire et de la nutrition, il est nécessaire de remédier aux lacunes, aux incohérences, au morcellement et aux contradictions qui caractérisent l'arsenal actuel des politiques et des programmes macroéconomiques, sectoriels et transversaux, ainsi que de lutter contre le sous-investissement dans les domaines essentiels. Les politiques de développement et de lutte contre la pauvreté conduites aux échelons mondial, régional et national, tout comme les stratégies et programmes infranationaux, doivent être conçues et coordonnées dans une perspective de sécurité alimentaire et nutritionnelle afin d'aboutir à des initiatives pertinentes et résolues ayant les effets recherchés. En outre, les politiques et investissements doivent être étayés par des systèmes d'information et des mécanismes adéquats de suivi des progrès et d'évaluation d'impact.

15. Les décisions de principe doivent donner lieu à des mesures d'application concrètes, appuyées par l'affectation des ressources voulues et la mise en place de mesures d'incitation à même de favoriser des investissements ciblés. Il convient d'adopter des politiques, des programmes et des cadres d'investissement qui permettent d'intervenir sur deux fronts afin d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, en accordant l'attention nécessaire au rôle des mesures de protection sociale dans la gestion des pénuries de denrées alimentaires. Il faut mener simultanément des actions visant à développer la résilience, l'autosuffisance, la sécurité alimentaire et la bonne nutrition des populations pauvres et vulnérables, à court et à long terme.

16. Si l'on entend élaborer des politiques relatives à la sécurité alimentaire et la nutrition selon une approche cohérente et exhaustive, il est indispensable de tenir compte de la contribution de la base de ressources naturelles sur laquelle s'appuient les systèmes alimentaires et agricoles, y compris les terres, l'eau, le poisson, les forêts et leur gestion durable. Du fait d'une méconnaissance et de la faible coordination entre les secteurs (en particulier entre les secteurs alimentaire et agricole, d'une part, et la foresterie, la pêche et l'aquaculture, d'autre part), les rôles essentiels de ces ressources naturelles ne

sont pas suffisamment pris en considération dans les décisions de principe relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition. En outre, les politiques et institutions intéressant la gestion des ressources naturelles doivent être alignées de manière à contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

17. On ignore souvent que les forêts et les arbres situés sur les exploitations agricoles permettent, directement ou indirectement, de nourrir près d'un milliard de personnes parmi les plus pauvres au monde. Ils leur fournissent aussi bien des aliments de base que des produits complémentaires et riches en nutriments comme les fruits, notamment à coque, et les feuilles comestibles. De même, la pêche et l'aquaculture sont la principale source de protéines animales pour 17 pour cent de la population mondiale, dont près d'un quart des habitants des pays à faible revenu et à déficit vivrier et des petits États insulaires en développement.

18. L'alignement des politiques au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition doit aussi tenir compte de la contribution des systèmes agricoles traditionnels, qui nourrissent encore quelque deux milliards de personnes et participent à la biodiversité agricole.

#### *Contribution des systèmes alimentaires et agricoles à la nutrition*

19. Les difficultés spécifiques à la nutrition méritent d'être soulignées, notamment dans le contexte des nouvelles stratégie et vision relatives aux activités de la FAO dans le domaine nutritionnel. Pour favoriser une bonne nutrition, l'accès à des denrées alimentaires de qualité et en quantité suffisante, notamment pour les jeunes enfants, doit être associé à des soins et des pratiques alimentaires corrects (y compris des choix nutritionnels judicieux pour les adultes), ainsi qu'à l'accès aux services de santé et à un environnement sain. Par ailleurs, les effets délétères de la malnutrition chronique et des carences en micronutriments sur la productivité de la main-d'œuvre, les capacités intellectuelles et la stature sont généralement masqués en début de vie, et ne se manifestent souvent dans toute leur ampleur qu'après des années. Ce facteur a parfois tendance à diluer le sentiment d'urgence, et à retarder les interventions.

20. Les gouvernements, le secteur privé et les organisations de développement considèrent parfois l'état nutritionnel comme un indicateur, plutôt que comme un aspect qui fonde la conception des politiques de développement social et économique et un de leurs résultats essentiels. Les décideurs peuvent aussi envisager la malnutrition principalement comme un problème de santé, au lieu d'y voir un défi à relever en favorisant l'accès à la nourriture et l'adoption de régimes alimentaires équilibrés. Ils peuvent ainsi être amenés à privilégier des interventions à court terme, au détriment des objectifs à plus longue échéance. Éliminer la malnutrition suppose donc de renforcer l'engagement politique et d'améliorer les connaissances, la coordination des politiques et des programmes, et la capacité des intervenants de s'attaquer aux causes fondamentales de la mauvaise nutrition. Il faut donc envisager la mise en place de politiques et de programmes qui accroissent la contribution des systèmes alimentaires et agricoles, ouvrant ainsi la voie à de meilleurs résultats nutritionnels.

21. Par ailleurs, les bienfaits particuliers de certains aliments comme le poisson – riche en acides aminés, en acides gras oméga-3 et en micronutriments – sont essentiels à la santé humaine et au développement cérébral, en particulier chez l'enfant et la femme enceinte.

22. Il est important d'exploiter pleinement le potentiel de ces systèmes afin de remédier à la malnutrition, de mettre à profit toutes les possibilités qui se présentent pour accroître l'influence positive de ces systèmes sur la nutrition, et d'allier ainsi la contribution de l'alimentation et de l'agriculture aux progrès de la santé. Les politiques, les programmes et les investissements peuvent favoriser des interventions dans l'ensemble du système, de la production à la commercialisation, en passant par le stockage, la transformation et la consommation, et améliorer les liens avec d'autres secteurs, avec les processus de gouvernance et avec le contexte opérationnel afin que les systèmes alimentaires et agricoles tiennent mieux compte des questions nutritionnelles. Il convient parallèlement d'appuyer les politiques et les programmes destinés à combattre la suralimentation, qui est à l'origine de certains problèmes de santé.

*Disparités entre les sexes et conséquences en matière de sécurité alimentaire et de nutrition*

23. Au sein des ménages agricoles, les femmes jouent de multiples rôles – productif, reproductif et social – et, sans leur participation pleine et entière, le développement agricole ne peut aboutir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle aux niveaux individuel et familial. Pourtant, elles continuent d'être particulièrement défavorisées du fait de leur faible représentation dans les processus de prise de décision, en particulier en ce qui concerne l'accès aux ressources de production et leur contrôle, les débouchés professionnels, les services et les revenus. Ces inégalités entre les sexes coûtent cher au secteur agricole et celles qui émaillent la chaîne de production alimentaire «de l'exploitation jusqu'à l'assiette» empêchent la concrétisation des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition. Un dense faisceau d'éléments plaide en faveur de la participation des femmes aux politiques et à la planification, démarche qui doit permettre de renforcer leurs rôles en tant que productrices agricoles et principaux soutiens de famille. Il convient donc de prendre les mesures qui s'imposent, en s'appuyant sur des informations et des analyses précises, afin de résorber les disparités entre les sexes et de s'attaquer aux conséquences de ces inégalités sur tous les aspects de la sécurité alimentaire.

*Sécurité alimentaire et nutrition en zone urbaine*

24. Compte tenu de l'urbanisation rapide observée dans le monde entier, il est tout aussi important de s'atteler à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition dans les villes que dans les campagnes. Les politiques et les programmes d'investissement doivent tenir pleinement compte de ces besoins, tout en favorisant le renforcement des liens entre les zones urbaines et rurales, et en veillant à l'utilisation durable des ressources naturelles pour toutes les populations, citadines comme villageoises.

**Plan d'action**

25. Trois résultantes de l'Organisation ont été définies au titre de l'Objectif stratégique 1 :

- a) les États Membres et leurs partenaires de développement prennent des engagements politiques explicites visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et y consacrent les ressources nécessaires;
- b) les États Membres et leurs partenaires de développement adoptent et mettent en œuvre des mécanismes de gouvernance ouverts et fondés sur des données factuelles en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition;
- c) les États Membres et leurs partenaires de développement conçoivent, mettent en place, suivent et évaluent des politiques, des programmes, des investissements et des législations destinés à éliminer l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

26. Ces résultantes s'appuient sur la position unique de la FAO, qui peut travailler et interagir avec les pays et les partenaires de développement, à la fois en tant qu'entité intergouvernementale indépendante et en tant que forum multipartite, où toutes les questions concernant l'alimentation, la nutrition et l'agriculture peuvent être discutées et examinées. Rappelons le rôle d'appui que la FAO joue auprès du CSA, qui rassemble de multiples partenaires, ainsi qu'auprès des organes techniques et stratégiques qu'elle convoque et finance (par exemple, le Comité de l'agriculture, le Comité des pêches et le Comité des forêts) et des programmes d'établissement de normes qu'elle fait fonctionner. Par ailleurs, la présence de la FAO dans les pays et régions et ses biens publics mondiaux, dont FAOSTAT et ses publications phares (notamment les rapports sur l'état), associés à d'énergiques campagnes de communication, favorisent aussi grandement les activités de plaidoyer et l'action catalytique visant à renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition.

27. En sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies ayant pour mandat de collecter, d'analyser, d'interpréter et de diffuser les informations et les connaissances sur l'alimentation et l'agriculture, la FAO doit également produire les analyses factuelles nécessaires pour susciter les engagements politiques et l'action de plaidoyer.

28. Son aptitude à faire œuvre d'honnête courtier dans plusieurs secteurs techniques importants du point de vue de la sécurité alimentaire et de la nutrition doit contribuer à harmoniser les politiques de ces différents secteurs, et à favoriser l'établissement de mécanismes de gouvernance transparents et responsables (comme elle l'a déjà fait, par exemple, dans le cadre de l'élaboration et de la négociation

des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale).

29. L'expertise pluridisciplinaire de la FAO dans des domaines touchant à la sécurité alimentaire et à la nutrition – dont l'agriculture, les forêts, les pêches et le développement rural durable – et sa réputation d'allié fiable des gouvernements et des partenaires de développement, constituent un atout majeur au regard de la troisième résultante de l'Organisation. Son aptitude établie à diffuser et partager son expertise en tant qu'organisation mondiale du savoir est un avantage comparatif de taille en matière de renforcement des capacités institutionnelles et individuelles, aux niveaux national, régional et mondial.

30. Les résultantes de l'Organisation et les produits correspondants sont explicités ci-après.

**Résultante de l'Organisation 1:** Les États Membres et les partenaires de développement prennent des engagements politiques explicites visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et y consacrent les ressources nécessaires.

31. L'engagement politique est un préalable à l'adoption de politiques appropriées et à la réalisation d'investissements visant la concrétisation du droit à une alimentation adéquate, tant à court terme, au moyen de dispositifs de protection sociale, qu'à moyen et à long termes, grâce à des mesures permettant aux populations pauvres et vulnérables de devenir autosuffisantes et résilientes, de jouir de la sécurité alimentaire et de bénéficier d'une alimentation correcte. La notion d'engagement politique ne renvoie pas seulement à la responsabilité des États, mais aussi à celle de la société civile, du secteur privé et de la communauté du développement dans son ensemble.

32. Il est clair que l'engagement politique exige une concertation sur les mesures à prendre et une action énergique de sensibilisation et de plaidoyer, menée par des acteurs très divers, l'objectif étant de favoriser une solide interprétation commune des problèmes et de proposer des solutions stratégiques permettant de remédier aux causes profondes et immédiates de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. L'action de sensibilisation doit être fondée sur des preuves tangibles, ce qui suppose que les informations, les statistiques et les analyses soient présentées de façon compréhensible et convaincante, et qu'elles ouvrent la voie à des interventions permettant aux secteurs concernés de faire œuvre utile.

**Produit 1.1:** Il faut faire comprendre aux décideurs, aux partenaires de développement et à la société dans son ensemble combien il est urgent de prendre des mesures décisives en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et les sensibiliser au rôle que jouent en ce sens l'agriculture, la pêche et la foresterie.

33. Ce produit résultera en grande partie d'une action de plaidoyer et de communication fondée sur des preuves factuelles, y compris l'organisation de conférences et d'alliances mondiales et régionales de haut niveau – où des engagements fermes seront pris quant aux buts, aux objectifs et aux actions à mettre en œuvre – ou l'appui à des initiatives de ce type. Il s'agira notamment:

- a) de mener des activités de plaidoyer et de communication au sujet de la prévalence et des conséquences économiques et sociales de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, ainsi que de leurs causes sous-jacentes. Ces informations devront être présentées et débattues à plusieurs tribunes, notamment au CSA, et diffusées par l'intermédiaire de divers médias et plateformes de partage des connaissances. Il conviendra d'insister tout particulièrement sur l'importance des questions de parité hommes-femmes et sur les contributions que les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la foresterie et des ressources naturelles, entre autres, peuvent apporter à la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- b) de conclure des partenariats solides avec des initiatives multilatérales et multipartites intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux mondial, régional et national afin de promouvoir des mesures qui viseront à faire appliquer les recommandations en matière de

sécurité alimentaire et de nutrition qui ont été formulées lors de différents sommets et réunions de haut niveau, y compris la suite donnée au Sommet Rio + 20, la Conférence internationale sur la nutrition (ICN-2) et la Conférence internationale sur le thème des forêts au service de la sécurité alimentaire;

- i. au niveau international, on encouragera ces partenariats par l'intermédiaire, notamment, du Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies, de l'initiative de renforcement de la nutrition (SUN), de l'Initiative de partenariat visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants (REACH), de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, du programme pour le développement après 2015, de la Nouvelle Alliance du G8 pour la sécurité alimentaire et la nutrition, du Défi Faim zéro des Nations Unies, de l'Alliance contre la faim et la malnutrition, ainsi que des organisations pertinentes de la société civile, du secteur privé et des organisations internationales intéressées par la sécurité alimentaire et la nutrition;
- ii. au niveau régional, les travaux de collaboration se poursuivront, entre autres, avec les organisations régionales d'intégration économique et d'autres entités, à savoir l'Union africaine, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Système d'intégration centraméricaine, la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Union des nations sud-américaines (UNASUR) et d'autres organisations régionales de la société civile et du secteur privé;
- iii. au niveau national, on encouragera et on appuiera les alliances luttant contre la faim et la malnutrition, dans le respect des principes du CSA en matière de participation multipartite.

Produit 1.2: Les États Membres et les autres parties prenantes ont des points de vue communs sur les dimensions et causes multiples de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, ainsi que sur les solutions stratégiques permettant de venir à bout des problèmes sous-jacents.

34. On pourra résoudre ces problèmes en produisant, en partageant et en améliorant l'accessibilité de données, informations et connaissances solides, qui permettront de comprendre l'ampleur, les causes et les conséquences de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition et les répercussions des solutions proposées à divers niveaux et dans différents contextes. En particulier, l'Organisation aidera à mettre à la disposition des décideurs de tous niveaux des systèmes et des moyens qui leur permettront d'avoir accès à des données, informations et connaissances pertinentes sur la sécurité alimentaire et la nutrition, dont ils pourront faire un plus grand usage. Cela concernera, entre autres, les actions appuyées par la FAO dans les contextes suivants:

- a) Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, y compris CountrySTAT; Stratégie conjointe FAO/PAM relative aux Systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SISAN); Classification intégrée de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire; cartographie des actions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau des pays dans le cadre du CSA;
- b) aux niveaux national et régional, création de systèmes et mise en place de capacités permettant de produire et d'améliorer l'accessibilité et l'utilisation des données, informations et connaissances qui concernent les causes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, et la contribution des forêts et des arbres, de la pêche, de l'aquaculture et d'autres secteurs à l'élimination des problèmes connexes. Ces systèmes devront aussi porter sur les progrès réalisés quant à l'adoption de régimes alimentaires sains, à l'amélioration des comportements alimentaires et aux résultats nutritionnels accrus qui en découlent. Lorsque cela est impossible, il est important de ventiler les données par sexe afin de comprendre les dynamiques qui sont à l'œuvre en matière de parité hommes-femmes dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et de rendre ainsi les interventions plus efficaces;

- c) examen et analyse des problèmes actuels et nouveaux – ainsi que des tendances à long terme – qui influent sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et intégration des résultats de ces analyses dans le programme d'action mondial pour le développement (études prospectives mondiales, rapports sur la situation et les perspectives, publications phares de la FAO);
- d) méthodologies d'évaluation et d'analyse des situations en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans les contextes de crise humanitaire ou de développement, y compris grâce aux travaux du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), du Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES) et des SISAN FAO/PAM;
- e) renforcement des initiatives de production et de collationnement de données au travers de partenariats avec les gouvernements et d'autres parties intéressées appartenant à différents secteurs (par exemple, Partenariat mondial sur les sols, portail consacré aux terres, World Agricultural Watch, Partenariat de collaboration sur les forêts);
- f) appui aux travaux du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

**Produit 1.3:** Dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de la foresterie ou d'autres secteurs pertinents, les parties intéressées à tous niveaux contribuent à la formulation et à la négociation de cadres, de politiques et de programmes visant à accélérer la lutte contre la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

35. Ce produit donne une forme concrète au rôle que joue la FAO en tant que tribune neutre, à même de faciliter le dialogue et la négociation sur les cadres, politiques et programmes communs, y compris les directives volontaires, les normes et les codes de conduite qui sous-tendent l'action menée pour venir à bout de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Les travaux réalisés à ce titre permettront de s'assurer que ces cadres, politiques et programmes soient également pertinents vis-à-vis d'autres objectifs stratégiques, et qu'ils favorisent la sécurité alimentaire et la nutrition. Il s'agira:

- a) d'engager une concertation sur les mesures à prendre en aidant le CSA à actualiser et à promouvoir la mise en œuvre du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, l'application des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et des Principes pour un investissement agricole responsable qui améliore la sécurité alimentaire et la nutrition;
- b) d'élaborer des cadres communs d'obligation redditionnelle, applicables au sein du système des Nations Unies (par exemple, appui à la définition de buts pour le développement durable, du cadre des OMD pour l'après 2015, de fiches d'évaluation et d'autres instruments de suivi);
- c) d'appuyer la mise en œuvre de codes de conduite et de normes dans différents secteurs pertinents vis-à-vis de la sécurité alimentaire et de la nutrition (agriculture, pêche, foresterie), y compris la formulation, la négociation et la mise en œuvre d'un programme social en faveur du développement du secteur de l'élevage et d'activités liées aux Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial;
- d) d'intégrer des considérations afférentes à la nutrition dans les politiques, programmes et investissements concernant les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie, y compris la mise en œuvre et le suivi des résultats politiques de la CIN + 21, en collaboration avec les pays et les partenaires.

**Résultante de l'Organisation 2:** Les États Membres et leurs partenaires de développement adoptent et mettent en œuvre des mécanismes de gouvernance ouverts et fondés sur des données factuelles en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition



36. Adopter des politiques visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition suppose que les intérêts des personnes pauvres, vulnérables ou marginalisées soient correctement représentés au cours du processus stratégique, afin que leurs besoins et leurs difficultés soient dûment pris en compte, que les progrès réalisés à cet égard fassent l'objet d'un suivi, que les politiques soient actualisées sur la base des enseignements tirés, et que les décideurs et autres parties prenantes soient tenus de rendre des comptes quant à la concrétisation des objectifs et cibles convenus.

37. Les mécanismes de gouvernance mondiaux, régionaux, nationaux et locaux dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et d'autres secteurs pertinents doivent laisser suffisamment de place à une participation active et significative de la société civile, du secteur privé, ainsi que des associations de producteurs et de consommateurs, l'objectif principal étant que les intérêts des personnes pauvres et sans voix soient pris en compte. Il est important que ces mécanismes soient rattachés à ceux qui concernent les autres objectifs stratégiques, en particulier l'OS 5, qui vise à développer la résilience face aux crises et à tisser des liens entre les programmes de secours, de redressement et de développement.

Produit 2.1: Les États Membres et les partenaires de développement consolident l'environnement porteur afin que la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition soit ouverte, fondée sur des éléments concrets et respectueuse des principes relatifs aux droits de l'homme.

38. Ce résultat dépend des services prioritaires suivants:

- a) encourager et promouvoir la mise en place de systèmes de gouvernance faisant participer efficacement toutes les parties intéressées pertinentes à tous les niveaux, en vue de favoriser la mise en œuvre des instruments, politiques et accords nationaux, régionaux et internationaux ayant trait à la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Les instruments et accords internationaux comprennent, sans toutefois s'y limiter: i) les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale; ii) les Principes pour un investissement agricole responsable, ainsi que le Programme d'action pour la sécurité alimentaire dans les pays en proie à des crises prolongées;
- b) promouvoir et appuyer, au moyen d'une assistance technique, divers partenariats et alliances mondiaux, régionaux et nationaux voués à lutter contre la faim, sur la base de principes de participation et d'engagement similaires à ceux appliqués au CSA renouvelé. Cela inclut, entre autres, la participation à l'Initiative REACH, à la programmation commune des Nations Unies, à la Nouvelle alliance du G8 et à d'autres initiatives;
- c) encourager le dialogue entre les parties intéressées et aider à la création de cadres institutionnels et juridiques, qui serviraient de base durable à une gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition ouverte, fondée sur des éléments concrets à tous les niveaux et respectueuse des principes relatifs aux droits de l'homme. Ce dialogue doit rassembler différents secteurs (agriculture, élevage, foresterie, pêche, nutrition, éducation, protection sociale, santé, etc.) et se nouer au sein de diverses parties intéressées (secteurs public et privé, société civile, organismes de développement) et à plusieurs niveaux (mondial, régional, national et local).

Produit 2.2: Les systèmes et les capacités organisationnelles et humaines des États Membres et des partenaires de développement sont renforcés afin que la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition soit ouverte et fondée sur des éléments concrets.

39. L'objectif est de veiller à ce que, outre les cadres institutionnels et juridiques nécessaires, les systèmes et les capacités organisationnelles et humaines indispensables soient en place afin que les mécanismes de gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition soient fonctionnels et durables. Ce résultat dépend des services et activités prioritaires suivants:

- a) promouvoir le dialogue et fournir une tribune neutre permettant de partager les enseignements tirés et les bonnes pratiques dans le domaine de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans différents contextes sociaux, culturels et institutionnels, y compris au travers de divers comités et conférences dirigés ou financés par la FAO, de la coopération Sud-Sud et d'autres mécanismes de partage des connaissances;
- b) un passage en revue systématique et un suivi régulier des capacités des pays, à savoir les systèmes, capacités organisationnelles et ressources humaines existants, doivent permettre de recenser et de combler les lacunes dans ce domaine grâce à l'ouverture des systèmes, à des décisions fondées sur des éléments concrets et fermement ancrées dans les objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et au respect des principes relatifs aux droits de l'homme. Cet examen et les efforts de renforcement des capacités qui en découleront concerneront tous les aspects de la gouvernance, y compris la gouvernance politique de haut niveau et la coordination technique entre les secteurs et entre les parties intéressées, ainsi que la gouvernance à la base grâce à des systèmes permettant aux populations locales de s'exprimer, de participer, de surveiller le comportement du gouvernement et des partenaires de développement et de leur demander des comptes au sujet de leurs actions et de leurs décisions en faveur de l'élimination de la faim.

Résultante de l'Organisation 3: les États Membres et leurs partenaires de développement conçoivent, mettent en place, suivent et évaluent des politiques, des programmes, des investissements et des législations destinés à éliminer l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

40. S'il est important de développer les engagements politiques et de renforcer les mécanismes de gouvernance, les parties prenantes de tous niveaux doivent veiller à ce que leurs politiques, programmes, investissements et législations contribuent plus utilement et plus concrètement à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Dans la pratique, cela signifie que les décideurs doivent passer en revue l'arsenal des politiques, programmes, investissements et législations sectoriels et transversaux pertinents dans une perspective liée à la sécurité alimentaire et à la nutrition. L'éventail des actions s'en trouvera plus cohérent, exhaustif et pertinent. Par conséquent, les politiques, programmes, investissements et législations ayant trait à l'agriculture, aux ressources naturelles, à la pêche, à la foresterie et au système alimentaire dans son ensemble seront conçus de manière à renforcer et compléter les actions menées dans les secteurs social, éducatif et sanitaire, entre autres. Au bout du compte, cela permettra d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la consommation d'aliments plus sûrs, adaptés et sains. Il est essentiel d'adopter cette approche coordonnée et complète si l'on entend s'attaquer aux multiples causes et manifestations de la malnutrition, à savoir la dénutrition, l'obésité et les carences en micronutriments.

41. L'une des dimensions importantes que comporte la Résultante de l'Organisation 3 est le renforcement des capacités, principalement pour les parties intéressées nationales et régionales. À cela s'ajoute l'utilisation de données, informations et connaissances ventilées par sexe aux fins de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation d'un arsenal exhaustif et cohérent de politiques, programmes et investissements sectoriels et transversaux, fondés sur les résultats et destinés à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

Produit 3.1: Les États Membres et les partenaires de développement sont en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre un arsenal cohérent, exhaustif, fondé sur les résultats et constitué de politiques, programmes, investissements et législations sectoriels et transversaux qui visent à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

42. La FAO prêtera les services prioritaires suivants:

- a) utilisation d'éléments concrets, d'analyses solides et d'activités de plaidoyer aux fins de communiquer et de promouvoir activement l'engagement à l'égard de politiques et de mesures auprès de toutes les parties intéressées pertinentes au sein des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et des partenaires de développement;

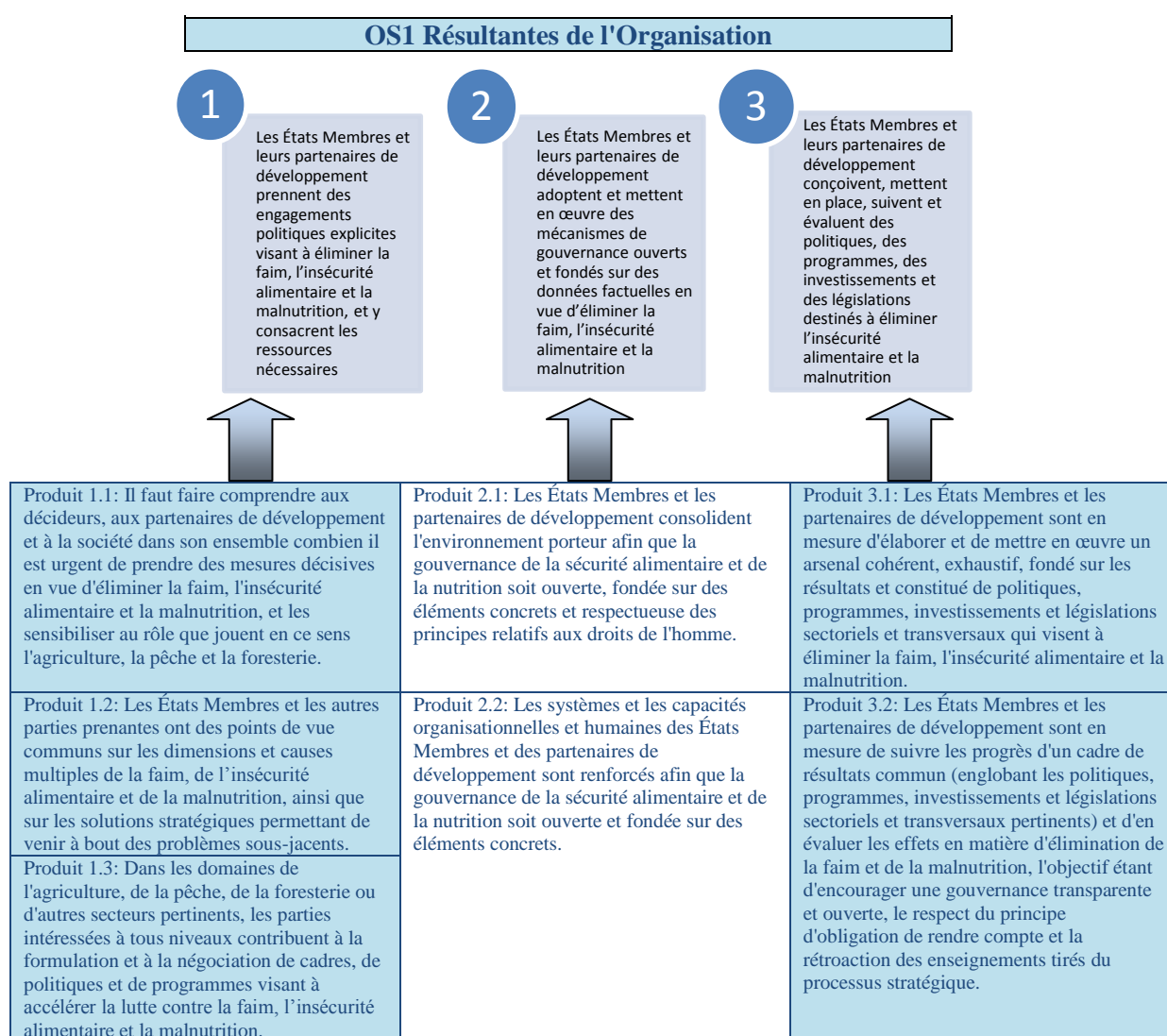
- b) soutien actif et contribution à l'évaluation des capacités institutionnelles, organisationnelles et humaines nécessaires à la mise en place et à l'application de politiques et programmes visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition;
- c) renforcement des capacités des parties intéressées pour ce qui est d'analyser les politiques, législations, programmes et investissements existants, et de mettre en place un cadre de résultats et d'obligation redditionnelle contrôlé par les gouvernements et les partenaires de développement, qui encouragera l'alignement des décisions et des interventions sur les priorités et objectifs nationaux, en suivant les progrès et en évaluant la concrétisation progressive des effets prévus sur la sécurité alimentaire et la nutrition;
- d) renforcement des capacités au sein des entités gouvernementales, de la société civile et des partenaires de développement pour ce qui est de mettre en œuvre un cadre de résultats commun relatif à l'élimination de la faim et de la malnutrition. Le renforcement des capacités aura vocation à combler les lacunes en matière de ressources humaines et de capacités organisationnelles et institutionnelles aux niveaux régional et national, en utilisant de façon stratégique la coopération Sud-Sud et d'autres formes de collaboration entre les pays, les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et d'autres partenaires de développement;
- e) facilitation du dialogue et mise à disposition d'une tribune neutre permettant de partager les enseignements tirés et les bonnes pratiques grâce à l'évaluation des politiques, programmes, investissements et législations pertinents; cela doit bénéficier à toutes les parties intéressées à l'intérieur et à l'extérieur des pays et des régions, par exemple, dans le contexte des comités et conférences dirigés et financés par la FAO, des programmes de coopération Sud-Sud et des forums de partage des connaissances (comme le Forum global sur la sécurité alimentaire et la nutrition).

Produit 3.2: Les États Membres et les partenaires de développement sont en mesure de suivre les progrès d'un cadre de résultats commun (englobant les politiques, programmes, investissements et législations sectoriels et transversaux pertinents) et d'en évaluer les effets en matière d'élimination de la faim et de la malnutrition, l'objectif étant d'encourager une gouvernance transparente et ouverte, le respect du principe d'obligation de rendre compte et la rétroaction des enseignements tirés du processus stratégique.

43. La FAO prêtera les services prioritaires suivants:

- a) renforcement des capacités des pouvoirs publics et des parties intéressées de réaliser des évaluations consensuelles et de suivre régulièrement les engagements visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Plusieurs éléments essentiels doivent être évalués:
  - i. politiques, programmes et cadres juridiques sectoriels et transversaux tenant compte des disparités entre les sexes;
  - ii. allocation de ressources humaines et financières, à la mesure des besoins;
  - iii. mécanismes de gouvernance et de coordination ouverts;
  - iv. systèmes qui étayent la prise de décisions et l'apprentissage fondés sur des éléments concrets;
- b) appui aux cadres institutionnels et aux capacités organisationnelles et humaines des parties intéressées à tous les niveaux, en vue:
  - i. d'évaluer de façon systématique la situation en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et ses facteurs déterminants;
  - ii. de suivre et de cartographier les interventions, les acteurs et les flux de ressources au service de la sécurité alimentaire et nutritionnelle;

- iii. de suivre et d'évaluer l'effet des politiques, programmes, investissements et législations sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
  - iv. de faciliter l'accès libre des parties intéressées aux données, informations et connaissances découlant des activités d'évaluation et de cartographie susmentionnées;
  - v. de promouvoir la compréhension commune des données, informations et connaissances destinées à être utilisées à grande échelle dans les processus de prise de décision pertinents;
- c) soutien à l'harmonisation de systèmes, méthodes, outils et normes améliorés permettant d'évaluer l'engagement et les capacités des pays et des parties intéressées; suivi et cartographie des interventions, des acteurs et des flux de ressources; suivi des progrès et évaluation de l'effet des politiques, programmes, investissements et législations sectoriels et transversaux.



### Indicateurs et cibles

44. Conformément au but et à la stratégie relatifs à l'Objectif stratégique 1, le cadre de suivi de l'OS 1 vise à établir comment la situation des individus et des ménages en matière de sécurité alimentaire et de nutrition a évolué depuis que les gouvernements et les partenaires de développement ont renforcé leur engagement et amélioré leurs capacités en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

45. Un ensemble de 16 indicateurs permettra d'évaluer la contribution commune de la FAO et de ses partenaires à ce renforcement et à cette amélioration. Ces indicateurs se regrouperont sous quatre indices principaux de sorte que l'on pourra obtenir une vision condensée des éléments suivants: i) l'adéquation du cadre existant en matière de politiques, de programmes et de législations dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition; ii) le degré de correspondance, en termes quantitatifs, entre les ressources allouées et les besoins; iii) l'adéquation de la gouvernance relative à la sécurité alimentaire et à la nutrition, y compris au travers de mécanismes ouverts de coordination des parties prenantes et de partenariats; iv) la mesure dans laquelle la prise de décision se fonde sur des éléments concrets. Des indicateurs et critères spécifiques à la parité hommes-femmes et à la gouvernance sont intégrés dans chacun des quatre indices.

46. Les données destinées à alimenter les indicateurs choisis émaneront de sources secondaires existantes et d'enquêtes nationales, qui permettront d'établir la donnée de référence en 2013. Au niveau des indices, on fixera des cibles qui porteront sur les changements souhaités dans un échantillon de pays considérés comme hautement prioritaires compte tenu de la profondeur et de l'ampleur des problèmes qui les touchent. Ces cibles feront également référence à ce que l'on attend de la FAO et de ses partenaires au vu des avantages comparatifs particuliers et des fonctions essentielles de l'Organisation. Au stade actuel, les données de référence et les cibles ne concernent que les pays de la région Afrique. Les travaux visant à établir des données de référence et des cibles pour l'Asie et l'Amérique latine se poursuivront au cours des prochains mois.

| <b>Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition</b>  |  |   |  |   |
|--|--|---|--|---|
| <b>Indicateurs au niveau de l'OS (et source)</b>   |  |   |  |   |
| 1.1. Prévalence du retard de croissance ( <i>OMS</i> )   |  |   |  |   |
| 1.2. Prévalence de la sous-alimentation ( <i>SOFI 2012</i> )   |  |   |  |   |
| 1.3. Résultats d'enquête sur l'insécurité alimentaire ( <i>Voices of the Hungry survey</i> )   |  |   |  |   |
| <b>Résultante de l'Organisation 1: Les États Membres et leurs partenaires de développement prennent des engagements politiques explicites visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et y consacrent les ressources nécessaires</b> |  |   |  |   |
| <b>RO</b>  | <b>Indicateur</b>  | <b>Donnée de référence<br/>(note moyenne de l'ensemble des pays du groupe cible (Afrique) composant l'échantillon)</b>                                  | <b>Cible (fin 2015)<br/>(préliminaire)</b>   | <b>Cible (fin 2017)<br/>(préliminaire)</b>  |
| <b>1.1</b>   | Pourcentage de pays cibles où la prévalence du retard de croissance est moyenne-élevée/élevée (16 en Afrique) et qui ont renforcé leur engagement sous la forme de politiques, programmes et textes de loi solides | 0 (sur une échelle de 1 à 4, la note moyenne des pays composant l'échantillon retenu est de 3,1 - niveau correspondant à une prévalence moyenne-élevée) | 50% des pays présentant un niveau inférieur à 4 (la note maximale sur une échelle de 1 à 4) ont progressé d'un point | 100% des pays présentant un niveau inférieur à 4 (la note maximale sur une échelle de 1 à 4) ont progressé d'un point |
| <b>1.2</b>   | Pourcentage de pays cibles où la prévalence du retard de croissance est faible/moyenne-faible (5 en Afrique) et qui ont renforcé leur engagement sous la forme de politiques, programmes et textes de loi solides  | 0 (sur une échelle de 1 à 4, la note moyenne des pays composant l'échantillon retenu est de 3,0 - niveau correspondant à une prévalence moyenne-élevée) | 50% des pays présentant un niveau inférieur à 4 (la note maximale sur une échelle de 1 à 4) ont progressé d'un point | 100% des pays présentant un niveau inférieur à 4 (la note maximale sur une échelle de 1 à 4) ont progressé d'un point |

|  |   |   |  |   |
|--|---|---|--|---|
| 1.3  | Pourcentage de pays cibles où la prévalence du retard de croissance est moyenne-élevée/élevée (16 en Afrique) et qui ont renforcé leur engagement par des allocations de ressources en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition                             | 0 (sur une échelle de 1 à 4, la note moyenne des pays composant l'échantillon retenu est de 1,9 - niveau correspondant à une prévalence faible)         | 50% des pays présentant un niveau inférieur à 4 (la note maximale sur une échelle de 1 à 4) ont progressé d'un point | 100% des pays présentant un niveau inférieur à 4 (la note maximale sur une échelle de 1 à 4) ont progressé d'un point |
| 1.4  | Pourcentage de pays cibles où la prévalence du retard de croissance est faible/moyenne-faible (5 en Afrique) et qui ont renforcé leur engagement par des allocations de ressources en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition                              | 0 (sur une échelle de 1 à 4, la note moyenne des pays composant l'échantillon retenu est de 2,5 - niveau correspondant à une prévalence moyenne-faible) | 50% des pays présentant un niveau inférieur à 4 (la note maximale sur une échelle de 1 à 4) ont progressé d'un point | 100% des pays présentant un niveau inférieur à 4 (la note maximale sur une échelle de 1 à 4) ont progressé d'un point |
| <b>Résultante de l'Organisation 2: Les États Membres et leurs partenaires de développement adoptent et mettent en œuvre des mécanismes de gouvernance ouverts et fondés sur des données factuelles en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition</b>            |   |   |  |   |
| <b>RO</b>  | <b>Indicateur</b>   | <b>Donnée de référence</b>  | <b>Cible (fin 2015)</b>  | <b>Cible (fin 2017)</b>   |
| 2.1  | Pourcentage de pays cibles où la prévalence du retard de croissance est moyenne-élevée/élevée (16 en Afrique) et qui ont amélioré leurs mécanismes de gouvernance visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition                                | 0 (sur une échelle de 1 à 4, la note moyenne des pays composant l'échantillon retenu est de 2,7 - niveau correspondant à une prévalence moyenne-faible) | 50% des pays présentant un niveau inférieur à 4 (la note maximale sur une échelle de 1 à 4) ont progressé d'un point | 100% des pays présentant un niveau inférieur à 4 (la note maximale sur une échelle de 1 à 4) ont progressé d'un point |
| 2.2  | Pourcentage de pays cibles où la prévalence du retard de croissance est faible/moyenne-faible (5 en Afrique) et qui ont amélioré leurs mécanismes de gouvernance visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition                                 | 0 (sur une échelle de 1 à 4, la note moyenne des pays composant l'échantillon retenu est de 3,2 - niveau correspondant à une prévalence moyenne-élevée) | 50% des pays présentant un niveau inférieur à 4 (la note maximale sur une échelle de 1 à 4) ont progressé d'un point | 100% des pays présentant un niveau inférieur à 4 (la note maximale sur une échelle de 1 à 4) ont progressé d'un point |
| <b>Résultante de l'Organisation 3: Les États Membres et leurs partenaires de développement conçoivent, mettent en place, suivent et évaluent des politiques, des programmes, des investissements et des législations destinés à éliminer l'insécurité alimentaire et la malnutrition</b> |   |   |  |   |
| <b>RO</b>  | <b>Indicateur</b>   | <b>Donnée de référence</b>  | <b>Cible (fin 2015)</b>  | <b>Cible (fin 2017)</b>   |
| 3.1  | Pourcentage de pays cibles où la prévalence du retard de croissance est moyenne-élevée/élevée (16 en Afrique) et qui ont amélioré leurs processus fondés sur des données factuelles pour concevoir, mettre en place, suivre et évaluer des politiques et des programmes | 0 (sur une échelle de 1 à 4, la note moyenne des pays composant l'échantillon retenu est de 1,8 - niveau correspondant à une prévalence faible)         | 50% des pays présentant un niveau inférieur à 4 (la note maximale sur une échelle de 1 à 4) ont progressé d'un point | 100% des pays présentant un niveau inférieur à 4 (la note maximale sur une échelle de 1 à 4) ont progressé d'un point |
| 3.2  | Pourcentage de pays cibles où la prévalence du retard de croissance est moyenne-faible/faible (5 en Afrique) et qui ont amélioré leurs processus fondés sur des données factuelles pour concevoir, mettre en place, suivre et évaluer des politiques et des programmes  | 0 (sur une échelle de 1 à 4, la note moyenne des pays composant l'échantillon retenu est de 1,6 - niveau correspondant à une prévalence faible)         | 50% des pays présentant un niveau inférieur à 4 (la note maximale sur une échelle de 1 à 4) ont progressé d'un point | 100% des pays présentant un niveau inférieur à 4 (la note maximale sur une échelle de 1 à 4) ont progressé d'un point |
| Taux de prévalence du retard de croissance et de la sous-alimentation: supérieur à 40% = élevé; entre 30 et 40% = moyen-élevé; entre 30 et 20% = moyen-faible; inférieur à 20% = faible  |   |   |  |   |

*Initiative régionale (Objectif stratégique 1)***Initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 »**

47. Dans le cadre de cette initiative, les pays de la région ont réaffirmé leur objectif commun, à savoir éliminer la faim d'ici à 2025, lors de la Conférence régionale de la FAO (2012). Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes assure le secrétariat technique. Les résultats et produits régionaux escomptés au titre de l'initiative sont les suivants:

- a) les États Membres réaffirment leur engagement politique à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition par les moyens suivants: des fronts parlementaires contre la faim sont constitués, renforcés et articulés avec les gouvernements et la société civile afin d'élaborer des cadres juridiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et le Front parlementaire contre la faim en Amérique latine et dans les Caraïbes est consolidé dans le cadre de structures parlementaires supranationales comme le Parlement latino-américain;
- b) dans la région, les gouvernements, les parlementaires et la société civile s'appuient sur un dialogue approfondi et sont dotés de capacités techniques renforcées afin de mettre au point des mécanismes de gouvernance et de coordination sur les questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition, au travers d'initiatives portées par des organes d'intégration régionale (Système d'intégration centraméricaine, CARICOM, UNASUR, Communauté andine) – dont la Communauté des États latino-américains et caribéens assure la coordination –, et l'Amérique latine et les Caraïbes participent plus activement au Comité de la sécurité alimentaire mondiale;
- c) les États Membres de la région disposent d'institutions, de stratégies et de programmes mieux à même de prendre en charge la nature intersectorielle de la sécurité alimentaire et de la nutrition au travers d'alliances et de partenariats, dans les pays prioritaires, qui sont consolidés autour d'actions resserrées dans le cadre des politiques nationales existantes, et d'une plateforme régionale d'information sur les politiques publiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition à l'usage des pays de la région, en vue de faciliter la coopération Sud-Sud et d'améliorer l'assistance technique.

*Objectif stratégique 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches*

**Contexte et justification**

48. À l'horizon 2050, la planète devrait compter 9 milliards d'habitants, et la population du seul continent africain devrait atteindre 2 milliards d'habitants. Dans le même temps, des forces sociales, économiques et environnementales colossales vont influencer sur le devenir de la population mondiale, et l'évolution de la situation est entourée de nombreuses incertitudes. Pour libérer le monde de la faim, il faudra accroître sensiblement la production afin de satisfaire une demande croissante, et favoriser la transition vers une agriculture plus durable<sup>1</sup> sous toutes ses formes. La croissance du secteur agricole et l'augmentation des rendements supposent de recourir à des approches innovantes qui présenteront des avantages pour les acteurs concernés et préserveront la base de ressources naturelles. La croissance agricole est par ailleurs le moyen le plus efficace de réduire la pauvreté et de renforcer la sécurité alimentaire dans la plupart des pays. Elle suppose toutefois la participation active de tous les petits producteurs, mais aussi des femmes et des populations autochtones.

49. La FAO et ses États Membres se trouvent donc confrontés à une situation particulièrement difficile qui exige d'apporter au secteur agricole et à la gestion des ressources naturelles des améliorations indispensables pour nourrir une population en constante augmentation et réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Dans le passé, les stratégies de développement agricole se sont concentrées principalement sur l'accroissement de la production et ne faisaient guère cas des pertes après récolte, des dommages causés aux ressources naturelles utilisées, aux autres biens et services des écosystèmes et à la consommation durable. Ces services des écosystèmes contribuent pourtant à la productivité et à la résilience des systèmes de production agricoles, forestiers et halieutiques et ont par ailleurs des effets très salutaires sur l'environnement, les moyens d'existence et la société.

**Principaux facteurs sous-tendant l'Objectif stratégique 2**

50. La conception de l'Objectif stratégique 2 est novatrice, en ce qu'elle met l'accent sur: i) l'intégration des activités de la FAO relatives aux trois piliers du développement durable (environnemental, économique et social); ii) les moyens de promouvoir la transition à grande échelle indispensable à l'adoption de pratiques plus durables. La définition retenue tient compte par ailleurs des conclusions de la Conférence RIO+20 et rend mieux compte de la contribution des secteurs agricoles à la production et à la consommation durables. Les autres facteurs également pris en compte sont résumés ci-dessous.

*Appauvrissement et détérioration des ressources naturelles*

51. L'accroissement démographique prévu devrait être particulièrement marqué dans les zones qui sont fortement dépendantes de l'agriculture, et dans lesquelles on enregistre déjà de forts taux d'insécurité alimentaire. Dans le même temps, la concurrence qui s'exerce sur les ressources naturelles devrait s'intensifier, en raison notamment de l'expansion des zones urbaines et de la demande de ressources naturelles à des fins industrielles. Les problèmes de pénurie seront aggravés par les effets du changement climatique, notamment dans des régions déjà désavantagées. Dans nombre de cas, cette situation conduit à l'exclusion des utilisateurs traditionnels, qui se trouvent privés de tout accès aux ressources et aux marchés.

*Importance des services des écosystèmes et de la biodiversité*

52. Pour accroître les approvisionnements en biens et services, il faudra impérativement intégrer et appliquer aux systèmes de production la notion de durabilité. Le premier rapport de la FAO sur l'État des ressources mondiales en terres et en eaux pour l'alimentation et l'agriculture<sup>2</sup> recensait les principaux systèmes de production agricole menacés et plaidait en faveur d'une transition vers une agriculture durable. Des recherches supplémentaires s'imposent pour mieux cerner le rôle des services écosystémiques dans l'amélioration des systèmes de production agricole ou déterminer où se situent

<sup>1</sup> Le terme « agriculture » désigne ici les cultures agraires, l'élevage, la foresterie, les pêches de capture et l'aquaculture.

<sup>2</sup> État des ressources mondiales en terres et en eaux pour l'alimentation et l'agriculture, FAO. 2011.



les « points de basculement » potentiels des fonctions écosystémiques de l'agriculture. Il faudrait également développer les moyens d'évaluer et de déterminer la valeur des services écosystémiques (rendus par les forêts, par exemple) dans les systèmes de production du secteur agricole, notamment en ce qui concerne la création d'autres avantages liés aux moyens d'existence et la durabilité de l'environnement.

#### *Impacts du changement climatique et des migrations*

53. Si l'agriculture contribue dans une très large mesure au changement climatique, elle en subit aussi très fortement les effets. Les activités agricoles génèrent des gaz à effet de serre et exigent de surcroît l'utilisation de quantités massives d'énergie d'origine fossile. Il est probable que le changement climatique réduise la résilience des systèmes de production et favorise la dégradation des ressources naturelles. L'augmentation des températures, l'évolution des régimes pluviométriques et la fréquence accrue des épisodes météorologiques extrêmes sont autant de phénomènes qui devraient s'accroître dans les décennies à venir. Dans le même temps, l'agriculture offre aussi un potentiel considérable en matière d'atténuation des effets du changement climatique.

54. La migration est un autre facteur aggravant. Les profonds changements sociaux et démographiques qui traversent les zones rurales ont déjà un impact sur la main-d'œuvre disponible pour la production dans de nombreux pays. Les déplacements de population peuvent être provoqués par la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les inégalités, la pénurie d'emplois rémunérés et l'intensification de la concurrence qui s'exerce sur les rares ressources en terre et en eau.

#### *Nouvelles menaces*

55. Outre les conséquences des changements environnementaux, l'augmentation des mouvements de personnes et des biens et l'évolution des pratiques de production sont à l'origine de nouvelles menaces liées à l'introduction de pathogènes (comme le virus hautement pathogène de la grippe aviaire) ou à des espèces envahissantes telles que la mouche des fruits (*Tephritidae*). Ces menaces ne sont pas sans incidence sur la sécurité sanitaire des aliments, la santé humaine et la productivité des systèmes agricoles, et peuvent être aggravées par des politiques et des capacités techniques inadéquates, au point de mettre en péril l'ensemble de la chaîne alimentaire.

#### *Faiblesse des mécanismes de gouvernance et d'élaboration des politiques*

56. Si les accords et instruments internationaux sont susceptibles d'améliorer de manière sensible la gestion des ressources naturelles, l'expérience acquise à ce jour montre qu'ils sont rarement mis en œuvre dans leur intégralité. De plus, les programmes d'action et les mécanismes de production et de conservation de ressources sont le plus souvent dissociés. Ceci est d'autant plus gênant que les limites des écosystèmes et/ou des paysages coïncident rarement avec le découpage administratif.

#### *Des situations locales très diverses.*

57. La nature et l'ampleur des enjeux précités varient considérablement selon les systèmes de production agricole, lesquels se caractérisent également par une grande diversité liée aux conditions agroécologiques et socioéconomiques locales. Il faut donc adapter les solutions les plus probantes (il n'y a pas de solution « universelle »). À cet égard, il peut être utile de distinguer trois grandes catégories de systèmes agricoles:

- a) Les systèmes de production et les paysages productifs intensifs axés sur la production de biens (agriculture irriguée ou pluviale à petite ou grande échelle, aquaculture, plantations forestières et forêts semi-naturelles). Les principaux problèmes rencontrés dans ces systèmes tiennent à l'appauvrissement et à la dégradation des ressources naturelles, de même qu'à l'augmentation des coûts et de la pollution qui en résultent.
- b) Les systèmes de production et les paysages productifs extensifs (caractérisés par des apports plus faibles en intrants). Ce mode de production concerne le plus souvent des producteurs qui enregistrent des rendements agricoles faibles et irréguliers et n'ont pas accès aux ressources qui leur permettraient d'accroître leur production et de faire face aux conséquences de la dégradation des ressources.

- c) Les systèmes sauvages (comme les pêches) et les zones fournissant d'autres services écosystémiques (sans rapport avec la production vivrière), et notamment des écosystèmes tels que les forêts naturelles, les prairies, les zones humides, certaines zones océaniques et aquatiques et les toundras. Les utilisations concurrentes sont un problème considérable dans ces zones.

*Une situation qui appelle un processus d'innovation dynamique*

58. Le développement durable doit être considéré comme un processus, et non comme une fin en soi, ce qui suppose de mettre en place des mécanismes techniques et réglementaires et des cadres de gouvernance et de financement pour venir en aide aux agriculteurs et aux gestionnaires de ressources qui acceptent de s'engager dans un processus dynamique de gestion adaptative, d'innovation et d'amélioration continue.

*Quatre principes directeurs*

59. Quatre grands principes applicables aux approches novatrices axées sur l'amélioration des systèmes de production agricole se dégagent de l'analyse contextuelle ci-dessus:

- a) promouvoir une utilisation plus efficace des ressources, notamment pour accroître la *productivité* en réduisant les niveaux d'intrants, tant en réduisant au minimum les effets négatifs de facteurs externes;
- b) gérer les risques économiques, sociaux et écologiques liés aux systèmes de production du secteur agricole, y compris les ravageurs, les maladies et le changement climatique;
- c) définir et renforcer le rôle des *services écosystémiques*, en particulier du point de vue de leurs effets sur l'utilisation efficace des ressources et la capacité d'adaptation aux risques, ainsi que leur contribution à la durabilité environnementale;
- d) faciliter l'accès aux informations nécessaires, et notamment aux informations relatives aux technologies.

**Plan d'action**

60. De manière générale, les activités relatives à cet objectif stratégique et visant à atteindre les résultantes escomptées, porteront principalement sur les quatre aspects suivants:

- a) élaboration, adaptation et mise en commun avec les différents partenaires concernés de technologies et d'approches adaptées au contexte local, en veillant en priorité à éliminer les obstacles financiers, institutionnels et économiques à leur adoption à plus grande échelle;
- b) mise en place de cadres propices à des systèmes de *production* économiquement, socialement et écologiquement rationnels et garants de l'utilisation efficace des ressources, de la diversification et de la capacité d'adaptation de ces ressources, de la préservation des services écosystémiques indispensables et de l'accessibilité des ressources;
- c) renforcement des mécanismes et instruments internationaux de gouvernance relatifs à l'utilisation durable des ressources, en portant une attention particulière à leur applicabilité et à la capacité des pays en développement d'y participer;
- d) renforcement des capacités à obtenir et utiliser les données nécessaires pour étayer les décisions stratégiques et celles concernant la planification.

61. A cet égard, quatre résultantes de l'Organisation ont été formulées:

- a) Les producteurs et les gestionnaires de ressources naturelles adoptent des pratiques de nature à intensifier et à améliorer durablement l'apport de biens et de services dans les systèmes de production du secteur agricole
- b) Dans les États Membres, les parties prenantes renforcent le cadre de gouvernance, à savoir l'ensemble des lois, cadres de gestion et institutions nécessaires pour aider les producteurs et les gestionnaires de ressources pendant la phase de transition vers des systèmes de production agricole durables;

- c) Les parties prenantes élaborent, adoptent et mettent en place les mécanismes internationaux de gouvernance et les instruments connexes (normes, directives, recommandations, etc.) nécessaires pour améliorer et intensifier durablement l'apport de biens et de services dans les systèmes de production du secteur agricole;
- d) Les parties prenantes prennent des décisions fondées sur des données factuelles en matière de planification et de gestion des secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles pour accompagner la transition vers des systèmes de production agricoles durables, en s'appuyant sur le suivi, les statistiques, les évaluations et les analyses.

62. Pour atteindre ces résultantes très ambitieuses, la FAO devrait pouvoir mettre à profit son accès privilégié aux responsables mondiaux et nationaux de l'élaboration des politiques agricoles et environnementales, de même que sa capacité d'appuyer la nécessaire transition de grande ampleur vers des approches plus durables, grâce à sa large base de connaissances techniques et à son expérience du terrain – toutes disciplines, pays et régions confondus – qui servira de fondement à l'adoption de décisions stratégiques. La FAO justifie par ailleurs d'une vaste expérience de la prise en compte des questions de gestion des ressources naturelles dans la formulation des stratégies globales pour la sécurité alimentaire et la nutrition, la réduction de la pauvreté et le développement rural.

**Encadré 1: Élaborer une vision commune de ce que signifie concrètement «plus durable»**

Pour atteindre l'Objectif stratégique 2, il faut que la FAO et ses partenaires s'entendent sur le sens de «durabilité» dans le secteur agricole et sur la manière d'élaborer et de mettre en œuvre à des échelles différentes des stratégies qui font l'objet d'un large consensus et qui visent à améliorer la durabilité en permanence. Il conviendra de mettre l'accent sur la façon d'accélérer l'innovation dans les pratiques et les politiques et d'élaborer des mesures d'incitation à l'investissement dans la durabilité.

L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de durabilité s'inscrivent dans un processus de gouvernance ouvert à tous, c'est-à-dire aux décideurs, aux scientifiques, aux producteurs, à la société civile et aux partenaires de développement. Cette approche commune doit résoudre en particulier les problèmes posés par les objectifs contradictoires et les compromis dans le secteur agricole.

Il importe, par exemple, de faire concorder l'optimisation de la production, la réduction des émissions, l'amélioration de la qualité de l'eau (unités de production, bassins versants, paysages aux niveaux national, régional et mondial). Une définition commune de la durabilité doit donc incorporer des aspects sociaux et économiques ainsi que des considérations environnementales. Ce travail conceptuel doit aussi identifier et évaluer les voies possibles vers un avenir plus durable.

D'une manière générale, il faudrait une évaluation complète des pratiques (y compris les technologies et les politiques) relatives aux trois dimensions de la durabilité afin d'élaborer, avec des partenaires, une vision de la durabilité dans les systèmes de production du secteur agricole. Une telle vision devra être actualisée périodiquement et affinée lorsque d'autres données et d'autres expériences seront disponibles.

Des méthodologies pourront être ainsi élaborées, qui permettront aux décideurs de définir leurs priorités en matière d'utilisation des ressources naturelles et de production, et de mener des évaluations multidisciplinaires de la viabilité des différentes options qui s'offrent à eux. L'élaboration de ces produits sera l'une des principales activités conduites dans le cadre de l'Objectif stratégique 2 durant l'exercice biennal 2014-2015 et mises en œuvre en 2016-2017.

63. Les résultantes de l'Organisation et les produits correspondants sont décrits en détail ci-après.

**Résultante de l'Organisation 1:** Les producteurs et les gestionnaires de ressources naturelles adoptent des pratiques de nature à intensifier et à améliorer durablement l'apport de biens et de services dans les systèmes de production du secteur agricole.

64. Il importera de renforcer les capacités nationales et locales nécessaires afin d'appuyer les innovations et investissements qui favoriseront une utilisation plus efficiente des ressources et une gestion des risques associés aux systèmes de production du secteur agricole, et notamment d'accroître la valeur des services écosystémiques. Pour atteindre cet objectif, on pourra notamment recourir à des

pratiques améliorées, apporter des changements structurels aux modes de production ou encore réduire les déchets et les pertes tout au long de la chaîne de production et d'approvisionnement. Les systèmes de production du système agricole et les filières alimentaires sont exposés à diverses menaces (pouvant également découler de décisions de gestion)<sup>3</sup>. Ils peuvent être protégés en améliorant leur conception en vue de favoriser une utilisation plus efficace des ressources, par le biais de dispositifs de surveillance, et par des mesures visant à renforcer la capacité de résistance des écosystèmes face à la variabilité du climat, des ressources et des marchés.

65. Les technologies, la recherche et le développement ont un rôle essentiel dans l'élaboration de pratiques plus durables pour les systèmes de production du secteur agricole. Les connaissances locales relatives aux contraintes et aux perspectives qui se présentent sur le terrain peuvent aider à l'établissement des priorités et compléter les apports technologiques. L'amélioration de la durabilité au niveau des systèmes et la restauration des ressources dégradées seront à la mesure de la somme des améliorations modestes opérées à leur échelle par un grand nombre de producteurs et de gestionnaires des ressources. Pour que cette transition puisse s'effectuer, il faudra établir de solides partenariats entre les organisations techniques et les organismes d'investissement. Il est important d'améliorer le suivi, soit directement (par des indicateurs biophysiques), soit indirectement (en élargissant l'adoption de pratiques), afin que lien entre les résultantes et les pratiques spécifiques puisse être établi et contrôlé.

**Produit 1.1:** Des approches multidisciplinaires pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies sont mises à la disposition des décideurs.

66. Il faut, en élaborant une vision commune de la durabilité dans le secteur agricole, faciliter également la conception et la mise en œuvre de stratégies de durabilité aux niveaux local, national, régional et mondial, ce qui exige la participation effective et active de toutes les parties intéressées. Une analyse complète des questions liées à la durabilité, des facteurs sous-jacents, des objectifs contradictoires et des compromis permettra de définir les possibilités d'innovation et d'investissement.

67. Ces stratégies doivent également s'appuyer sur des instruments qui permettent aux décideurs de faire des comparaisons multidisciplinaires de la durabilité des différentes options qui se présentent à eux. La documentation et les tests des méthodologies, ainsi que leur utilisation pour étayer la planification de la production, font également partie du produit 1.1. Le but recherché est de faire concorder les objectifs environnementaux, économiques et sociaux, et d'examiner les «compromis» qui existent entre les différents modes d'utilisation des ressources naturelles<sup>4</sup>.

**Produit 1.2:** Des systèmes de production et des pratiques de gestion innovantes qui restaurent, améliorent et accroissent la fourniture de biens et de services durables, sont recensés, développés, testés et largement diffusés.

68. Ce produit suppose d'établir des partenariats avec des institutions nationales et internationales pour stimuler l'élaboration et le pilotage de pratiques de gestion plus durables. Des réformes institutionnelles et des politiques ciblées peuvent être nécessaires pour encourager l'utilisation de pratiques plus efficaces, adaptées aux contextes locaux. La communauté internationale des chercheurs, les institutions nationales de recherche et les centres GCRAI sont les partenaires traditionnels dans ce type d'activité. Les services de conseils sur les questions rurales, les organisations de forestiers, de pêcheurs et d'agriculteurs, le secteur privé et la société civile sont autant de nouveaux partenaires possibles. Outre la recherche adaptative, les activités comprendront également l'analyse d'anciens systèmes, tels que les systèmes patrimoniaux importants au niveau mondial, pour en tirer des enseignements éventuels pour la durabilité.

**Produit 1.3:** Des programmes et des politiques qui permettent aux producteurs et aux gestionnaires de ressources naturelles de mieux recenser et adopter des pratiques qui contribuent à l'amélioration et à

<sup>3</sup> L'Objectif stratégique 2 concerne principalement les risques qui découlent des décisions prises en matière de gestion des ressources et de production, tandis que l'Objectif stratégique 5 est centré sur la gestion des risques de catastrophe dus aux menaces transfrontières qui résultent d'autres facteurs.

<sup>4</sup> L'utilisation durable des ressources et les régimes alimentaires durables se trouvent ici à l'intersection des activités relatives à la nutrition menées dans le cadre de l'Objectif stratégique 1.

l'accroissement de la production durable de biens et services, et prennent en compte les effets du changement climatique.

69. Pour adopter de nouvelles pratiques, les producteurs et les gestionnaires de ressources doivent savoir ce qu'ils doivent changer et avoir les moyens de le faire:

- a) «posséder le savoir-faire» suppose de fournir des services de vulgarisation efficaces et de mobiliser les producteurs et les gestionnaires de ressources afin qu'ils changent leurs méthodes de gestion. Les approches participatives (comme les écoles pratiques d'agriculture ou la cogestion des ressources) ont fait partie des moyens les plus efficaces pour faire adopter les nouvelles technologies et les méthodes innovantes et les généraliser;
- b) «avoir les moyens» suppose l'existence d'un secteur d'intrants dynamique qui peut fournir tout ce qui est nécessaire, semences, autres intrants, services financiers et d'investissement, etc. pour faciliter la mise en place de nouvelles pratiques plus durables.

70. Le travail de la FAO portera plutôt sur la conception et la gestion efficaces des programmes, y compris la gestion des risques, que sur l'exécution de programmes à grande échelle. Cependant, des activités pilotes devront être menées sur le terrain pour évaluer et valider les avis donnés sur la mise en œuvre des pratiques et des approches.

Produit 1.4: Appui aux capacités individuelles, institutionnelles et systémiques de promouvoir l'innovation pour améliorer de manière permanente la production de biens et de services dans les systèmes de production du secteur agricole.

71. Il est important de renforcer les capacités d'appui des principales institutions pour maintenir la dynamique de changement. Les services de vulgarisation pluralistes feront de plus en plus appel à un large éventail de prestataires de services et de partenaires. Il est également nécessaire d'investir pour renforcer les capacités des organisations de producteurs et des coopératives, et venir en aide aux secteurs des intrants (y compris les équipements et les services financiers). La FAO élaborera des outils pour faciliter le renforcement des capacités à chaque échelon, conformément aux approches multidisciplinaires définies ci-dessus (1.1).

Résultante de l'Organisation 2: Dans les États Membres, les parties prenantes renforcent le cadre de gouvernance, à savoir l'ensemble des politiques, lois, cadres de gestion et institutions nécessaires pour aider les producteurs et les gestionnaires de ressources pendant la phase de transition vers des systèmes de production agricole durables

72. La gouvernance concerne les règles et les processus, tant formels qu'informels, au moyen desquels les acteurs publics et privés expriment leurs intérêts, et des décisions sont prises, mises en œuvre et pérennisées dans des juridictions différentes et des niveaux divers. Les activités liées à la gouvernance menées dans le cadre de l'Objectif stratégique 2 portent essentiellement sur des domaines dans lesquels les dispositions de gouvernance ont une incidence directe sur la mise en œuvre de pratiques de production et de gestion des ressources nationales plus durables.

73. Des politiques, des lois ainsi que des mécanismes institutionnels appréciant de manière cohérente la contribution des ressources naturelles au développement du secteur agricole sont nécessaires. Plusieurs options sont envisageables en la matière, depuis la mise en œuvre de mesures incitatives destinées à encourager l'adoption de pratiques durables jusqu'à l'application de réglementations et de sanctions financières pour lutter contre les pratiques qui contribuent à l'appauvrissement ou à la dégradation des ressources naturelles. Le cadre est dans certains cas fixé par un accord international.

74. Les politiques doivent être concrètement appliquées sur le terrain, ce qui suppose de mettre en place des dispositifs de bonne gouvernance favorisant la participation, la responsabilisation, l'équité et la transparence, ainsi que des réformes institutionnelles et juridiques pour garantir la conformité aux politiques adoptées et aux obligations contractées ainsi que leur application. Enfin, un appui doit être fourni aux pays pour qu'ils évaluent leurs résultats et suivent les progrès accomplis, notamment en utilisant un outil de contrôle et de mesure de la gouvernance qui tient compte de facteurs ayant une

incidence sur l'utilisation durable des ressources naturelles, et sur l'amélioration de la production de biens et de services pour l'agriculture, les pêches et les forêts.

Produit 2.1: Les résultats des pays en matière de gouvernance sont évalués et/ou contrôlés.

75. La FAO aidera les pays à évaluer et contrôler leurs méthodes de gouvernance lorsqu'elles concernent l'adoption de d'approches plus durables de la production et de la gestion des ressources naturelles. Le but recherché est de les aider à concevoir des activités pour améliorer les domaines visés. Ces évaluations et/ou activités de suivi peuvent inclure, sous des aspects divers, des politiques et des dispositions juridiques et/ou leur mise en œuvre, ainsi que des facteurs tels que l'efficacité, l'efficience et l'obligation redditionnelle des institutions, la transparence et la participation, qui sont considérés comme des éléments qui encouragent les producteurs et les gestionnaires de ressources à adopter de nouvelles approches. Le manque d'accès garanti, continu et équitable aux ressources (qui est un élément clé de la gouvernance) est souvent corrélé à l'utilisation non durable de ces ressources<sup>5</sup>. Des méthodes et outils de mesure de la gouvernance tels que les outils de suivi, les fiches d'évaluation, les bases de données des politiques et des questions juridiques, ainsi que les outils et mécanismes d'analyse peuvent être élaborés, maintenus et actualisés pour faciliter les évaluations et le suivi et/ou renforcer des systèmes connexes.

Produit 2.2: Des politiques et des lois nationales sont adaptées afin de faciliter le passage à des systèmes de production plus durables.

76. Après avoir examiné le travail en cours avec les États Membres, la FAO leur fournira un appui afin qu'ils adaptent des politiques et des lois facilitant le passage à une production plus durable. Elle fournira également des orientations plus générales fondées sur les enseignements pratiques qu'elle a tirés de ses activités d'assistance dans ce domaine.

Produit 2.3: Les institutions nationales sont renforcées pour améliorer la gouvernance afin de faciliter le passage à des systèmes de production plus durables.

77. La FAO s'emploiera également à renforcer les institutions qui jouent un rôle dans la gouvernance et facilitent le passage à des systèmes de production plus durables, notamment en mettant en place des mécanismes plus solides de coordination intersectorielle afin de favoriser une plus grande convergence des objectifs axés respectivement sur la production et de protection des ressources, et en améliorant l'efficacité des institutions et des approches de gestion multisectorielles.

Résultante de l'Organisation 3: Les parties prenantes élaborent, adoptent et mettent en place les mécanismes internationaux de gouvernance et les instruments connexes (normes, directives, recommandations, etc.) nécessaires pour améliorer et intensifier durablement l'apport de biens et de services dans les systèmes de production du secteur agricole

78. La FAO aidera à la mise en place des mécanismes internationaux de gouvernance liés: i) aux objectifs de durabilité dans les systèmes de production du secteur agricole; et 2) au partage équitable des avantages découlant des ressources naturelles (terres, eau, ressources génériques et biodiversité)<sup>6</sup>. Elle fournira des informations, des données et des analyses essentielles à l'appui d'initiatives intergouvernementales et multipartites axées sur la durabilité, et mettra dans certains cas à leur disposition des services de secrétariat. Dans le cas des instruments internationaux relevant d'autres institutions spécialisées, la FAO continuera de veiller à ce que les connaissances et les questions agricoles soient dûment prises en compte, et aidera les pays à participer aux processus y afférents.

---

<sup>5</sup> Il s'agit d'un domaine commun aux Objectifs stratégiques 2 et 3. L'Objectif stratégique 2 porte principalement sur la manière dont, par exemple, l'absence d'un régime foncier, peut avoir une incidence sur la durabilité, tandis que l'Objectif stratégique 3 se concentre de manière plus générale sur l'accès aux ressources.

<sup>6</sup> Il existe un point d'intersection avec l'Objectif stratégique 4; certains des accords contraignants figurant dans la liste facilitent les mécanismes mondiaux pour le commerce, etc. Cependant, le rapport avec l'Objectif stratégique n'existe que dans la mesure où ces accords ont une incidence sur la durabilité de l'utilisation des ressources naturelles.

79. Cette résultante se fonde sur le rôle combiné de la FAO, qui est forum neutre et un centre d'excellence qui encourage et facilite le dialogue sur les traités, les codes et les directives favorisant la croissance durable. Les instruments contraignants sont, par exemple, les suivants:

- Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture:
- Accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée
- Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)

80. Ces activités portent également sur la formulation, l'adoption et la mise en œuvre d'instruments non contraignants tels que les codes, les points de référence mondiaux, les lignes directrices et les principes, notamment les suivants:

- Commission du Codex Alimentarius
- Code de conduite international sur la distribution et l'utilisation des pesticides
- Programme d'action mondial pour un développement durable de l'élevage
- Plans d'action mondiaux pour les ressources zoogénétiques et phylogénétiques
- Code de conduite pour une pêche responsable
- Directives volontaires sur la gestion responsable des forêts plantées
- Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale
- Plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux

81. En plus des instruments énumérés ci-dessus, la FAO constitue une tribune de discussion pour le Comité des pêches (COFI), le Comité des forêts (COFO), la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Commission internationale du peuplier.

82. Dans le cas des instruments internationaux relevant d'autres institutions spécialisées, la FAO continuera de veiller à ce que les connaissances et les questions agricoles soient dûment prises en compte, et fournira un appui technique aux pays participant aux processus pertinents de la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et la Convention sur la lutte contre la désertification.

83. Au niveau national, il conviendra de renforcer les capacités des pays à participer aux négociations relatives aux mécanismes et instruments internationaux de gouvernance, afin que leurs préoccupations et leur situation puissent être prises en considération, de manière à faciliter la mise en œuvre des instruments résultant de ces négociations. Ces activités ont principalement un caractère national, mais il peut arriver que celles qui ont trait à la mise en œuvre et au renforcement des capacités aient une dimension régionale.

84. La FAO appuiera et suivra activement la transposition des instruments convenus contraignants et non contraignants dans les politiques et les cadres juridiques nationaux, ainsi que leur mise en œuvre ultérieure au niveau national.

**Produit 3.1:** Contribuer à la transposition des dispositions des instruments internationaux (contraignants et non contraignants) dans les politiques et les cadres juridiques nationaux.

85. La FAO fournira une assistance technique pour la transposition des instruments internationaux dans les politiques et les cadres juridiques nationaux et régionaux, et élaborera des documents d'orientation générale fondés sur l'expérience pratique associée à cette assistance technique.

**Produit 3.2:** Contribuer à la mise en œuvre des politiques et des cadres juridiques nationaux et régionaux liés aux obligations internationales.

86. La FAO fournira des orientations sur la mise en œuvre effective des instruments juridiques contraignants et non contraignants, et le suivi de leur impact sur le terrain. Elle aidera les pays à renforcer, pour l'ensemble du système, leurs capacités individuelles et institutionnelles à «concrétiser» les engagements pris et à mettre en œuvre les réglementations.

Produit 3.3: Les accords, les instruments et les partenariats internationaux qui favorisent la croissance durable dans les systèmes de production du secteur agricole sont activement soutenus par les Membres.

87. Cette résultante vise à renforcer le niveau d'engagement des États Membres envers les organes et processus de la FAO. Cet engagement peut prendre des formes diverses; il peut s'agir par exemple de la participation effective à des réunions du plus large éventail possible de parties intéressées. Des critères de mesure de l'engagement pourraient être définis et figurer dans une fiche d'évaluation. La FAO a appuyé activement la participation des États Membres à ces processus et aide les délégués nationaux à s'assurer que les préoccupations nationales soient mieux considérées et débattues. Toute participation exige une préparation et une planification adéquates, et doit s'appuyer sur les capacités techniques d'individus qui sont compétents sur les sujets abordés. Dans le cadre de cette résultante, la FAO appuiera les initiatives qui auront pour but de faciliter et de suivre toute participation «renforcée», sachant que le sens du mot «renforcé» différera selon l'accord concerné. L'Organisation s'appuiera également sur le grand nombre de partenariats internationaux qu'elle a établis ou auxquels elle participe.

Résultante de l'Organisation 4: Les parties prenantes prennent des décisions fondées sur des données factuelles en matière de planification et de gestion des secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles pour accompagner la transition vers des systèmes de production agricoles durables, en s'appuyant sur le suivi, les statistiques, les évaluations et les analyses.

88. La concrétisation de cette résultante suppose la mise en place d'un solide cadre conceptuel et analytique permettant d'évaluer le processus de transition vers des pratiques plus durables; elle exige par ailleurs de rassembler des éléments probants (données, informations, analyses) pour définir et mesurer des indicateurs clés relatifs à l'utilisation efficiente et à la résilience des ressources, et de recenser les usages (potentiellement) conflictuels des ressources. Il convient en particulier d'examiner au niveau requis, en tenant compte des limites des paysages et des écosystèmes, les problèmes liés aux stocks et aux taux d'utilisation des ressources naturelles.

89. Il importe de disposer, à l'appui de cette analyse, de données, statistiques, information géospatiales, cartes et informations qualitatives, notamment sur: la portée, la qualité, l'utilisation et la capacité productive des terres, des ressources en eau, des océans et des eaux intérieures; et les impacts de l'agriculture, de la foresterie et des pêches sur ces ressources. La FAO facilitera la collecte de données et y participera, en se référant aux définitions et aux critères convenus applicables aux différentes composantes de la durabilité, et aidera à l'analyse des tendances mondiales et régionales.

90. Pour autant, l'accès aux informations, s'il est nécessaire, n'est pas suffisant pour prendre des décisions plus judicieuses fondées sur des données probantes. La FAO s'emploiera donc aussi à renforcer les capacités d'utilisation des différents outils et produits d'information réalisés et diffusés, et suivra la satisfaction des principaux groupes d'utilisateurs à l'aide des données et des outils fournis.

Produit 4.1: On dispose d'informations permettant de cerner la situation, les tendances et les perspectives relatives au développement ultérieur des systèmes de production du secteur agricole et à l'accroissement des ressources (les terres, l'eau, les ressources génétiques et la biodiversité), et notamment les menaces liées au changement climatique.

91. Le but visé est de diffuser le plus largement possible des données et des informations comparables, et donc de définir des normes pour l'information et le plaidoyer, d'élaborer des méthodes et des outils, de mener des activités de collecte des données et d'établir des bases de données pouvant contribuer aux séries de données mondiales.

Produit 4.2: On dispose d'outils conceptuels et analytiques permettant d'évaluer, de planifier et de gérer l'utilisation durable des ressources naturelles dans les systèmes de production du secteur



agricole, par le biais notamment de la préservation ou de la régénération des sols, des ressources en eau, des ressources génétiques et de la biodiversité

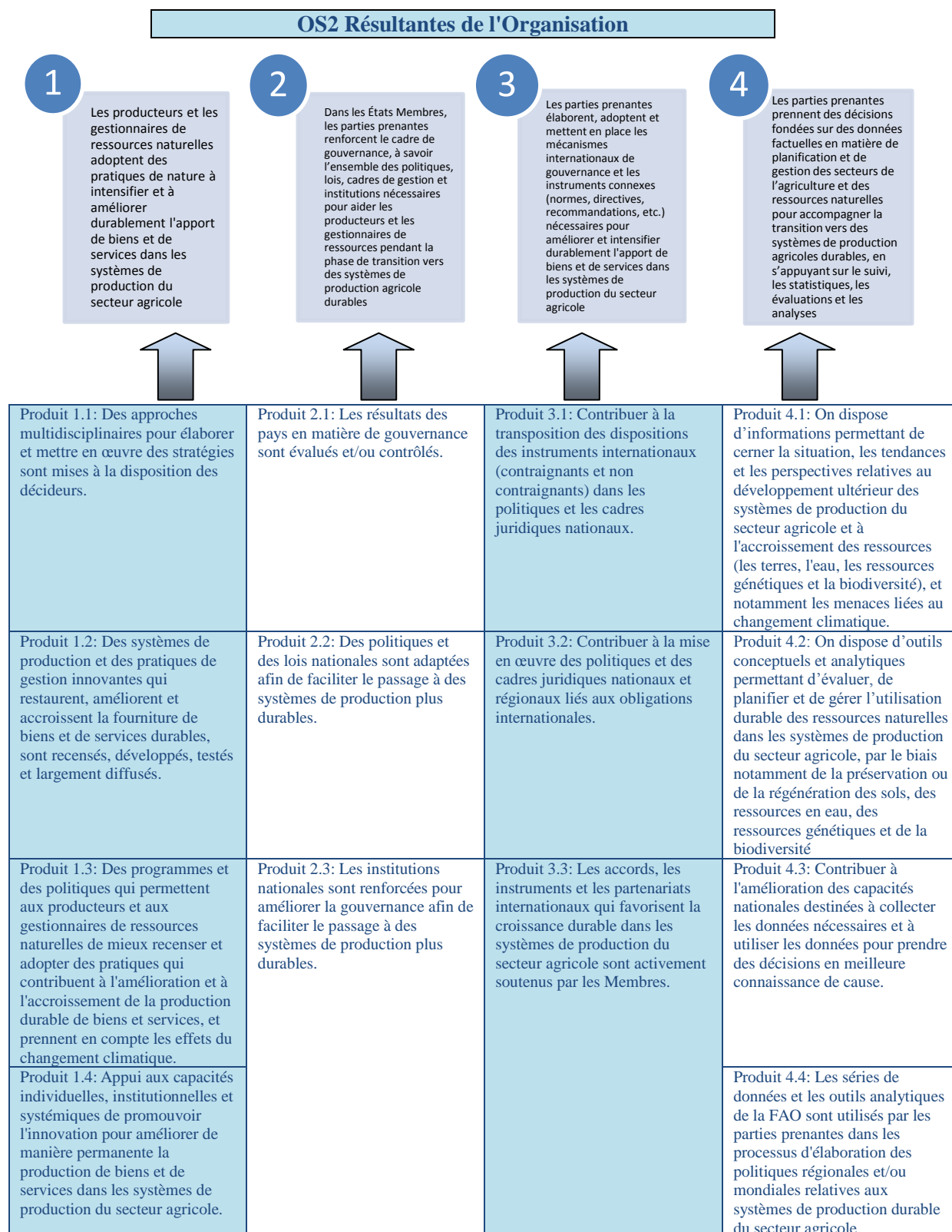
92. De nouveaux outils d'aide à la prise de décisions sont nécessaires pour aider les décideurs et les planificateurs à fonder leurs prévisions sur le type de questions (sociales, économiques et environnementales) traitées dans le cadre de cet objectif stratégique. Les outils devront également aider les utilisateurs à recenser les moyens de passer à des approches plus durables ainsi que les obstacles à cette transition.

Produit 4.3: Contribuer à l'amélioration des capacités nationales destinées à collecter les données nécessaires et à utiliser les données pour prendre des décisions en meilleure connaissance de cause.

93. La concrétisation de l'Objectif stratégique 2 passe par le renforcement des capacités des pays à prendre des décisions fondées sur des données probantes concernant la gestion durable des ressources naturelles et de la production. Les pays doivent être en mesure d'obtenir des données sur la production et la gestion des ressources afin d'analyser et d'évaluer les différentes options de politique qui s'offrent à eux. Les principaux utilisateurs doivent comprendre ce qu'il est possible de faire et être formés à l'utilisation de certains des outils élaborés par la FAO et d'autres partenaires. Des recommandations peuvent être formulées dans un document de stratégie ou de politique élaboré en fonction de telles analyses, et l'impact de ces approches peut être mesuré à l'aune des interactions avec les principaux utilisateurs.

Produit 4.4: Les séries de données et les outils analytiques de la FAO sont utilisés par les parties prenantes dans les processus d'élaboration des politiques régionales et/ou mondiales relatives aux systèmes de production durable du secteur agricole.

94. Dans de nombreux domaines, les données et les analyses de la FAO contribuent d'une manière importante au débat mondial sur la durabilité des systèmes de production du système agricole. Les institutions financières internationales, les organisations de l'ONU et d'autres partenaires de développement utilisent les données et outils de la FAO pour établir des priorités concernant les interventions qu'ils déploient, à des échelles différentes, à l'intérieur des sous-secteurs et entre eux. Il faut une activité spécifique pour suivre dans quelle mesure ces produits de l'information sont adoptés et utilisés, et recueillir l'avis des groupes d'utilisateurs sur les améliorations qu'il faudrait éventuellement apporter pour accroître l'utilité de ces produits.



*Indicateurs et cibles*

95. Le cadre de suivi de l'Objectif stratégique 2 vise à évaluer les progrès réalisés en direction de l'intensification durable de la production grâce à une productivité accrue et à la fourniture durable de biens et services dans l'ensemble des secteurs agricoles. Par conséquent, il portera sur la formulation et l'adoption fructueuse d'approches et d'outils destinés à aider les décideurs et les producteurs nationaux: i) à définir leurs priorités concernant l'intensification durable de la production; ii) à mettre en œuvre des politiques et des législations; iii) à utiliser plus efficacement les ressources naturelles au sein de leurs systèmes de production agricole et de manière transversale.

96. La mise au point du cadre s'accompagne d'un défi essentiel: la nécessité de couvrir de multiples secteurs tout en alliant productivité et durabilité de manière pluridisciplinaire. Le cadre, qui s'appuie sur plusieurs domaines de travail de l'Organisation, est encore en cours d'élaboration. Pour continuer et terminer sa formulation, il faudra adopter un concept dynamique de durabilité, qui soit valable pour l'ensemble des secteurs agricoles et qui tienne compte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

97. L'achèvement du cadre nécessitera de poursuivre l'établissement des indicateurs relatifs aux résultantes de l'Organisation et à leurs éléments sous-jacents, et de les valider. On déterminera des données de référence, un échantillonnage et des cibles dans le contexte de l'approche globale appliquée en matière de suivi en 2013. La majeure partie de ces travaux sera entreprise en 2013 et un cadre de résultats final devrait être prêt d'ici la fin de l'année.

| <b>Objectif stratégique 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches</b>  |  |                                       |                                    |                                    |
|---|--|---------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| <b>Indicateurs au niveau de l'OS (et source)</b>  |  |                                       |                                    |                                    |
| À déterminer  |  |                                       |                                    |                                    |
| <b>Résultante de l'Organisation 1: Les producteurs et les gestionnaires de ressources naturelles adoptent des pratiques de nature à intensifier et à améliorer durablement l'apport de biens et de services dans les systèmes de production du secteur agricole</b>   |  |                                       |                                    |                                    |
|   | <b>Indicateur provisoire</b>   | <b>Donnée de référence provisoire</b> | <b>Cible provisoire (fin 2015)</b> | <b>Cible provisoire (fin 2017)</b> |
| <b>1.1</b>  | Pourcentage de pays cibles qui mettent en place une stratégie nationale intégrée, ou qui la renforcent, afin d'assurer des systèmes de production plus durables et une gestion plus viable des ressources naturelles   | À déterminer                          | À déterminer                       | À déterminer                       |
| <b>1.2</b>  | Pourcentage de pays cibles ayant mis en place ou étendu à plus grande échelle des systèmes ou des approches (y compris des Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial) visant à encourager l'adoption de pratiques durables dans divers domaines, y compris les suivants: gestion des bassins versants, réduction des émissions, gestion des forêts et des cultures, systèmes de production, gestion des terres et de l'eau, adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets, gestion de l'élevage, renforcement des investissements agricoles   | À déterminer                          | À déterminer                       | À déterminer                       |
| <b>1.3</b>  | Pourcentage de pays cibles ayant mis en place des stratégies visant à prévenir et à gérer les risques biologiques associés aux systèmes de gestion des ressources naturelles et de production, y compris des stratégies d'appui dans les domaines suivants: gestion des risques pour la santé publique et animale, prévention de la pollution découlant de pratiques agricoles (par exemple, pollution due à une utilisation excessive de pesticides et d'engrais, pollution causée par l'élevage, l'irrigation, l'aquaculture, etc.), adoption de normes phytosanitaires, y compris les mesures sanitaires applicables aux forêts, risques liés à des agents pathogènes - cultures et élevage, risques liés à la sécurité sanitaire des aliments, adoption de systèmes de biosécurité (aquaculture) | À déterminer                          | À déterminer                       | À déterminer                       |
| <b>Résultante de l'Organisation 2: Dans les États Membres, les parties prenantes renforcent le cadre de gouvernance, à savoir l'ensemble des politiques, lois, cadres de gestion et institutions nécessaires pour aider les producteurs et les gestionnaires de ressources pendant la phase de transition vers des systèmes de production agricole durables</b> |  |                                       |                                    |                                    |
|   | <b>Indicateur provisoire</b>   | <b>Donnée de référence provisoire</b> | <b>Cible provisoire (fin 2015)</b> | <b>Cible provisoire (fin 2017)</b> |
| <b>2.1</b>  | Pourcentage de pays cibles ayant procédé à la mise en place de politiques, lois ou institutions nationales, et/ou à leur renforcement, pour faciliter la transition vers des systèmes de gestion des ressources naturelles et de production plus durables  | À déterminer                          | À déterminer                       | À déterminer                       |

| <b>Résultante de l'Organisation 3: Les parties prenantes adoptent et mettent en place les mécanismes internationaux et les instruments qui en découlent (normes, directives, recommandations, etc.) nécessaires pour améliorer et accroître durablement la fourniture de biens et services dans les systèmes de production du secteur agricole d'une manière durable</b>                             |   |                                       |                                    |                                    |
|--|---|---------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
|  | <b>Indicateur provisoire</b>  | <b>Donnée de référence provisoire</b> | <b>Cible provisoire (fin 2015)</b> | <b>Cible provisoire (fin 2017)</b> |
| <b>3.1</b>   | <p>Pourcentage de pays cibles ayant intégré dans les cadres politiques et juridiques nationaux les éléments clés des accords internationaux contraignants et non contraignants visant à améliorer et accroître l'apport de biens et services, notamment les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts</li> <li>• Programme d'action mondial pour un développement durable de l'élevage</li> <li>• Code de conduite sur les pesticides</li> <li>• Ressources zoogénétiques (Plan d'action mondial)</li> <li>• Ressources phytogénétiques (Plan d'action mondial)</li> <li>• Limites maximales de résidus du Codex</li> <li>• Accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée</li> <li>• Code de conduite pour une pêche responsable</li> <li>• Convention internationale pour la protection des végétaux</li> <li>• Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</li> <li>• Directives volontaires sur la gestion responsable des forêts plantées</li> <li>• Commission internationale du peuplier</li> <li>• Plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux</li> </ul> | À déterminer                          | À déterminer                       | À déterminer                       |
| <b>3.2</b>   | <p>Pourcentage de pays ayant progressé dans la mise en œuvre des accords internationaux contraignants et non contraignants visant à accroître la fourniture de biens et de services, y compris par une participation effective aux processus internationaux de gouvernance suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité des pêches</li> <li>• Comité des forêts</li> <li>• Commission du Codex Alimentarius</li> <li>• Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture</li> <li>• Commission internationale du peuplier</li> <li>• CIPV</li> <li>• Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</li> <li>• Plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux</li> </ul>  | À déterminer                          | À déterminer                       | À déterminer                       |
| <b>Résultante de l'Organisation 4: Les parties prenantes prennent des décisions fondées sur des bases probantes en matière de planification et de gestion de l'agriculture et des ressources naturelles pour accompagner la transition vers des systèmes de production agricoles durables, en s'appuyant à cette fin sur des données de suivi, des statistiques, des évaluations et des analyses</b> |   |                                       |                                    |                                    |
|  | <b>Indicateur provisoire</b>  | <b>Donnée de référence provisoire</b> | <b>Cible provisoire (fin 2015)</b> | <b>Cible provisoire (fin 2017)</b> |
| <b>4.1</b>   | <p>Pourcentage de pays qui disposent de systèmes de surveillance et/ou de services statistiques nationaux fournissant des données et des informations sur les ressources naturelles, y compris pour la surveillance des forêts, la surveillance des stocks de poissons, l'établissement de statistiques agroenvironnementales, le suivi de la gestion durable des terres, le suivi des ressources génétiques, la surveillance des maladies animales, etc.</p>   | À déterminer                          | À déterminer                       | À déterminer                       |

*Initiative de programmation régionale (Objectif stratégique 2):*

**système de production fondé sur la riziculture en Asie**

98. Cette initiative ciblera les petits riziculteurs, qui sont à l'origine de plus de 80 pour cent de la production totale de la région. Elle s'attachera à tout l'éventail des biens et services produits par les écosystèmes agricoles fondés sur la riziculture. Dans les pays choisis, elle permettra de sensibiliser les communautés agricoles pilotes et les responsables politiques à la contribution des services

écosystémiques en matière de production et de durabilité des systèmes fondés sur la riziculture. On mettra en place les éléments nécessaires pour renforcer les capacités en matière d'évaluation et aider les dirigeants à jauger les différents compromis, pratiques et synergies possibles en matière de production et à choisir les meilleures solutions dans le cadre d'une stratégie de long terme. Enfin, les décideurs des pays pilotes seront en mesure de prendre des décisions éclairées au sujet des politiques relatives au marché du riz qui détermineront les effets potentiels du changement climatique et la valeur sociale et culturelle des systèmes rizicoles régionaux.

99. Le projet comprend quatre volets: eau et systèmes rizicoles/halieuistiques; biodiversité, paysages et services écosystémiques; pratiques de gestion; questions transversales relatives aux aspects sociaux, à l'économie et aux politiques. Ceux-ci contribueront aux résultantes de l'Organisation 1, 2 et 4 qui relèvent de l'OS 2 et à la formulation de la Stratégie rizicole pour l'Asie, que la FAO est en train d'élaborer sur la recommandation de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (trente et unième session). À l'occasion d'un atelier régional, qui se tiendra à Bangkok en novembre 2013, on présentera les résultats initiaux de l'initiative et on les intégrera au cadre des priorités régionales pour l'Asie.

### **pénuries d'eau au Proche-Orient**

100. Le Proche-Orient est depuis longtemps le cadre d'initiatives visant à améliorer les pratiques de gestion des ressources en eau et des terres agricoles. Si les enseignements tirés des initiatives menées à ce jour peuvent être diffusés, il est malgré tout impératif d'innover et trouver des solutions durables aux problèmes de pénurie d'eau, et en particulier de définir des approches novatrices de la gouvernance des ressources en eau facilitant l'accès à des pratiques éprouvées et efficaces de gestion et d'utilisation des ressources en eau.

101. Grâce à une stratégie de collaboration régionale et à des partenariats régionaux, l'initiative mettra en lumière l'éventail des politiques, investissements, approches et pratiques qui sont bien adaptés à la production agricole durable dans les situations de pénurie d'eau, contribuant ainsi aux résultantes de l'Organisation 1 (résultats 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4), 2 (Résultat 2.1) et 4 (résultats 4.1, 4.2 et 4.3). S'appuyant sur les expériences et les connaissances des États Membres, de la FAO et de partenaires de la région actifs dans le domaine de l'eau à usage agricole, elle permettra de déterminer et de mettre en évidence, pays par pays, les domaines d'action prioritaires qui seront susceptibles d'améliorer considérablement la productivité de l'eau et la durabilité environnementale dans le secteur agricole. Par ailleurs, elle permettra de mettre en place un cadre de collaboration entre les États Membres et les partenaires pour la gestion de l'eau à usage agricole et de recenser les lacunes qui nécessiteront le plus l'appui des partenaires.

### *Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale*

#### **Contexte et justification**

102. Alors que la pauvreté a globalement décliné dans le monde, l'extrême pauvreté tend à se concentrer dans les zones rurales; en outre, la situation varie sensiblement entre les régions et à l'intérieur d'un même pays. En 2010, 35 pour cent environ de la population rurale des pays en développement était considérée comme vivant dans des conditions d'«extrême pauvreté», contre 54 pour cent en 1988. Ce recul global encourageant est essentiellement dû à une très forte baisse en Asie de l'Est, où la proportion de ruraux extrêmement pauvres est de 5 pour cent. C'est en Afrique subsaharienne que cette proportion est la plus forte (60 pour cent), l'Asie du Sud arrivant en deuxième position (45 pour cent). À l'intérieur de chaque région, certains pays enregistrent de meilleurs résultats que d'autres en matière de lutte contre la pauvreté. L'évolution globale du changement climatique, de la pression – croissante – sur les ressources naturelles (sols, eau, pêche et forêts), de la démographie et des migrations influent aussi sur la distribution de la pauvreté à l'échelle régionale et dans les zones rurales et urbaines.

103. Les ménages ruraux pauvres se trouvent surtout chez les petits producteurs ou les exploitants familiaux pratiquant une agriculture de subsistance, les pêcheurs, les pasteurs, les ruraux tributaires de la forêt, les travailleurs sans terres employés dans l'agriculture ou dans des entreprises rurales non agricoles, et d'autres ruraux qui sont dans l'incapacité d'accéder à une activité productive (handicapés et personnes âgées, par exemple). Les enfants représentent une part disproportionnée de ces familles. Les femmes sont souvent parmi les plus marginalisées et ont besoin de droits renforcés sur les ressources naturelles dont elles dépendent.

104. Même si les frontières entre ces groupes ne sont pas bien tranchées, on distingue trois grandes catégories de ruraux extrêmement pauvres:

- a) les ménages de petits producteurs et les petits exploitants familiaux (cultivateurs et éleveurs, notamment, mais aussi artisans pêcheurs et ruraux tributaires de la forêt) qui ont accès à certaines activités fondées sur des ressources naturelles, mais voient leur productivité et leur revenu limités par divers facteurs;
- b) les travailleurs ruraux pauvres, notamment les salariés de l'agriculture, de la pêche ou de la foresterie ainsi que les travailleurs indépendants et les salariés employés par des entreprises non agricoles, dont les conditions d'emploi sont précaires et les niveaux de rémunération faibles;
- c) les segments de population qui n'accèdent que difficilement aux offres d'emploi, que ce soit dans le secteur agricole ou non agricole.

105. Les stratégies de réduction de la pauvreté doivent tenir compte des différents obstacles que ces catégories de travailleurs ont à surmonter pour gagner décemment leur vie.

106. L'une des évolutions notables de ces dernières années, dans toutes les régions, est l'augmentation de la part du revenu non agricole dans le revenu total des ménages ruraux, ceux-ci combinant généralement plusieurs activités, agricoles et non agricoles, auxquelles peuvent s'ajouter, selon le contexte, des transferts sociaux et des envois de fonds par des proches. En dehors de la faiblesse de leur revenu, les personnes extrêmement pauvres des zones rurales présentent d'autres caractéristiques communes qui les désavantagent, notamment: marginalisation sociale et politique, situation d'exclusion et de discrimination, mauvais état de santé, faible niveau d'instruction, manque d'accès aux avoirs productifs et barrières culturelles et linguistiques, même si les causes de ces problèmes peuvent varier selon les populations et les régions. Réduire ces inégalités demande des processus de développement rural plus ouverts, soutenus par des politiques qui s'attaquent aux difficultés spécifiques que ces trois catégories de personnes rencontrent pour s'assurer un revenu et un emploi, et garantissent un accès élargi aux infrastructures, à l'énergie et aux services sociaux essentiels ainsi que des mécanismes de protection sociale renforcés. Les ruraux pauvres, et en particulier les femmes, ont besoin de connaissances et de compétences qui leur permettent d'innover, de rechercher et d'exploiter de nouveaux débouchés économiques, et de gérer les risques.

### Principaux facteurs sous-tendant l'Objectif stratégique 3

#### *Des politiques mal ciblées*

107. Les réductions notables de la pauvreté rurale obtenues dans les années qui précèdent l'ont été dans des contextes de croissance économique rapide, mais cette croissance globale ne s'est pas traduite par un recul de la pauvreté pour tous. Dans de nombreux cas, les inégalités entre les groupes sociaux et les disparités géographiques se creusent. Certains segments de la population, en particulier les producteurs et travailleurs des petites entreprises agricoles et non agricoles, les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, restent vulnérables à une exclusion des ressources productives, des services, de la représentation politique et sociale, de l'emploi et des programmes publics de soutien. Cette situation est encore aggravée par l'écart qui ne cesse de grandir entre les principales zones d'activité économique et la périphérie (qui correspond généralement à des zones rurales), et qui se reflète également dans la destination des investissements. Ce problème pourrait s'amplifier encore sous l'effet de politiques qui visent à réduire les dépenses publiques, imposent une charge fiscale excessive aux entreprises rurales, favorisent l'aide alimentaire au détriment des investissements, ne parviennent pas à assainir la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes et ne font pas de l'égalité et de la participation des priorités. Pire encore, il arrive que des politiques et programmes conçus pour améliorer les moyens d'existence des petits producteurs pauvres (subventions aux intrants, par exemple) profitent plus largement aux gros producteurs qu'aux bénéficiaires visés. Ils peuvent également produire l'effet inverse à celui recherché si la question de la gestion des ressources communes est laissée de côté. Il apparaît donc nécessaire de mettre en place des interventions spécifiquement axées sur la lutte contre l'exclusion et les inégalités.

108. À cela s'ajoute le problème des systèmes d'informations et d'indicateurs nationaux, qui ne permettent pas toujours de faire ressortir les principales inégalités – que celles-ci soient liées à l'âge, au sexe, à l'appartenance ethnique, au type d'occupation ou au lieu d'exercice –, ce qui nuit à l'analyse de l'ampleur et de la nature de la pauvreté rurale. On manque aussi de moyens pour fixer des objectifs et suivre les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté rurale et, dans la pratique, les pouvoirs publics font souvent passer les intérêts de leurs électeurs citadins, plus proches, avant ceux des populations pauvres de zones rurales reculées. Il s'ensuit que les politiques sont souvent biaisées en faveur des populations urbaines.

#### *Un manque d'avoirs productifs et de ressources ou une inégalité d'accès à ceux-ci*

109. Les moyens d'existence des ruraux pauvres reposent essentiellement sur le « capital naturel », lequel comprend les ressources constituant un bien commun, telles que la pêche, les pâturages, les forêts et l'eau. L'absence d'un accès garanti à ces ressources limite la productivité des petits producteurs et des exploitants familiaux, et le problème est encore aggravé par la concurrence d'autres secteurs et par l'amenuisement global des ressources. L'insuffisance ou l'absence de gouvernance des régimes fonciers applicables à la terre, à la pêche, à la forêt et aux autres ressources naturelles se traduit par la surexploitation des ressources halieutiques, la destruction ou la dégradation des forêts, l'épuisement des aquifères et l'appauvrissement des sols. Les régimes fonciers mal conçus ou inappropriés perpétuent les inégalités d'accès aux ressources, affaiblissent la sécurité de jouissance et exacerbent les conflits, nuisant en outre à la disponibilité et à l'accessibilité des denrées alimentaires. Ces inégalités d'accès aux ressources et la gestion non durable de celles-ci limitent donc la participation à diverses activités socioéconomiques et aux décisions y afférentes.

110. La probabilité de n'avoir qu'un accès restreint aux ressources productives est plus forte pour les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, ce qui les contraints parfois à abandonner l'agriculture ou à migrer pour tenter leur chance dans d'autres régions. Les femmes, par exemple, ne représentent toujours que 10 à 20 pour cent des propriétaires fonciers et, quand elles possèdent des terres, ce sont généralement de petites parcelles de piètre qualité, assorties de droits plus fragiles. L'accès des peuples autochtones<sup>7</sup> à leurs terres, pêcheries, forêts et territoires coutumiers ainsi qu'aux autres ressources communes, est souvent précaire, inexistant ou menacé.

<sup>7</sup> D'après la Banque mondiale, les populations autochtones sont estimées à 370 millions d'individus répartis dans plus de 70 pays. Bien qu'ils ne représentent que 5 pour cent de la population mondiale totale, ces peuples comptent plus de 15 pour cent des pauvres de la planète, et leurs niveaux de revenu comme leurs indicateurs de développement humain (santé, éducation, etc.) sont régulièrement inférieurs à ceux des groupes non autochtones.

### *L'accès aux services*

111. Dans de nombreuses régions, les systèmes de services ruraux en place dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche ainsi que des soins de santé et de la consommation intérieure doivent relever le « triple défi » qui résulte des défaillances des marchés, des États et des communautés. Au mieux, ils sont mal adaptés aux besoins des ruraux pauvres; au pire, ils les ignorent purement et simplement, sachant non seulement la fourniture des services sociaux de base, mais aussi les capacités et moyens dont disposent les communautés pour entreprendre des activités productives. Les plus essentiels comprennent les services financiers, juridiques, commerciaux et technologiques, les services de recherche, de vulgarisation, d'enseignement agricole et d'information, ceux des banques de semences, les services liés à l'énergie et à l'alimentation ainsi que ceux qui facilitent le démarrage d'activités productives (garde d'enfants, par exemple).

112. En outre, les ruraux pauvres vivent généralement dans des zones sous-équipées en infrastructures (routes, télécommunications, irrigation, capacité d'entreposage, écoles, centres de santé, etc.) et dans lesquelles l'accès à des sources d'énergie modernes est limité, voire inexistant, ce qui entrave la croissance de la productivité agricole et le développement des activités économiques non agricoles, et donc la création d'emplois. Cette situation freine aussi le développement social du fait d'un accès inadéquat à l'éducation, aux soins de santé et aux ressources en eau. Les femmes, en particulier, doivent consacrer davantage de temps à la recherche de sources d'énergie pour leur foyer ou aux trajets jusqu'aux services sociaux distants, compromettant encore plus leurs possibilités de revenu.

113. Ces facteurs sont caractéristiques des contraintes qui touchent à la fois la demande<sup>8</sup> et l'offre<sup>9</sup> de prestations de services destinées aux secteurs de l'alimentation et de l'agriculture et, plus généralement, aux zones rurales. Le secteur privé joue un rôle important dans la fourniture de services, mais pourvoir aux besoins de populations pauvres vivant en milieu rural ne présente généralement qu'un intérêt commercial limité, car cette clientèle rapporte peu et comporte des risques élevés. La mise au point de technologies spécifiquement adaptées aux femmes, aux hommes, aux jeunes ou aux peuples autochtones pauvres des zones rurales ne reçoit pas non plus l'attention voulue. Par ailleurs, les ONG et les prestataires de services communautaires sont souvent dans l'incapacité de répondre efficacement aux besoins des pauvres, du fait de capacités organisationnelles et de ressources limitées, auxquels peut s'ajouter un certain parti pris. Les institutions publiques sont souvent les principaux prestataires des services ciblant les ruraux pauvres dans les pays en développement, mais ces prestations pâtissent de procédures bureaucratiques lourdes et d'un manque de capacités organisationnelles et de fonds.

#### *Des organisations déficientes ou inexistantes (capital social)*

114. De nombreux artisans pêcheurs et petits producteurs pauvres sont pénalisés par leur propre isolement professionnel et par l'isolement géographique de leurs lieux d'habitation et de production. Le manque d'accès aux marchés qu'ils subissent généralement restreint les débouchés rémunérateurs possibles. Il existe de nombreuses formes d'organisations sociales traditionnelles et celles-ci sont largement répandues, mais elles manquent souvent de moyens de se faire entendre et d'occasions d'influer sur la prise de décisions politiques et économiques, ou d'y participer. Les communautés autochtones, en particulier, vivent généralement dans des zones rurales reculées, caractérisées par des conditions environnementales rudes et une difficulté d'accès aux centres où s'exercent le pouvoir politique ou l'activité économique. Certes, les organisations de type associatif se développent dans les zones rurales et fournissent des services de plus en plus utiles à leurs membres, mais il est indispensable que ces derniers connaissent et comprennent mieux leurs droits et leurs obligations si l'on veut réduire au minimum le contrôle de ces organisations par les élites locales et permettre aux femmes, aux jeunes et aux peuples autochtones de participer plus activement à la prise de décisions.

<sup>8</sup> Les contraintes qui pèsent sur la demande comprennent la distance, les coûts de transaction, la nécessité de savoir lire et écrire, la piètre qualité des services offerts et leur manque de fiabilité et de souplesse, ainsi que le fait que les petits producteurs ne sont pas informés des services disponibles et n'ont aucun moyen d'informer les marchés de leurs besoins.

<sup>9</sup> Les contraintes sur l'offre sont notamment la difficulté de fournir des services avantageux, rentables et durables à des populations dispersées disposant d'un pouvoir d'achat limité; et le fait que les prestataires de services connaissent mal la nature et la densité géographique des demandes.



*Des perspectives d'emploi limitées et des conditions de travail décent inexistantes*

115. Un grand nombre de «travailleurs pauvres» (gagnant moins de 1,25 USD par jour) sont des travailleurs sans terres, des travailleurs familiaux employés dans les exploitations et des travailleurs exerçant des activités rurales non agricoles. La grande majorité d'entre eux subissent des conditions d'emploi précaires. Ainsi, les travailleurs des zones boisées reculées n'ont bien souvent que la foresterie comme source de revenu et d'emploi, mais leurs moyens d'existence sont menacés en permanence par le déboisement et la dégradation des forêts. Dans le monde, près de huit sur dix des travailleurs pauvres vivent en zone rurale et dépensent une part importante de leur revenu disponible pour se nourrir. Avoir un emploi décent est essentiel pour parvenir à la sécurité alimentaire. Pourtant le chômage, le sous-emploi, les faibles rémunérations, les mauvaises conditions de travail et l'exposition aux risques professionnels continuent de prévaloir dans de nombreuses zones rurales. Des données probantes montrent en outre que le secteur agricole et les activités rurales non agricoles offrent peu de possibilités d'emploi productif et décent aux jeunes et aux communautés autochtones, ce qui poussent de nombreux jeunes à abandonner l'agriculture et les zones rurales et à migrer vers les centres urbains, dans leur pays ou à l'étranger. Dans le monde, 60 pour cent de la main-d'œuvre enfantine travaille dans le secteur agricole, et de nombreux enfants sont employés à des travaux dangereux, susceptibles de mettre en péril leur santé, leur développement et leur instruction.

*Une protection sociale insuffisante*

116. De nombreux ménages ruraux subissent des situations de revenu précaires parce qu'ils habitent des régions où les marchés sont inexistantes ou mal ravitaillés, ou qu'ils dépendent pour leur subsistance d'une agriculture pluviale aléatoire. Leurs emplois, leurs revenus et leur production même sont donc continuellement menacés en raison du climat d'incertitude et d'imprévisibilité créé par la volatilité des marchés, et du fait de leur propre vulnérabilité aux chocs covariants comme idiosyncratiques qui peuvent les entraîner vers la pauvreté, le dénuement, la faim et parfois même une mort prématurée. En prévention, les pouvoirs publics cherchent à mettre en place des programmes de protection sociale ayant pour double objectif de lutter contre la faim et de réduire la pauvreté, en agissant sur différents fronts: production (subventions aux intrants, par exemple), emploi (programmes de travaux publics), commerce (subventions aux prix des denrées alimentaires, gestion de réserves céréalières) et transferts sociaux (alimentation scolaire, alimentation complémentaire, transferts monétaires).

117. Cependant, le potentiel de réduction de la pauvreté des mesures de protection sociale est loin d'être pleinement exploité dans les zones rurales, principalement parce que ces mesures ne couvrent pas certains besoins et sont inadéquates. L'un des principaux obstacles à l'adoption et à la mise en œuvre d'une protection sociale complète est le manque de ressources financières, compte tenu de la concurrence des autres priorités des pouvoirs publics. En outre, la protection sociale ne saurait à elle seule engendrer un développement économique et social à long terme et durable. Elle doit donc s'accompagner d'initiatives dans le domaine de l'agriculture et d'interventions plus larges en faveur du développement rural, et cet ensemble doit être coordonné ou intégré de façon à maximiser les effets de synergie et à éviter les conflits. Parmi les autres défis à relever pour concevoir et mettre en œuvre des mesures de protection sociale adéquates et efficaces, citons le ciblage, le montant des prestations, les modalités d'exécution, l'application graduée, l'extensibilité et l'obligation de rendre des comptes.

*La recette du succès*

118. Pour tenter de résumer en quelques mots une question extrêmement complexe, disons qu'un cadre propice à la réduction de la pauvreté rurale devrait réunir un certain nombre d'éléments fondamentaux:

- a) une approche plus cohérente de l'action publique en faveur de la réduction de la pauvreté, intégrée dans une stratégie plus vaste de développement rural durable<sup>10</sup>;
- b) un renforcement des institutions rurales, des organisations de producteurs et des organisations communautaires locales pour permettre un accès plus équitable et mieux garanti aux ressources productives, améliorer le fonctionnement des marchés du travail et des produits, faciliter les transferts de connaissance et de technologie et rendre plus efficace la prestation des services fondamentaux – y compris en renforçant les cadres administratif et juridique de cogestion des ressources naturelles, en améliorant la gouvernance des régimes fonciers applicables aux terres, à la pêche et aux forêts et en adoptant des approches innovantes pour mettre à disposition les technologies nécessaires, faciliter la création d'organisations de producteurs ouvertes, etc.;
- c) une croissance économique créatrice d'emplois ruraux décents pour les femmes, les hommes et les jeunes, dans l'agriculture et dans d'autres secteurs;
- d) une maximisation des effets de synergie entre les politiques de protection sociale et de développement rural, pour garantir l'efficacité de la combinaison d'instruments utilisée et produire, au final, des effets favorables en termes de réduction de la pauvreté rurale, de sécurité alimentaire et de gestion durable des ressources naturelles.

119. Parallèlement, plusieurs questions et principes transversaux mériteraient une attention particulière: i) renforcement de l'égalité des sexes et démarches différenciées selon les sexes; ii) soutien des groupes les plus vulnérables; iii) reconnaissance de la diversité des environnements agroécologiques, socioculturels, économiques, stratégiques et institutionnels; iv) reconnaissance des différences sectorielles entre l'agriculture, la pêche, la foresterie et les activités non agricoles, et de leur rôle dans la réduction de la pauvreté rurale; v) constitution d'une base d'informations fiables et avérées, comprenant des enseignements tirés de l'expérience et des analyses d'impact des politiques antérieures; vi) instauration de la sécurité nutritionnelle par des politiques, programmes et investissements intersectoriels tenant compte de la nutrition; et vii) systèmes de gouvernance améliorés à tous les niveaux, de manière à garantir la durabilité et l'efficacité des mesures de lutte contre la pauvreté.

### **Plan d'action**

120. Si la FAO n'est qu'un des nombreux acteurs de la lutte contre la pauvreté, elle dispose d'un avantage comparatif qui repose sur son soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de codes, règles, normes et bonnes pratiques convenus au niveau international<sup>11</sup>, et sur sa vaste expérience dans des domaines aussi divers que la formulation de politiques fondées sur des éléments probants et la synthèse des enseignements à tirer d'expériences, y compris lorsque celles-ci sont menées avec de très nombreux partenaires; la promotion de la recherche et de la mise en commun des connaissances; la coopération avec les autorités nationales en vue de renforcer les capacités; la mise au point et l'essai de modèles et d'options d'intervention; et le suivi et l'évaluation.

---

<sup>10</sup>Cette approche serait adaptée au contexte après examen des conditions auxquelles les trois catégories de ruraux pauvres doivent faire face et de la gravité relative de leur situation. Elle aurait pour objectif d'améliorer les moyens d'existence en milieu rural par des interventions ciblant la dynamisation et la diversification de l'économie rurale au sens large. En conséquence, le soutien accordé aux petits agriculteurs et l'action visant à faire remonter la productivité agricole par des moyens durables seraient renforcés dans le cadre d'un développement économique et social plus global de territoires ruraux définis, qui passerait notamment par l'amélioration des infrastructures rurales (routes, télécommunications, approvisionnement énergétique, irrigation et gestion de l'eau, capacité d'entreposage, etc.) et des services d'appui (services d'assurance et services éducatifs, financiers, commerciaux, sociaux, technologiques et environnementaux), lesquels, en retour, créeraient des opportunités de travail décent. L'approche consisterait en outre à rechercher comment stimuler la création de possibilités de revenu et d'emploi en aval de la chaîne de valeur agricole et d'autres activités agricoles et non agricoles. Le renforcement des liens économiques entre activités jouera un rôle crucial dans la réduction durable de la pauvreté rurale. Les programmes de protection sociale et les autres instruments d'amélioration de la sécurité financière et alimentaire et d'installation de filets de sécurité seront tout aussi décisifs pour garantir un développement rural équilibré, fournir une protection en dernier ressort à ceux auxquels le marché du travail n'offre aucune ouverture, encourager les investissements dans le capital humain et amortir les chocs d'une diversification poussée par la misère.

<sup>11</sup> Par exemple les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

121. Les trois résultantes de l'Organisation qui ont été définies, ainsi que leurs produits, sont présentés ci-après.

**Résultante de l'Organisation 1:** L'environnement porteur<sup>12</sup> permettant aux ruraux pauvres d'exprimer leurs besoins et de disposer d'un accès équitable aux ressources, aux services, aux institutions et aux processus d'action publique afin de sortir de la pauvreté a été instauré ou renforcé;

122. Un ensemble complémentaire et cohérent de politiques, de lois et de stratégies équitables pour les deux sexes est nécessaire afin de garantir un accès sécurisé aux ressources, de contribuer à la pérennité des systèmes de gestion des ressources naturelles, de prévoir des incitations à améliorer la prestation de services et l'accès aux technologies, et de favoriser la participation des petits exploitants à des marchés dynamiques, notamment à travers des organisations de producteurs et des coopératives efficaces et équitables. Des mécanismes participatifs crédibles et opérationnels, permettant une consultation et une collaboration régulières entre les différentes parties prenantes (organismes publics, organisations de producteurs et coopératives, ONG, acteurs du marché, instituts de recherche et autres acteurs), et des objectifs et des cibles définis dans le contexte d'une stratégie de développement rural cohérente peuvent offrir un socle de légitimité à l'action publique, renforcer sa souplesse et réduire au minimum les risques de contradiction et les compromis à trouver. Il est possible, par des moyens de communication traditionnels ou innovants, d'amorcer et de stimuler le dialogue et le changement social transformationnel à l'échelle communautaire et au niveau des collectivités territoriales et/ou de l'administration nationale. Il convient d'attribuer aux institutions locales des droits et responsabilités appropriés, ainsi que des ressources humaines et financières suffisantes pour garantir une communication efficace entre les autorités nationales et les communautés rurales.

**Produit 1.1:** Les pouvoirs publics et leurs partenaires de développement sont conscients des options qui s'offrent à eux – notamment des possibilités de partenariat entre le secteur public et le secteur privé – pour réduire la pauvreté des petits producteurs, exploitants familiaux et petits entrepreneurs des deux sexes vivant dans les zones rurales, et ils élaborent des politiques, des partenariats et des mesures pour les mettre en œuvre en favorisant les effets de synergie.

123. La FAO doit:

- a) donner aux pouvoirs publics et à leurs partenaires de développement des avis techniques sur diverses options d'élaboration de stratégies permettant un développement rural durable et équitable pour les deux sexes afin de réduire la pauvreté, notamment en leur indiquant ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné dans différents contextes, en les tenant informés des enseignements tirés de l'expérience et en les conseillant sur la cohérence des politiques nécessaire aux approches intégrées et à la collaboration interdisciplinaire entre secteurs;
- b) renforcer les capacités requises pour définir des cibles, suivre les progrès accomplis au niveau national et infranational et s'assurer de l'augmentation des crédits budgétaires alloués à la réduction de la pauvreté rurale et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence des petits producteurs, exploitants familiaux et petits entrepreneurs des deux sexes vivant en zone rurale, quel que soit le secteur (production végétale, élevage, pêche et foresterie);
- c) encourager des réformes profondes des politiques et institutions nationales et infranationales en vue d'offrir un accompagnement personnalisé aux petits producteurs, notamment en donnant des avis sur les politiques budgétaires et autres permettant de remédier à des problèmes spécifiques (allègements fiscaux/distribution des recettes fiscales, service public/régimes de prestations sociales, rémunération des services environnementaux, investissements dans les infrastructures, etc.);
- d) promouvoir et faciliter l'interaction, le travail en réseau et le dialogue entre les acteurs (des secteurs public et privé), les groupes d'intérêt et les institutions (des secteurs structuré et non structuré), tous niveaux confondus;

---

<sup>12</sup> L'environnement porteur, entendu dans son sens large, comprend: un engagement et une vision politiques; un cadre d'action et des cadres juridiques et économiques; des allocations et processus budgétaires; des structures de gouvernance et de pouvoir; ainsi que des mesures d'incitation et des normes sociales.

- e) renforcer ses propres mécanismes de collecte de données (dans le cadre de programmes de statistique et de suivi et d'évaluation) afin de faciliter un suivi efficace des progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté rurale sous toutes ses formes (y compris par âge et par sexe) et dans la mise en œuvre des politiques, programmes et budgets, et de vérifier que ces instruments sont efficacement orientés pour améliorer les moyens d'existence de la population cible.

Produit 1.2: Des politiques et des programmes en faveur des pauvres sont mis en œuvre pour renforcer l'accès aux ressources naturelles et aux autres ressources productives et promouvoir la gestion durable de celles-ci.

124. La FAO doit:

- a) fournir des avis stratégiques et techniques aux pouvoirs publics pour leur permettre d'élaborer des politiques et des programmes qui favorisent un accès équitable à la terre, à l'eau, aux forêts et aux autres ressources naturelles, ainsi que le contrôle et la gestion durable de celles-ci (notamment en encourageant la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts et des Directives sur le droit à l'alimentation, des bonnes pratiques en matière de gestion forestière, du Code de conduite pour une pêche responsable, et en particulier des directives internationales visant à garantir des pêches artisanales durables, et du Code de conduite international sur la gestion des pesticides);
- b) fournir des orientations pour rationaliser les services administratifs et juridiques relatifs aux terres et autres ressources naturelles aux niveaux central et local (enregistrement et administration des terres privées et communales, dépôt de brevets et enregistrement de variétés, enregistrement des droits à l'eau, homologation et gestion des pesticides, droits d'utilisation des forêts et des pêcheries, lutte contre les pratiques de pêche et les activités forestières illicites, aide juridique, rémunération des services environnementaux);
- c) contribuer à soutenir, préconiser et élaborer les technologies et les pratiques permettant une intensification durable et une réduction des risques, et à établir des priorités entre elles, et appuyer leur expérimentation, leur diffusion et leur adaptation par les ruraux pauvres;
- d) orienter les programmes de recherche afin d'accroître l'intérêt pour les stratégies globales de développement rural visant à réduire la pauvreté.

Produit 1.3: Les pouvoirs publics et leurs partenaires de développement sont conscients des options dont ils disposent pour accroître l'efficacité des modèles de services ruraux, et ils élaborent des politiques, des partenariats et des mesures pour les mettre en œuvre en favorisant les effets de synergie.

125. La FAO doit:

- a) fournir des orientations et un appui pour rediriger/rationaliser les services en place de façon à instaurer/renforcer le principe d'obligation de rendre compte et à garantir un accès à des services abordables, efficaces et de qualité aux petits producteurs normalement exclus des systèmes existants, en prêtant une attention spéciale aux femmes et aux jeunes de ce groupe;
- b) faire découvrir d'autres modèles institutionnels, bonnes pratiques et approches territoriales pour promouvoir des services de soutien appropriés dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, qui soient abordables, mais aussi rentables pour les prestataires de services, et contribuent à la gestion durable des ressources naturelles;
- c) en collaboration avec les partenaires, renforcer la coordination intersectorielle et les capacités humaines et institutionnelles nécessaires pour mettre en œuvre des systèmes de services ruraux axés sur les besoins des destinataires et attentifs à la parité hommes-femmes, dans les domaines des services financiers (y compris des systèmes d'assurance pour les petits producteurs, selon qu'il convient), de la vente au détail d'intrants, de la commercialisation des produits, de la gestion après récolte et de la certification des aliments et de la production végétale, halieutique, forestière et animale;

- d) renforcer les capacités des institutions agricoles nationales (recherche, services de vulgarisation, etc.) pour leur permettre de fournir des services d'analyse (sols et eau, pêche, forêts, ravageurs/maladies, alimentation animale, diagnostics vétérinaires, par exemple) et de développer en particulier les capacités des femmes et des jeunes parmi les petits producteurs et entrepreneurs marginaux, grâce aux écoles pratiques d'agriculture et à d'autres modèles participatifs, notamment ceux des systèmes de gestion communautaire;
- e) contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de règles et de normes et appuyer des approches attentives à la parité homme-femmes ou aux problèmes des jeunes pour suivre, évaluer et analyser les services dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, en vue d'améliorer le respect de l'obligation de rendre compte et le retour d'information;
- f) stimuler et orienter les systèmes de services publics et privés, améliorer leur qualité et leur respect du principe d'obligation redditionnelle, faciliter l'accès aux ressources, promouvoir les institutions ouvertes à tous et l'emploi décent de façon à permettre aux femmes, aux jeunes et aux autres petits producteurs ruraux de renforcer durablement leur productivité.

Produit 1.4: Les pouvoirs publics et leurs partenaires de développement reconnaissent le potentiel des organisations de producteurs, des coopératives et de l'action collective pour réduire la pauvreté en milieu rural, et ils s'emploient à développer des environnements porteurs et élaborent des politiques, nouent des partenariats et prennent des mesures en vue de créer et de soutenir des organisations et des coopératives de producteurs dans les secteurs structuré et non structuré.

126. La FAO doit:

- a) définir et conseiller des environnements porteurs (cadres juridiques et cadres d'action) et des programmes nationaux pour renforcer les organisations de producteurs ouvertes et équitables et les rendre plus aptes à répondre aux besoins et à servir les intérêts de leurs adhérents, à représenter ceux-ci dans les processus d'élaboration des politiques et à leur fournir des services;
- b) préconiser un changement organisationnel visant l'égalité entre les sexes au sein des institutions publiques ainsi que des institutions rurales et des organisations de producteurs et coopératives des secteurs structuré et non structuré (en mettant l'accent sur la gestion, la direction ainsi que le comportement, la culture et la mission organisationnels et les mécanismes de reddition de comptes);
- c) aider les pouvoirs publics à promouvoir la participation d'organisations de type associatif aux activités de formulation, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes et des politiques;
- d) soutenir les pays qui font en sorte que les organisations de producteurs et les coopératives soient informées de leurs droits face à l'administration et que les fonctionnaires et les prestataires de services aient à rendre compte de leurs actions;
- e) faciliter la concertation entre, d'une part, les organisations de producteurs et d'autres organisations de type associatif et, d'autre part, les administrations nationales et territoriales; promouvoir le renforcement des mécanismes institutionnels de concertation et de collaboration entre les pouvoirs publics et les parties prenantes, les organisations de producteurs et les coopératives;
- f) aider les pouvoirs publics à renforcer les capacités des organisations de producteurs et des coopératives à fournir à leurs membres des services et des conseils susceptibles de réduire la pauvreté, en particulier dans les domaines de l'intensification durable de la production, du stockage, de la commercialisation et de l'accès au crédit, aux services financiers, aux intrants et à d'autres services.

Résultante de l'Organisation 2: Dans les États Membres, l'environnement porteur élargissant l'accès des ruraux pauvres à l'emploi décent dans l'agriculture ou dans d'autres secteurs a été instauré ou renforcé

127. Une croissance génératrice d'emplois est l'une des conditions nécessaires pour parvenir à faire reculer la pauvreté. Il faut pour cela favoriser la création d'emplois décents pour les hommes, les

femmes et les jeunes dans l'économie rurale agricole et non agricole par des mesures de soutien visant à dynamiser et à diversifier l'économie rurale. Il ne s'agit pas seulement de multiplier les offres d'emploi dans l'agriculture et d'autres secteurs du milieu rural, il faut aussi que ces offres soient de meilleure qualité. Il convient pour cela de remédier aux mauvaises conditions de travail et d'étendre le champ d'application des normes internationales du travail aux zones rurales, en cherchant notamment à éliminer les discriminations, améliorer l'employabilité de la main-d'œuvre rurale, prévenir le travail des enfants dans l'agriculture, promouvoir la protection sociale ainsi que la sécurité et la santé au travail, et garantir la liberté syndicale.

128. Rendre l'environnement plus propice à la multiplication des possibilités d'emploi rural décent, agricole et non agricole, nécessite des mesures énergiques de sensibilisation des pouvoirs publics et des partenaires de développement, et de plaider auprès de ceux-ci. La FAO apportera son appui aux mécanismes de gouvernance, fournira des avis stratégiques et techniques, et assurera un renforcement des capacités afin de mieux intégrer la problématique du travail rural décent dans les politiques et les programmes. Pour être efficaces, les actions de plaider et les conseils en matière de politiques doivent reposer sur des données probantes, ce qui nécessite d'améliorer la décomposition par sexe et par tranche d'âge des statistiques et des analyses relatives aux marchés du travail en milieu rural.

Produit 2.1. Les pouvoirs publics et leurs partenaires de développement sont en mesure d'étendre le champ d'application des normes internationales du travail aux zones rurales, en particulier dans les secteurs de l'économie informelle, et notamment d'éliminer les discriminations, d'améliorer l'employabilité de la main-d'œuvre rurale, de prévenir le travail des enfants dans l'agriculture, de promouvoir la protection sociale ainsi que la sécurité et la santé au travail, et de garantir la liberté syndicale.

129. Les différentes composantes consisteront notamment:

- a) en partenariat avec l'OIT, à conseiller les pouvoirs publics et la communauté du développement rural, et à renforcer les capacités en vue de définir et mettre en œuvre les cadres d'action et les cadres juridiques et réglementaires favorisant l'adoption des normes internationales du travail dans les zones rurales – y compris pour les petits producteurs/exploitants familiaux, les travailleurs rémunérés du secteur informel et les entrepreneurs ruraux – et d'informer les travailleurs sur ces questions;
- b) à donner des avis techniques aux parties prenantes du secteur agricole pour promouvoir une production socialement durable, notamment par l'adoption de technologies et de pratiques intelligentes et économes en main-d'œuvre et de mesures de protection de la santé et de la sécurité au travail au profit des travailleurs agricoles, en mettant en application, par exemple, le nouveau Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides;
- c) à donner des avis stratégiques et techniques et à renforcer les capacités au niveau mondial et au niveau des pays pour prévenir le travail des enfants dans les secteurs de la culture végétale, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie, en partenariat avec des organisations compétentes en la matière, comme l'OIT;
- d) à faciliter la concertation et la collaboration sur l'extension aux zones rurales du champ d'application des normes internationales du travail, entre les parties prenantes (publiques et privées) de l'agriculture et celles qui traitent les questions relatives au travail.

Produit 2.2: Les pouvoirs publics et leurs partenaires de développement sont en mesure de promouvoir des voies de développement rural à forte intensité d'emplois, socialement équitables et durables, favorisant le rajeunissement des zones rurales et l'émancipation économique des femmes vivant dans ces zones, dans le contexte d'une stratégie de développement rural plus vaste.

130. La FAO s'emploiera:

- a) à donner des avis et utiliser des méthodes d'apprentissage innovantes ainsi que des réseaux pour renforcer la cohérence des politiques au moyen d'une stratégie de développement rural et pour, dans ce cadre, formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes ciblés (programmes d'investissement rural, programmes de développement des chaînes de valeur ou

réformes des politiques sociales, par exemple) qui créeront des emplois décents dans les secteurs de la culture végétale, de l'élevage, de la pêche, de la foresterie, de l'agroalimentaire et des services ruraux, en veillant à ce que l'ensemble soit intégré et suivi dans le cadre de l'assistance aux politiques fournie par l'Organisation à l'échelle des pays;

- b) à donner aux pays des conseils en matière de politiques et à promouvoir des partenariats (y compris avec le secteur privé) en vue de favoriser la cohérence stratégique entre les mesures prises dans les domaines de l'emploi, de la protection sociale, de la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes, de la nutrition et du développement rural;
- c) à faire mieux comprendre et connaître les politiques, stratégies et programmes qui ont ou n'ont pas fonctionné dans différents contextes et structures de marché du travail, notamment grâce à la mise en commun des bonnes pratiques, des enseignements tirés de l'expérience et des évaluations d'impact (notamment à travers des portails internet ou des ateliers régionaux ou par le développement de réseaux);
- d) à soutenir une programmation favorable à l'insertion des jeunes dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie et dans les professions connexes;
- e) à fournir aux pays des avis stratégiques et techniques visant à intégrer l'emploi rural décent dans la gestion des risques de catastrophe et de crise, de façon à accroître la résilience des moyens d'existence et à jeter les bases d'un développement à long terme (à relier aux activités relevant de l'Objectif stratégique 5).

**Produit 2.3:** Des améliorations ont été apportées à l'analyse par sexe et par tranche d'âge des marchés du travail ruraux et des conséquences sur l'emploi d'autres politiques et programmes de développement rural.

131. La FAO doit:

- a) soutenir et diffuser (au moyen de réseaux, d'événements, de portails ou de publications, par exemple) l'analyse des dimensions de la pauvreté rurale liées à l'emploi, en particulier en ce qui concerne les femmes, les jeunes, les travailleurs rémunérés du secteur informel, les migrants et les petits et micro-entrepreneurs;
- b) renforcer ses propres capacités de collecte et d'analyse de données afin de pouvoir mieux rendre compte par sexe et par tranche d'âge de l'accès aux possibilités d'emploi rural décent;
- c) en accord avec l'action plus large décrite au point e) du Produit 1.1, renforcer les capacités nationales de collecte de données et d'informations et de suivi des progrès accomplis dans la réduction des disparités d'accès à un emploi rural décent en fonction de l'âge et du sexe, afin de favoriser une prise de décisions plus éclairée (notamment en élaborant des guides et une formation sur le suivi et l'évaluation axés sur l'emploi, appliqués aux programmes de développement agricole et rural);
- d) renforcer les institutions nationales compétentes en matière de développement rural (ministères, instituts de recherche, etc.) pour qu'elles puissent fournir des services d'analyse de l'emploi rural décent, et notamment passer les programmes d'investissement rural et les programmes de développement des chaînes de valeur au crible d'une analyse sociale axée sur l'emploi.

**Résultante de l'Organisation 3:** L'environnement porteur nécessaire pour offrir aux ruraux pauvres une protection sociale efficace, propre à renforcer leur sécurité alimentaire et leur nutrition, et pour une gestion durable des ressources naturelles a été instauré ou renforcé.

132. La FAO contribuera à organiser un environnement porteur dans lequel les pouvoirs publics et leurs partenaires de développement pourront formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes maximisant les effets favorables des programmes de protection sociale sur la réduction de la pauvreté rurale, la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles. Les programmes de protection sociale qui en découleront seront élaborés à partir du contexte et des éléments probants disponibles et tiendront compte des besoins des ménages ruraux pauvres et vulnérables. La réalisation de ces objectifs nécessitera un soutien et des conseils en matière de

politiques fondés sur des éléments probants, la diffusion d'informations et de pratiques optimales, la collecte et l'analyse de données en liaison avec l'élaboration d'autres options, et le renforcement des capacités.

**Produit 3.1:** Les pouvoirs publics disposent à tous les niveaux des capacités nécessaires pour concevoir, mettre en œuvre et gérer des programmes de protection sociale à court et long termes conçus dans le cadre d'une stratégie plus vaste de développement rural et de réduction de la pauvreté.

133. La FAO s'emploiera:

- a) à conseiller les pouvoirs publics sur la manière de concevoir des programmes de protection sociale dans le cadre d'une stratégie de développement rural, afin d'obtenir un impact maximum en termes de réduction de la pauvreté rurale et de l'insécurité alimentaire;
- b) à favoriser l'intégration et la cohérence des politiques aux niveaux national et local pour créer des effets de synergie entre les mesures en faveur de la protection sociale, de l'agriculture et de l'emploi (SNPS, politique agricole, PDDAA, DSRP<sup>13</sup>, Programme de pays pour un travail décent, par exemple), dans le cadre d'une approche systémique;
- c) à aider les pouvoirs publics à étudier, renforcer et/ou mettre en place des cadres juridiques et institutionnels conçus pour étayer des programmes de protection sociale qui soutiennent directement ou indirectement les moyens d'existence des populations rurales;
- d) à aider les pays à améliorer la gouvernance des programmes de protection sociale, afin de fournir de façon efficiente des prestations adéquates et équitables pour les deux sexes;
- e) à développer les capacités fonctionnelles des décideurs, des analystes et des responsables de la mise en œuvre des programmes de protection sociale et des politiques de développement rural (aux échelons national et local), afin de leur permettre de maximiser les effets de synergie entre la protection sociale, l'agriculture et la sécurité alimentaire.

**Produit 3.2:** Les programmes de protection sociale qui soutiennent directement les moyens d'existence des populations rurales sont adaptés au contexte et fondés sur des données probantes, et répondent aux besoins des agriculteurs et des producteurs pauvres et vulnérables.

134. Les différentes composantes consisteront notamment:

- a) à diffuser les informations et données présentant un intérêt pour la conception et la mise en œuvre de politiques et de programmes, ainsi que celles portant sur les questions institutionnelles à considérer pour renforcer les effets de synergie entre les politiques de protection sociale et de développement rural;
- b) à fournir des analyses et des informations sur les différentes dimensions de la pauvreté et de la vulnérabilité, ainsi que sur les obstacles à l'amélioration de la productivité agricole, en particulier concernant les femmes, les jeunes et les groupes autochtones;
- c) à faire mieux comprendre et connaître les initiatives qui ont ou n'ont pas fonctionné dans différents pays et régions à des stades de développement différents (en termes d'activité économique, de nombre d'emplois générés par la croissance, de développement des infrastructures et des marchés), notamment grâce à la mise en commun des bonnes pratiques, des enseignements tirés de l'expérience et des évaluations d'impact;
- d) à fournir un appui aux pouvoirs publics et à aider les partenaires à se mobiliser pour renforcer les capacités des hommes, des femmes et des jeunes pauvres vivant en milieu rural, afin que ceux-ci puissent accéder aux informations sur les prestations auxquelles ils ont droit, exiger un traitement équitable et obtenir des responsables et des prestataires de services qu'ils rendent compte de leurs actions;
- e) en accord avec l'action plus large décrite au point e) du Produit 1.1, à élaborer des méthodes, à collecter des données et à réaliser des analyses *ex ante* et *ex post* sur les liens entre protection

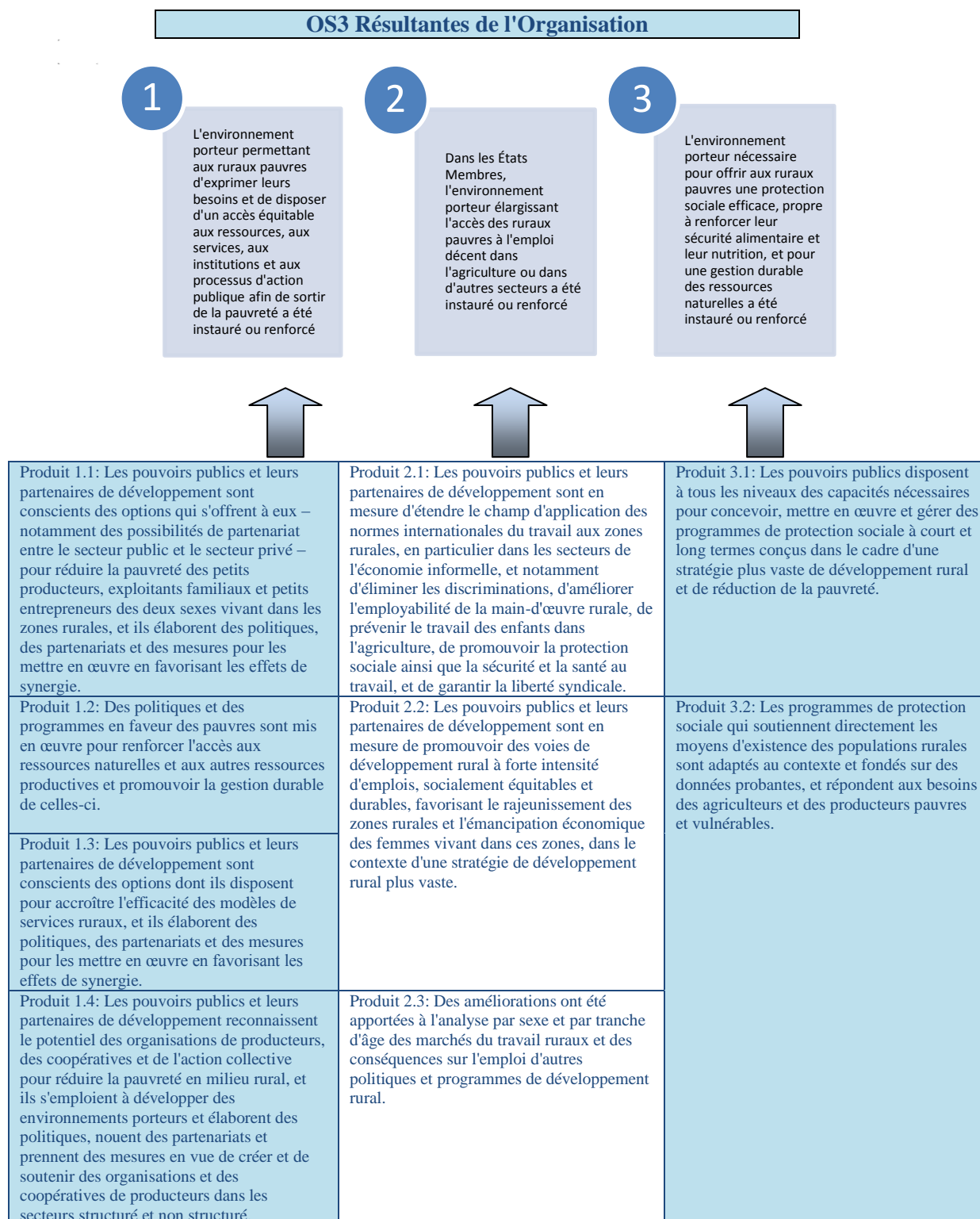
---

<sup>13</sup> Stratégie nationale de protection sociale (SNPS); Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA); Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).



sociale, moyens d'existence, agriculture et insécurité alimentaire, sans oublier les implications sur l'égalité des sexes et la gestion de la pêche, des forêts et d'autres ressources naturelles;

- f) à appuyer un suivi et une évaluation attentifs à la parité hommes-femmes des programmes se rapportant à cette question, afin de renforcer le respect du principe d'obligation de rendre compte et d'améliorer le retour d'information.



### Indicateurs et cibles

135. Le cadre de suivi et d'évaluation concernant l'Objectif stratégique 3 adopte l'approche par profils nationaux. Dans le cadre de ce processus, l'équipe est en train de recenser divers facteurs (ou dimensions) qui jouent un rôle déterminant dans la concrétisation de chaque résultante de l'Organisation. C'est précisément pour ces dimensions que des sous-indicateurs sont en cours d'élaboration. Ces travaux ne sont pas encore achevés, et un sous-ensemble est présenté.

136. On déterminera des données de référence, un échantillonnage et une méthodologie de ciblage dans le contexte de l'approche globale appliquée en matière de suivi. Le cas échéant, il faudra préférer des indicateurs déjà disponibles et faisant l'objet de rapports réguliers (comme les indicateurs du FIDA permettant d'évaluer les performances du secteur rural) pour la collecte et la communication des données. On réfléchira à l'utilisation d'un cadre commun de publication de l'information – domaine dans lequel différents organismes pourraient nouer des partenariats.

137. De même, on élaborera de manière harmonisée la méthodologie de mesure des améliorations (échantillonnage et notation), qu'illustrent les données de référence et les cibles ci-après, dans le contexte de l'approche globale par profil de pays qui est appliquée au suivi.

| <b>Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale</b>  |  |                                       |  |
|--|--|---------------------------------------|--|
| <b>Indicateurs provisoires au niveau de l'OS (et source)</b>   |  |                                       |  |
| 3.1 Incidence de la pauvreté (taux d'incidence) ( <i>Banque mondiale</i> )   |  |                                       |  |
| <b>Résultante de l'Organisation 1: L'environnement porteur<sup>14</sup> permettant aux ruraux pauvres<sup>15</sup> d'exprimer leurs besoins et de disposer d'un accès équitable aux ressources, aux services, aux institutions et aux processus d'action publique afin de sortir de la pauvreté a été instauré ou renforcé</b> |  |                                       |  |
|  | <b>Indicateur provisoire</b>   | <b>Donnée de référence provisoire</b> | <b>Cibles provisoires (fin 2015, fin 2017)</b> |
| 1.1  | Pourcentage de pays cibles ayant explicitement intégré dans leurs politiques alimentaires et agricoles l'objectif de favoriser l'accès équitable des ruraux pauvres, hommes et femmes, aux ressources et services  | À déterminer                          | À déterminer                                   |
| 1.2  | Pourcentage de pays cibles qui ont mis en place des stratégies de réduction de la pauvreté rurale, assorties de politiques précises visant à réduire les inégalités entre les sexes  | À déterminer                          | À déterminer                                   |
| 1.3  | Pourcentage de pays cibles où des politiques efficaces sont en place pour améliorer l'accès des ruraux pauvres <sup>16</sup> aux services suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Services financiers et marchés;</li> <li>• Services de recherche et vulgarisation agricoles;</li> <li>• Intrants agricoles</li> </ul> | À déterminer                          | À déterminer                                   |
| 1.4  | Pourcentage de pays cibles où des politiques efficaces sont en place pour améliorer l'accès des ruraux pauvres aux ressources naturelles productives <sup>17</sup>   | À déterminer                          | À déterminer                                   |
| 1.5  | Pourcentage de pays cibles où le dialogue entre le gouvernement et les organisations rurales a été renforcé  | À déterminer                          | À déterminer                                   |
| 1.6  | Pourcentage de pays où les femmes sont mieux représentées dans les organes décisionnels locaux et les instances décisionnelles communautaires locales et jouent un rôle plus actif au sein des organisations rurales   | À déterminer                          | À déterminer                                   |
| 1.7  | Pourcentage de pays cibles où des mécanismes de collecte de données permettent d'assurer un suivi plus efficace des progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté rurale sous tous ses aspects, y compris par tranche d'âge et par sexe   | À déterminer                          | À déterminer                                   |

<sup>14</sup> La définition de la notion d' « environnement porteur » telle qu'adoptée au niveau de l'objectif stratégique est applicable ici.

<sup>15</sup> La définition de la notion de « ruraux pauvres » telle qu'adoptée au niveau de l'objectif stratégique est applicable ici.

<sup>16</sup> Des travaux sont en cours afin de donner une orientation sexospécifique plus précise à ces indicateurs.

<sup>17</sup> Des travaux sont en cours afin d'intégrer dans ces efforts les questions liées à l'accès différencié en fonction du sexe.

| <b>Résultante de l'Organisation 2: Dans les États Membres, l'environnement porteur élargissant l'accès des ruraux pauvres à l'emploi décent dans l'agriculture ou dans d'autres secteurs a été instauré ou renforcé</b>   |   |                                       |  |
|---|---|---------------------------------------|--|
|   | <b>Indicateur provisoire</b>  | <b>Donnée de référence provisoire</b> | <b>Cibles provisoires (fin 2015, fin 2017)</b> |
| <b>2.1</b>  | Pourcentage de pays cibles où des politiques (y compris normes et dispositions), des stratégies, des plans d'action et/ou des programmes améliorés et fondés sur des données factuelles sont mis en œuvre pour répondre de manière plus efficace et adéquate au niveau national à l'enjeu de l'emploi rural décent, pour les hommes comme pour les femmes | À déterminer                          | À déterminer                                   |
| <b>Résultante de l'Organisation 3: L'environnement porteur nécessaire pour offrir aux ruraux pauvres une protection sociale efficace, propre à renforcer leur sécurité alimentaire et leur nutrition, et pour gérer les ressources naturelles de façon durable a été instauré ou renforcé</b> |   |                                       |  |
|   | <b>Indicateur provisoire</b>  | <b>Donnée de référence provisoire</b> | <b>Cibles provisoires (fin 2015, fin 2017)</b> |
| <b>3.1</b>  | Pourcentage de pays cibles qui disposent de systèmes de protection sociale visant à réduire la pauvreté rurale  | À déterminer                          | À déterminer                                   |

### *Initiative régionale (Objectif stratégique 3)*

#### **La pauvreté rurale en Afrique**

138. Cette initiative de programmation régionale portera sur les trois résultantes de l'Objectif stratégique 3 afin de maximiser les effets bénéfiques des programmes de protection sociale, de l'emploi rural décent, de l'équité dans l'accès aux ressources naturelles et aux services ruraux et de la gestion de ceux-ci, et de la participation aux organisations de producteurs et aux institutions rurales. Ces éléments seront intégrés dans une stratégie de développement rural plus vaste qui aura pour but d'assurer la cohérence des politiques et de dégager des effets de synergie. On examinera de près les opportunités offertes aux communautés et groupes de population défavorisés, et en particulier aux jeunes et aux femmes, qui disposent de peu de ressources et vivent dans des zones reculées, de s'insérer dans les filières de production et de commercialisation.

139. En 2013, cette initiative s'emploiera à établir, dans une ou deux zones géographiques pilotes, les fondements analytiques d'un cadre de résultats opérationnels efficace, afin de guider les activités ultérieures menées conjointement par la FAO, les pouvoirs publics et divers partenaires et parties prenantes en vue de mettre en œuvre des programmes de travail cohérents à plus long terme. Priorité sera donnée en 2013 à l'une des chaînes de valeur déjà définies comme prioritaires lors de la phase initiale de l'Initiative pilote de gestion axée sur les résultats en Afrique, à savoir: le manioc au Ghana ou en République démocratique du Congo et le maïs en Angola ou en Ouganda. Les liens avec d'autres chaînes de valeur seront également examinés (interactions cultures-élevage).

140. Le travail en collaboration obéira aux principes directeurs et aux facteurs suivants:

- a) cibler les communautés et groupes de population défavorisés qui disposent de peu de ressources et vivent dans des zones reculées, en particulier les jeunes et les femmes;
- b) s'appuyer sur les travaux en cours sur les chaînes de valeur dans le(s) pays pilote(s) et prêter attention aux défaillances critiques dans ces chaînes ainsi qu'aux points d'intervention où la FAO peut apporter un plus, du point de vue de l'équité sociale;
- c) déterminer les besoins critiques pour améliorer l'environnement porteur (notamment par des infrastructures, des services et le renforcement des institutions) de sorte qu'il contribue à dynamiser le développement rural, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté;
- d) soutenir des approches multidisciplinaires entre secteurs, institutions et acteurs (publics et privés);
- e) définir des effets directs concrets susceptibles d'être obtenus à court terme, en vue de s'en servir comme base pour concevoir des programmes à plus long terme financés par d'autres sources;
- f) mettre en place un module d'apprentissage dynamique qui distillera les enseignements tirés des processus collaboratifs essentiels à la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats.

*Activités et résultantes attendues*

- a) Les données de référence, à partir desquelles les effets directs seront mesurés, et un ensemble d'indicateurs sont définis;
- b) Des connaissances et des données probantes à jour sont disponibles et accessibles afin que les activités de développement des chaînes de valeur dans le pays ciblé puissent prendre en compte les besoins des agriculteurs, des producteurs et des travailleurs rémunérés pauvres et vulnérables, et répertorier, sur l'ensemble de la filière, les besoins et les possibilités de protection sociale;
- c) Des exercices de diagnostic participatif différencié selon les sexes sont entrepris au niveau des pays dans le contexte de la planification des activités (évaluation globale des chaînes de valeur; gestion des ressources naturelles; performances et capacités des organisations de producteurs; accès aux services et aux technologies; création de valeur ajoutée et emploi rural décent; jeunesse; liens entre protection sociale, durabilité et développement rural; analyse de la vulnérabilité structurelle);
- d) Les pouvoirs publics des pays pilotes sont en mesure de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des cadres réglementaires qui maximisent les perspectives offertes aux agriculteurs et producteurs pauvres et vulnérables et soutiennent la création d'emplois décents dans des activités non agricoles et des services ruraux;
- e) Les autorités nationales des pays pilotes ont renforcé leurs capacités en matière de gouvernance, de cohérence des politiques intersectorielles et de mécanismes de coordination, ce qui leur permet de démultiplier le potentiel de la (des) chaîne(s) de valeur sélectionnée(s) pour augmenter les revenus des agriculteurs, producteurs et travailleurs rémunérés pauvres et vulnérables et réduire la pauvreté rurale;
- f) Des activités de renforcement des capacités et de développement des compétences sont mises en œuvre dans les domaines suivants: participation aux processus d'élaboration des politiques et de programmation et potentialisation de ces processus; capacités fonctionnelles; évaluation participative de l'impact en vue de renforcer la transparence et le respect du principe d'obligation de rendre compte (autres domaines à déterminer);
- g) Les principaux partenaires nationaux et régionaux et partenaires de développement sont associés au processus. L'initiative régionale facilitera la concertation entre les parties prenantes et les partenaires, et encouragera l'action conjointe et la mise en commun des enseignements tirés de l'expérience.

*Objectif stratégique 4: Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international*

### **Contexte et justification**

141. Les systèmes agricoles et alimentaires (y compris la pêche et la foresterie) connaissent des changements sans précédent: le secteur primaire s'inscrit désormais dans des chaînes de production de plus en plus intégrées; les secteurs situés en aval, en particulier la transformation et le commerce de détail, sont en train de s'industrialiser et de se concentrer; les entreprises du secteur primaire font très souvent partie de chaînes de valeur intégrées ou contrôlées verticalement. En outre, compte tenu de cette spécialisation accrue, les intrants (comme l'eau, les engrais, l'énergie, les semences, les aliments pour animaux, les machines et les outils) nécessitent de nouveaux modèles en matière d'approvisionnement et d'utilisation. Par ailleurs, les technologies de l'information et les médias sociaux modernisent considérablement les réseaux de commercialisation, ce qui permet même aux petits exploitants de s'intégrer plus facilement aux marchés mondiaux. Ces tendances modifient radicalement le mode de vie et les débouchés professionnels des populations rurales et peuvent aussi conduire, dans certaines structures agraires existantes, à une concentration foncière.

142. Par ailleurs, étant donné que les systèmes agricoles et alimentaires se caractérisent de plus en plus par une forte intensité de capital et d'éléments scientifiques, les producteurs, transformateurs, gestionnaires et ouvriers qui opèrent tout au long de la chaîne de production doivent acquérir des compétences et des connaissances nouvelles. Cela suppose également des investissements importants en recherche et développement, ce qui empêche souvent les petites et moyennes entreprises (PME) d'être concurrentielles. Les fonds publics ne permettent pas de lever ces obstacles (en particulier dans les pays en développement). Par conséquent, le transfert de technologie et la protection des droits de propriété intellectuelle sont aujourd'hui des enjeux cruciaux sur le plan du développement des secteurs agricole et alimentaire.

143. De plus, du fait de l'urbanisation, la majorité de la population mondiale adopte des habitudes de consommation et des comportements alimentaires nouveaux, ce qui renforce la diversité et la complexité des liens entre la production et la consommation et réclame une infrastructure plus sophistiquée. Les marchés agricoles mondiaux sont de plus en plus intégrés et, à mesure que les marchés de contrats à terme se développent, ils deviennent plus spéculatifs et, partant, plus risqués. Le non-respect des normes et des exigences des marchés, qui entraîne une baisse de leur efficacité, est un risque inhérent. Les entités publiques et privées chargées d'établir des normes sont des acteurs importants, qui apportent une contribution aux niveaux national, régional et mondial aux côtés des grandes entreprises privées des secteurs agroalimentaire et forestier, qui participent actuellement aux processus d'innovation et à l'établissement de normes aux échelons national, régional et mondial. Dans les domaines alimentaire et agricole, la durabilité et la sécurité sanitaire aux étapes de production, de transformation et de consommation ont aussi leur importance.

144. Les systèmes alimentaires et agricoles doivent être plus ouverts<sup>18</sup> de façon à tisser des liens entre, d'une part, les petits exploitants pratiquant l'agriculture, la foresterie ou la pêche et leurs organisations et, d'autre part, les entreprises du secteur agroalimentaire et les chaînes de production. Cela permettrait à ces petits exploitants de participer de manière efficace et durable aux marchés mondiaux, régionaux et internationaux, qui connaissent actuellement une évolution rapide. Par conséquent, les pays et les décideurs sont confrontés à des défis inédits et à des possibilités nouvelles, et la FAO peut leur fournir les informations analytiques dont ils ont absolument besoin ainsi que les avis et l'appui nécessaires à la formulation de politiques fondées sur des éléments concrets.

145. Dans ce contexte, les gouvernements et les autres parties prenantes doivent faire des choix stratégiques de plus en plus complexes pour ce qui est de renforcer les systèmes alimentaires et agricoles, de contrôler l'évolution des structures agraires et d'améliorer les activités de production et

---

<sup>18</sup> Les systèmes alimentaires et agricoles ouverts visés par l'OS 4 sont ceux qui permettent aux PME commerciales opérant dans les domaines de la production et de la transformation de participer aux marchés de manière durable. Il s'agit aussi de faire participer les pays en développement et les parties intéressées (y compris les consommateurs) à l'établissement de normes et aux négociations commerciales, ainsi que d'améliorer les liens entre les zones urbaines et rurales.

après production, les mécanismes institutionnels, la prestation de services, l'accès aux marchés, l'environnement, ainsi que les technologies pertinentes.

#### **Principaux facteurs sous-tendant l'Objectif stratégique 4**

##### *Environnements peu porteurs*

146. Des politiques, lois et réglementations obsolètes, inefficaces et parfois contradictoires, associées à une perception floue des gouvernements quant aux rôles et responsabilités des secteurs public et privé, à la difficulté d'accéder aux services financiers et à la faiblesse des infrastructures, empêchent les investissements qui permettraient d'améliorer durablement l'ouverture et l'efficacité des marchés mondiaux, régionaux et nationaux.

147. Par ailleurs, l'accès aux informations, aux connaissances (y compris les droits de propriété intellectuelle), aux relations commerciales et aux infrastructures est insuffisant, épars ou déséquilibré. Il arrive donc fréquemment que les petits exploitants<sup>19</sup> et les PME agricoles ne puissent pas participer efficacement aux marchés qui connaissent une évolution et une mondialisation rapides. Des difficultés similaires peuvent entraver les efforts des pays visant à assurer les services réglementaires indispensables en matière de santé des végétaux et des animaux, de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, et de fourniture licite et durable de produits forestiers. Elles peuvent aussi limiter la capacité des gouvernements de participer aux marchés mondiaux et aux tribunes internationales pertinentes et, partant, de tenir compte comme il se doit des intérêts et préoccupations nationaux. Ce déséquilibre dans l'accès aux informations et aux connaissances est tout aussi pertinent du point de vue des consommateurs et de leurs rôles essentiels dans le façonnement du système alimentaire et agricole. Enfin, les produits alimentaires et agricoles mis sur le marché doivent mieux répondre et mieux correspondre aux attentes et aux choix des consommateurs. Or ces derniers n'ont souvent pas accès aux données pertinentes qui leur permettraient de faire des choix éclairés dans leur intérêt (en sélectionnant des produits en fonction de leur contenu nutritionnel, par exemple).

148. Par ailleurs, un grave problème persiste: les pertes et le gaspillage concernent environ un tiers des denrées alimentaires destinées à la consommation humaine dans le monde, d'où une pression inutile sur les ressources naturelles utilisées pour combler ce manque. Pendant des décennies, on s'est attaché à réduire les pertes et le gaspillage principalement en s'efforçant d'améliorer les opérations après récolte. On reconnaît seulement depuis peu qu'il est nécessaire de faire mieux coïncider les approvisionnements et l'utilisation, et d'améliorer le rendement tout au long des filières alimentaires. Bien que les chaînes de production modernes et alignées enregistrent généralement des pertes bien moindres, le gaspillage alimentaire demeure excessif, en particulier aux niveaux des détaillants et des consommateurs. En outre, du fait de l'urbanisation, les processus de distribution et d'emballage sont plus complexes, tendus à l'extrême et à forte intensité d'énergie, les habitudes de consommation changent et les personnes ou ménages à faible revenu, en particulier les femmes, ont besoin de plus de temps et d'argent pour se procurer des denrées alimentaires. Les pouvoirs publics, en collaboration avec d'autres parties prenantes, doivent rendre les environnements plus performants en gérant et en atténuant les risques et les menaces associés aux problèmes et aux évolutions décrits plus haut.

##### *Capacité et engagement du secteur privé*

149. Le secteur public et le secteur privé doivent l'un comme l'autre veiller à l'efficacité et à l'ouverture des systèmes alimentaires et agricoles, notamment en réduisant au minimum les foyers de maladies et les infestations de ravageurs qui peuvent entraîner des baisses de productivité et des pertes de récolte et avoir des effets négatifs sur la santé des hommes, des animaux et des végétaux. Le secteur privé a une influence croissante sur les politiques et sur les structures des échanges commerciaux et des marchés grâce au développement des chaînes de valeur. Pour rester compétitives, les entreprises alimentaires et agricoles, à tous les niveaux, doivent adopter des pratiques et des technologies permettant d'aligner les systèmes d'approvisionnement et d'abaisser les coûts. Les exigences de plus en plus rigoureuses en matière d'approvisionnement, qui conduisent à une multiplication des normes privées et d'autres types de normes d'application facultative, en particulier en matière de sécurité

---

<sup>19</sup> On entend par «petits exploitants» les opérateurs qui exercent à titre commercial, en famille ou non, des activités de main d'œuvre ou de gestion de la production dans les domaines de l'agriculture, de la pêche ou de la foresterie, et qui possèdent ou louent leurs moyens de production.

sanitaire et de qualité des aliments, de santé animale, d'étiquetage écologique et de produits forestiers, contribuent à améliorer l'efficacité tout en créant des obstacles évitables à l'entrée sur les marchés. Bien que les entreprises agroalimentaires et forestières reconnaissent de plus en plus que l'intégration systématique de pratiques responsables devient un facteur de compétitivité, peu d'entreprises pour l'instant ont réussi à trouver et à adapter des modèles commerciaux ouverts et efficaces.

150. Le secteur privé peut apporter des solutions qui permettraient d'améliorer l'ouverture et l'efficacité des systèmes alimentaires et agricoles mais représente également des risques en la matière. Les institutions gouvernementales doivent donc s'engager directement auprès des acteurs situés à tous les niveaux du secteur privé, qui se caractérise par une extrême diversité. Néanmoins, la plupart des employés et des organismes du secteur public disposent de capacités et d'instruments limités en matière de dialogue axé sur les résultats et de collaboration avec le secteur privé. Par conséquent, il est essentiel de renforcer le dialogue et la collaboration entre les secteurs public et privé de façon à améliorer l'ouverture et l'efficacité des systèmes alimentaires et agricoles. De même, la FAO doit s'engager plus efficacement auprès des Nations Unies, du G8/G20 et d'autres initiatives mondiales afin de renforcer le dialogue et les actions collaboratives avec le secteur privé, en particulier les entreprises multinationales, pour ce qui est de l'adoption de technologies non exclusives et de l'équité des marchés. La mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts jouera un rôle important à cet égard.

151. Il est nécessaire, aux niveaux mondial et régional, de prendre des mesures visant à renforcer les relations de travail avec les organisations et entreprises du secteur privé qui ont une influence en matière d'ouverture, d'équité et de durabilité dans de nombreux pays et régions. Les systèmes de gouvernance des organisations et entreprises qui établissent des normes privées et d'autres normes facultatives doivent reconnaître les intérêts publics et en tenir compte. Les entreprises internationales ayant une incidence au niveau mondial doivent intégrer systématiquement les principes relatifs aux pratiques et mécanismes de responsabilité sociale afin de garantir le respect du principe d'obligation de rendre compte

#### *Marchés mondiaux ouverts et efficaces*

152. Les accords internationaux peuvent faciliter la mise en place d'un environnement favorable à la préservation des marchés existants, au développement de nouveaux débouchés commerciaux et à la stimulation des investissements nécessaires à des échanges commerciaux ouverts et efficaces, en particulier dans les pays à faible revenu. Pour ce qui est de conclure et d'appliquer de tels accords, les possibilités et l'engagement réel des pays sont contrastés (du fait, par exemple, de disparités en matière d'accès à des éléments concrets ou de capacités de les utiliser pour évaluer les conséquences des accords dont ces États sont signataires) et il convient de réduire ces différences au minimum.

153. Les gouvernements et les autres parties intéressées doivent avoir accès à des informations suffisantes et ponctuelles qui leur permettent d'étayer leurs décisions portant sur les risques sanitaires et phytosanitaires associés au commerce. Ils peuvent ainsi traiter aussi bien les questions liées à l'accès aux marchés que les problèmes relatifs à la sécurité sanitaire des aliments et à la santé des végétaux et des animaux. Plus généralement, les gouvernements et les organisations de producteurs qui défendent les intérêts de petits exploitants, de familles ou de producteurs vulnérables participant aux systèmes alimentaires et agricoles doivent avoir davantage conscience des évolutions des marchés agricoles, des politiques commerciales et des règles commerciales au niveau international, ainsi que des évolutions qui en découlent en matière d'offre, de demande, de prix et de consommation, et être en mesure de les analyser.

154. Au niveau international, les pays importateurs et exportateurs doivent adopter des stratégies, politiques et mesures spécifiques et différenciées pour tirer parti du commerce international, améliorer les moyens d'existence et atteindre leurs propres objectifs de sécurité alimentaire tout en prenant en compte les besoins des autres pays en la matière. Dans la plupart des cas, l'aptitude d'un pays à mettre à profit les marchés régionaux est un objectif important, dont la concrétisation est souvent freinée par les faibles liens avec les marchés régionaux et l'incapacité du pays en question et/ou des producteurs à se conformer aux règles et normes internationales, de plus en plus exigeantes, en particulier en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments, la santé des végétaux et des animaux, la gouvernance et l'environnement. Les coûts environnementaux inhérents à la production et au traitement n'apparaissent



pas encore dans les accords commerciaux et pourraient accroître les sommes engagées dans la mise en conformité.

155. Les marchés ne peuvent être concurrentiels que lorsque tous les biens et services s'établissent à leur coût d'opportunité. De ce fait, la compétitivité doit être évaluée grâce à des analyses qui tiennent compte de l'ensemble des coûts et des avantages générés par les activités de production, de commercialisation et de consommation, y compris les externalités liées à la production agricole (par exemple, renforcement ou recul des disparités socioéconomiques) et à l'utilisation des intrants (énergies fossiles, émissions de carbone, déforestation, etc.) qui ont des répercussions positives ou négatives sur les plans social et environnemental et du point de vue de la parité hommes-femmes. Étant donné que la majeure partie des échanges commerciaux de produits agricoles ont lieu dans le cadre de dispositions contractuelles et non de transactions sur le marché au comptant, il est impératif de prendre des mesures visant à garantir la transparence et l'équité des conditions commerciales dans lesquelles opèrent les parties intéressées. Les pays, ainsi que les organisations régionales et mondiales, doivent veiller à ce que les marchés soient véritablement concurrentiels et à ce que les prix soient justes, à la fois pour les producteurs et les consommateurs.

156. Il faut aussi améliorer l'accès des producteurs, petits ou moyens, et des acteurs des secteurs alimentaire et forestier aux services financiers. On peut y parvenir de la façon suivante: organisation de producteurs/association de commercialisation efficace et bien dirigée; mise en œuvre de stratégies de gestion des risques comme l'assurance, l'épargne et les mécanismes de garantie; renforcement et modernisation des institutions financières et des mécanismes d'investissement en milieu rural; élaboration de principes relatifs aux investissements responsables dans le cadre du Comité de la sécurité alimentaire mondiale<sup>20</sup>. Il convient d'adopter des approches inédites, comme la finance par les chaînes de valeur, la conception de nouveaux produits moins dépendants du cautionnement classique et l'application de technologies de pointe en vue de réduire les coûts et les risques. Ces solutions doivent répondre aux besoins particuliers des femmes et des jeunes.

157. Il est plus difficile pour les petits exploitants sans terres ou qui ne bénéficient pas d'un accès suffisant à ces ressources de participer aux systèmes alimentaires modernes. Le dualisme des structures agraires et l'extrême fragmentation des propriétés terriennes ont une incidence sur la capacité des transformateurs, des grossistes et des détaillants de se procurer sans encombre des denrées alimentaires destinées aux consommateurs urbains. Les évolutions rapides des systèmes alimentaires stimulent la restructuration des structures agraires existantes, souvent au profit d'une concentration accrue de l'accès et de la propriété des terres, ce qui peut ensuite aboutir à une exclusion et à des troubles sociaux. La relation entre les transformations des systèmes alimentaires et les structures agraires est importante et la FAO continuera d'y prêter attention.

### **Plan d'action**

158. Certes, les autorités et institutions nationales devront nécessairement diriger le processus de changement ardu qui aboutira à un contexte nouveau, dans lequel les agents privés opérant à petite et moyenne échelle de manière efficace, ouverte et collaborative pourront prospérer. Elles pourront néanmoins compter sur l'aide de la FAO, qui tirera parti du dialogue de plus en plus nourri entre les Nations Unies et le secteur privé et sur d'autres initiatives comme l'Année internationale des coopératives (2012) et l'Année internationale de l'agriculture familiale (2014). L'Organisation continuera d'être un partenaire privilégié des entités suivantes: institutions financières internationales, à l'appui de la fourniture de biens et services publics connexes et de la création de conditions favorables aux investissements; CNUCED et OMC, en ce qui concerne les marchés des produits et les questions commerciales connexes; centres du GCRAI, en matière d'analyse des politiques et d'élaboration de stratégies; OMS, dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et des travaux du Codex; ONUDI, pour le développement des chaînes de valeur et les services financiers; Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF, Nations Unies), en faveur de la gestion durable des forêts; PAM, au sujet des systèmes de distribution d'aliments sûrs.

159. Au titre de l'OS 4, on a recensé les trois résultantes de l'Organisation qui sont décrites ci-après.

---

<sup>20</sup> Le Comité consultatif du papier et des produits dérivés du bois peut jouer un rôle similaire dans le secteur forestier.

**Résultante de l'Organisation 1:** Les politiques, les cadres réglementaires et les biens publics rendent les systèmes alimentaires, agricoles et forestiers plus ouverts et plus efficaces

160. La FAO devra répondre à la forte demande des pays qui souhaitent concevoir des politiques, des cadres réglementaires et des biens et services publics nationaux visant à favoriser la création de systèmes alimentaires et agricoles ouverts et efficaces, y compris leur relation avec les structures agraires.

**Produit 1.1:** Les pays et les autres parties prenantes sont mieux à même de collecter et d'analyser des données et des informations ventilées par sexe et par âge sur les marchés alimentaires, agricoles et environnementaux, et peuvent y accéder plus facilement.

161. La FAO, en tant que source principale de données fiables sur la faim, l'alimentation et l'agriculture, et de méthodologies et normes en matière de collecte et d'analyse des données, collationnera et diffusera dans le monde entier des statistiques alimentaires et agricoles ventilées par sexe concernant la sécurité alimentaire, les prix, la production, le commerce et les répercussions environnementales. Parallèlement à cela, elle sera toujours la source principale d'informations et d'analyses sur les structures agraires au niveau mondial. Grâce à la formation et à l'assistance technique, les pays doivent être en mesure d'adopter des normes et des méthodologies statistiques. Il faut aider activement au renforcement des capacités des bureaux nationaux de la statistique et d'autres institutions publiques compétentes afin de permettre à ces entités de rassembler et de produire des données pertinentes et d'y avoir accès, d'analyser les évolutions des chaînes de production et d'élaborer des réponses stratégiques adaptées.

**Produit 1.2:** Les institutions du secteur public sont mieux à même d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et de fournir des biens et services publics<sup>21</sup> qui permettent le développement durable des secteurs agricole et alimentaire.

162. En s'appuyant sur un arsenal de plus en plus fourni d'études de cas, de documents de travail, de directives méthodologiques et de produits d'apprentissage, les institutions nationales du secteur public seraient en mesure de formuler, de suivre et d'évaluer des politiques et stratégies visant à améliorer l'efficacité, la compétitivité et la rentabilité des entreprises agricoles et alimentaires, ainsi que leur pérennité sociale, environnementale et économique. La FAO aidera les pays à intégrer les intérêts des consommateurs à la chaîne de production afin que les attentes, les préférences et les choix de ces derniers soient mieux pris en compte. À cet effet, il convient de mettre en place des politiques et programmes d'éducation des consommateurs afin que ceux-ci puissent faire des choix conscients et éclairés.

**Produit 1.3:** Les secteurs publics nationaux disposent de meilleures politiques et de capacités institutionnelles renforcées qui leur permettent de mettre en œuvre des cadres réglementaires et de fournir des services publics dans les domaines de la santé des végétaux et des animaux ainsi que de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments.

163. La FAO sait que les garanties en matière de santé animale et végétale, appliquées de manière efficace, permettent de veiller à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires disponibles sur les marchés, ainsi que de combattre et de gérer les espèces envahissantes sur les marchés de produits forestiers. En s'appuyant sur ses connaissances approfondies et son expérience dans ce domaine, elle doit continuer d'aider les secteurs publics nationaux à se doter des cadres stratégiques et des capacités institutionnelles leur permettant de mettre en œuvre des programmes conformes aux normes, directives et recommandations internationales. La FAO continuera de guider les pays dans la mise en œuvre des normes phytosanitaires concernant la foresterie et les produits forestiers, et de surveiller comme il se doit l'incidence des travaux d'établissement des normes au niveau national.

<sup>21</sup> Un bien public se caractérise par deux principes: la non-exclusion (toute personne peut en bénéficier) et la non-rivalité (son utilisation par une personne ne réduit pas la quantité disponible pour les autres). Outre certaines ressources naturelles (un air sain, par exemple), les biens et services publics afférents aux systèmes alimentaires et agricoles sont notamment les routes, les services collectifs, les informations de marché, les systèmes de contrôle des aliments, la gestion des mesures sanitaires et phytosanitaires, et les services de recherche et de vulgarisation. On peut également considérer les accords internationaux comme un type de biens publics.

**Produit 1.4:** Les États Membres sont mieux à même d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et programmes visant à renforcer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales pour ce qui est des approvisionnements alimentaires et agricoles.

164. En vue de nourrir les citoyens, les pouvoirs publics adoptent des politiques et prennent des mesures d'application qui concernent aussi bien la productivité agricole que les technologies après récolte, les infrastructures de transport, l'approvisionnement des ménages en énergie moyennant un coût abordable, la durabilité des biocarburants à base de bois et d'autres types de biomasse (en particulier le charbon), la commercialisation et la distribution, la sécurité sanitaire des aliments et le niveau de revenu des consommateurs (qui doit être convenable). Ils entendent ainsi agir aux niveaux régional, métropolitain, urbain et local. La FAO encouragera les pays à renforcer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales par des politiques spécifiques, le renforcement des capacités et la promotion des investissements des secteurs public et privé, l'objectif étant d'améliorer l'accès des ménages aux produits alimentaires et agricoles grâce à des approvisionnements efficaces et sûrs. Ces mesures cibleront tout particulièrement les consommateurs urbains en leur donnant les moyens de faire des choix éclairés et judicieux sur le plan nutritionnel.

**Produit 1.5:** Des programmes qui contribuent à l'efficacité tout au long des filières alimentaires en améliorant l'alignement et qui sensibilisent le public aux niveaux régional et mondial permettent de réduire les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires.

165. La FAO aidera les pays à concevoir et à mettre en œuvre des programmes visant à améliorer l'alignement et l'efficacité des chaînes de production alimentaires et agricoles, contribuera au renforcement des capacités et réalisera des évaluations permettant d'étayer les choix stratégiques des secteurs public et privé en matière d'investissement dans les infrastructures, les transports et la transformation. Par ailleurs, elle facilitera les initiatives mondiales et régionales destinées à réduire les pertes et le gaspillage dans les secteurs alimentaire et agricole en fournissant des informations, en formulant des orientations et en faisant œuvre de sensibilisation auprès des États et du grand public.

**Produit 1.6:** Les pays disposent de stratégies et de programmes qui permettent de mettre en place des structures ouvertes, notamment agraires, en améliorant la viabilité commerciale et la résilience des PME des secteurs agricole, forestier et alimentaire.

166. La FAO peut prêter une assistance précieuse en aidant les pays à élaborer des stratégies et programmes nationaux destinés à améliorer la viabilité et la résilience des PME. Il convient d'accorder une attention particulière aux petites et moyennes exploitations familiales et aux coopératives du secteur agricole (sans oublier la foresterie et la pêche), les Nations Unies ayant proclamé 2012 «Année internationale des coopératives» et 2014 «Année internationale de l'agriculture familiale». On se penchera sur les enjeux transversaux essentiels qui auront une incidence sur les entreprises de ce type: consolidation et acquisition de terres et autres ressources, mesures financières et fiscales, représentation des intérêts, et renforcement des capacités techniques et d'encadrement. La FAO aidera également les pays à remédier aux situations défavorables aux agricultrices, aux ménages entretenus par des femmes et aux coopératives féminines, et à soutenir des groupes spécifiques lorsque des difficultés particulières se manifesteront dans le contexte local.

**Résultante de l'Organisation 2:** La collaboration public-privé est renforcée pour la prise en main des problèmes et des risques auxquels sont confrontés les petits exploitants et les acteurs défavorisés des systèmes alimentaires et agricoles

167. Dans de nombreuses régions, la FAO devra satisfaire les demandes en matière d'analyses, d'outils et d'orientations en vue d'améliorer la coopération entre les secteurs public et privé, en particulier de surmonter les problèmes auxquels sont confrontés les acteurs les plus petits et les plus défavorisés des systèmes alimentaires et agricoles.

**Produit 2.1:** Les pays et les autres parties prenantes ont amélioré leur compréhension et leurs programmes de manière à collaborer avec le secteur privé à tous les niveaux des systèmes alimentaires et agricoles, et ils peuvent gérer les risques associés.

168. Les parties intéressées ont rarement conscience de l'extrême diversité du secteur privé et des rôles que jouent les différents acteurs, organisations et entreprises à tous les niveaux des systèmes

alimentaires et agricoles. La FAO peut évaluer cette diversité et fournir des informations à ce sujet. Elle peut aussi aider les États Membres et les autres parties prenantes à élaborer des stratégies visant à améliorer les contributions du secteur privé à des systèmes alimentaires et agricoles ouverts et efficaces.

**Produit 2.2:** Les pouvoirs publics entretiennent de véritables relations de travail avec des organisations et mécanismes du secteur privé intéressant, entre autres, les produits de base, l'industrie et les producteurs. Dans ce cadre, ils organisent des consultations sur les stratégies, politiques et investissements relatifs aux systèmes alimentaires et agricoles.

169. Lesdites organisations, lorsqu'elles représentent des PME, sont des partenaires et des intermédiaires naturels pour ce qui est de la formulation et de la mise en œuvre de politiques. La FAO peut aider les pays à renforcer les mécanismes de dialogue et de concertation avec les organisations de représentation. On peut aussi renforcer ces organisations elles-mêmes afin qu'elles s'engagent plus fermement à promouvoir et à appuyer la création de modes opératoires ouverts et viables du point de vue économique, à défrayer les producteurs et les PME, et à faire participer les femmes et les jeunes. Elles peuvent être des partenaires importants pour ce qui est de concevoir des stratégies et des politiques destinées à régir et à gérer les structures agraires dans un souci d'équité et d'efficacité. Les organisations du secteur privé qui représentent les intérêts personnels de leurs membres peuvent bénéficier de divers types de services, notamment d'informations leur permettant de mieux comprendre les évolutions des systèmes alimentaires et agricoles et d'aider leurs membres à mieux faire face à ces changements.

**Produit 2.3:** Les programmes et projets du secteur public engagent les organisations et alliances privées ou à but non lucratif à fournir les technologies, les services opérationnels et financiers et l'assistance technique nécessaires aux producteurs et aux PME des secteurs alimentaire et agricole.

170. Cela fait maintenant près d'une décennie que l'on a recours à des approches par les chaînes de valeur et l'un des principaux enseignements que l'on peut en tirer est le suivant: si l'on souhaite améliorer les perspectives en matière de durabilité, les entreprises et prestataires de services du secteur privé doivent, dès le départ, fournir des services et prêter une assistance technique. La FAO formulera des orientations quant aux possibilités, aux méthodologies participatives et aux pratiques optimales qui permettraient d'engager les entreprises alimentaires, agricoles et forestières à prêter un appui technique et des services à des producteurs et des entreprises plus fragiles et opérant à plus petite échelle. Elle peut aussi aider à évaluer les chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales de façon à formuler des stratégies et à établir des priorités en vue de développer des chaînes de valeur ouvertes.

**Produit 2.4:** Les partenariats public-privé contribuent à renforcer les investissements dans les secteurs alimentaire et agricole en vue d'améliorer l'ouverture et l'efficacité.

171. Des accords de partenariats public-privé ont permis de mobiliser des investissements en faveur de biens publics comme les routes, l'énergie, l'approvisionnement en eau et les services de santé. Depuis peu, on s'intéresse de plus en plus à ces partenariats dans l'optique d'accroître les investissements dans les secteurs alimentaire et agricole, en particulier d'améliorer l'efficacité en développant les marchés et en renforçant la durabilité environnementale. Au niveau national, la FAO aidera les pays et les partenaires éventuels issus du secteur privé à évaluer, négocier, élaborer et mettre en œuvre des partenariats privé-public. Par ailleurs, elle formulera des orientations au sujet des pratiques optimales et contribuera au renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles.

**Produit 2.5:** Les organisations et alliances du secteur privé ou à but non lucratif sont dotées de mécanismes qui leur permettent de veiller à ce que les intérêts du secteur public et des intervenants vulnérables soient pris en compte lors de l'élaboration et de l'application de normes privées.

172. La FAO aidera les pays à instaurer une veille et à engager un dialogue avec les organisations et alliances qui élaborent ou réfèrent des normes privées. Ainsi, des mesures pourront être prises en vue de protéger les droits et les intérêts des acteurs défavorisés des systèmes alimentaires et agricoles (y compris les consommateurs) et les autres aspects de la durabilité seront inclus. Les autorités nationales souhaitent également que l'Organisation les aide à évaluer les répercussions de normes

privées en matière d'efficacité, y compris d'équité et de durabilité. La FAO aidera les entreprises, organisations et alliances à mettre en place des mécanismes permettant de prendre en compte pleinement les intérêts publics lors de l'élaboration et de l'application de normes privées.

**Produit 2.6:** Les entreprises alimentaires et agricoles mondiales et régionales sont réellement engagées à satisfaire la demande croissante et changeante de produits et services agricoles, notamment alimentaires, tout en gérant les éventuels risques liés aux conflits d'intérêts.

173. Parmi ces entreprises, plusieurs sociétés influentes ont promis d'adopter des pratiques commerciales qui favorisent le développement durable et ouvert des systèmes alimentaires et agricoles. La FAO, directement et dans le contexte plus large des Nations Unies, peut s'allier à de grandes entreprises multinationales d'influence pour leur permettre de concrétiser leurs engagements sur le terrain. Il faudra mettre en place des mécanismes de consultation efficaces faisant appel à des faiseurs d'opinion et lancer des initiatives conjointes destinées à piloter des modes opératoires qui renforceront l'ouverture et l'efficacité. En parallèle, il conviendra de prendre les mesures nécessaires pour éviter les conflits d'intérêts ou les préférences faussant le jeu des marchés. Dans le cadre des actions menées conjointement avec d'autres programmes et organismes du système des Nations Unies, la FAO peut jouer un rôle de chef de file pour ce qui est de conclure des partenariats avec des entreprises mondiales et régionales.

**Résultante de l'Organisation 3:** Des accords et mécanismes internationaux favorisent l'ouverture et l'efficacité des marchés

174. Il est prévu que la FAO continue de conclure des accords et de créer des mécanismes mondiaux et régionaux visant à promouvoir l'ouverture et l'efficacité des marchés, de la finance et des investissements, et aide à les mettre en œuvre efficacement. Ces accords portent aussi sur les questions relatives à l'accès équitable aux technologies, aux terres et aux autres ressources de production.

**Produit 3.1:** Les décisions, politiques et stratégies mondiales et régionales relatives aux marchés des produits alimentaires, agricoles et forestiers sont guidées par des données et informations plus ponctuelles et plus fiables sur l'accessibilité et le développement des marchés.

175. La FAO continuera de fournir en temps utile des informations exhaustives et à faciliter activement leur utilisation efficace en vue d'étayer les processus nationaux, régionaux et mondiaux de concertation sur les politiques et les interventions fondées sur des éléments concrets qui ont vocation à améliorer la fonctionnalité des marchés alimentaires et agricoles. Il s'agira notamment de mettre à disposition des outils renforcés permettant le suivi, la collecte et l'évaluation systématiques d'informations sur les évolutions des marchés<sup>22</sup> et d'indicateurs (cours, volumes, mesures prises) et des analyses portant sur les facteurs qui déterminent les évolutions futures (projections à moyen et long termes). Par ailleurs, la FAO recensera et analysera les questions actuelles et nouvelles; elle les portera à l'attention de la communauté internationale et facilitera les débats des pays et des autres parties prenantes à ce sujet.

**Produit 3.2:** Les pays sont davantage conscients et à même de s'engager à formuler et à mettre en œuvre des accords, réglementations et autres cadres internationaux et régionaux qui favorisent les pratiques commerciales loyales et sans risque et qui améliorent les débouchés commerciaux et la participation aux marchés aux niveaux mondial et régional.

176. Pour permettre une participation efficace et équilibrée des pays, la FAO mènera des activités de renforcement des capacités et s'attaquera aux défaillances systémiques auxquelles se heurtent les pays lorsqu'ils souhaitent accéder à des connaissances et réaliser une analyse et une évaluation solides en vue de concevoir et de mettre en place des cadres pertinents. On s'attachera tout particulièrement, selon qu'il conviendra, à préconiser des traitements spéciaux et différenciés et à promouvoir le principe d'équivalence afin de faire prévaloir des mécanismes qui faciliteront le commerce et apporteront une flexibilité aux pays se trouvant à des niveaux de développement différents.

---

<sup>22</sup> Notamment les marchés énergétiques.

**Produit 3.3:** Les pays élaborent et approuvent des normes internationales, nouvelles ou révisées, pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments ainsi que la santé des végétaux, ces textes servant de référence en matière d'harmonisation au niveau mondial.

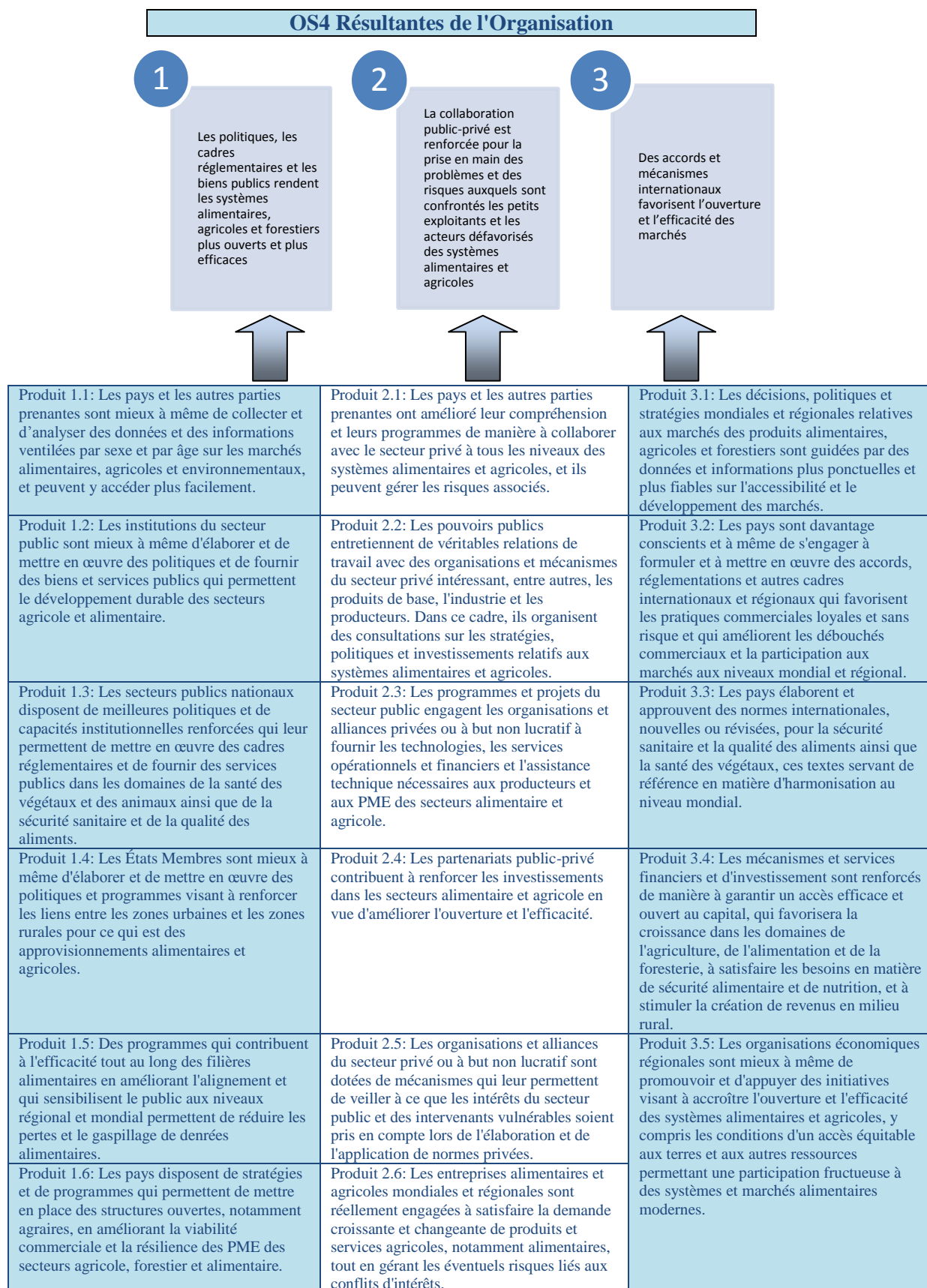
177. Grâce à la participation renforcée des États, en particulier des pays en développement, aux processus d'établissement de normes, les normes internationales nouvelles ou révisées pour la santé des végétaux et la sécurité sanitaire des aliments continueront de traiter les priorités mondiales et de satisfaire les besoins de tous les pays. La FAO y contribuera au travers de la formulation d'avis scientifiques sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et la santé des végétaux, l'objectif étant d'étayer le processus d'établissement de normes. Elle veillera à ce que ces avis s'appuient sur des méthodologies à jour et à ce que les pays en développement y contribuent en fournissant davantage de données.

**Produit 3.4:** Les mécanismes et services financiers et d'investissement sont renforcés de manière à garantir un accès efficace et ouvert au capital, qui favorisera la croissance dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la foresterie, à satisfaire les besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, et à stimuler la création de revenus en milieu rural.

178. La FAO partagera son expérience quant à la conception et à l'application d'approches financières et de mécanismes d'investissement novateurs et/ou améliorés, et continuera d'évaluer et de diffuser des connaissances pointues sur les services et pratiques financiers, y compris les principes efficaces pour un investissement responsable, les réseaux publics et privés de fournisseurs et d'utilisateurs dans le domaine de la finance et de l'investissement, et les cadres juridiques et réglementaires régissant les services financiers.

**Produit 3.5:** Les organisations économiques régionales sont mieux à même de promouvoir et d'appuyer des initiatives visant à accroître l'ouverture et l'efficacité des systèmes alimentaires et agricoles, y compris les conditions d'un accès équitable aux terres et aux autres ressources permettant une participation fructueuse à des systèmes et marchés alimentaires modernes.

179. Au vu de l'importance croissante des interventions coordonnées en ce qui concerne le développement des systèmes alimentaires et agricoles au niveau régional, la FAO poursuivra la coopération et les partenariats avec des organisations économiques régionales, traitant ainsi les problèmes d'ordre stratégique qui entravent le fonctionnement des systèmes alimentaires et agricoles. La nécessité de limiter les interventions *ad hoc* qui concernent les échanges commerciaux ou les marchés et ont une incidence négative sur les marchés alimentaires est un point sur lequel s'illustrent parfaitement l'importance et la pertinence de ces partenariats. Au travers de ces partenariats, la FAO aidera également les organisations économiques régionales sur les points suivants: analyse des solutions concernant l'aménagement des politiques nationales; engagement en matière de concertation sur les politiques auprès d'un large éventail de parties intéressées représentant divers intérêts et issues de différents pays; plaidoyer en faveur d'un aménagement des politiques nationales qui permettra d'accroître l'ouverture et l'efficacité des systèmes alimentaires et agricoles; mise en œuvre de législations et de mesures au niveau national.



### Indicateurs et cibles

180. L'Objectif stratégique 4 met en avant l'ouverture accrue et l'efficacité renforcée des systèmes alimentaires et agricoles. La FAO devra donc s'engager dans des domaines de travail relativement nouveaux, en particulier pour ce qui est de la Résultante 1. Pour ce faire, il faudra d'abord réunir plusieurs conditions (par exemple, les Principes pour un investissement agricole responsable) et mettre au point des outils d'évaluation (à savoir un indice relatif aux pertes et au gaspillage alimentaires) afin d'obtenir puis de mesurer les trois résultantes visées. Ainsi, on a élaboré le cadre de suivi afférent à l'OS 4 en vue d'orienter le processus de changement nécessaire. Il comporte des indicateurs liés, comme les indicateurs 1.1 et 1.2, qui mesurent les progrès et la réalisation des trois résultantes de l'Organisation qui sous-tendent l'objectif stratégique 4.

181. Il conviendra de réexaminer cette première série d'indicateurs de l'OS 4 afin d'évaluer les possibilités d'harmonisation avec les quatre autres objectifs stratégiques. Ensuite, on définira ou on confirmera la donnée de référence et les cibles. Les indicateurs se situant au niveau des résultantes de l'Organisation illustrent parfaitement le type d'indicateurs dont la formulation devrait se poursuivre pendant la phase de planification du travail.

182. En ce qui concerne les nouveaux domaines de travail de la FAO, on a inclus des indicateurs de progrès de type résultat/jalon dont on a fixé les cibles à l'horizon 2015. Dans certains cas, ces indicateurs de résultat sont des préalables indispensables aux indicateurs suggérés au niveau des résultantes, qui ne seront mesurés qu'en 2017. Dans la phase suivante, les indicateurs relatifs aux résultantes de l'Organisation seront harmonisés avec les résultats et activités de planification des travaux qui seront définis. De plus, on se penchera sur leurs unités, que l'on ajustera selon la source des données.

| <b>Objectif stratégique 4: Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international</b>                     |  |                                       |  |
|---|--|---------------------------------------|--|
| <b>Indicateurs provisoires au niveau de l'OS (et source)</b>  |  |                                       |  |
| 4.1. Accroître la part des pays les moins avancés dans les exportations agroalimentaires ( <i>FAOStat</i> )   |  |                                       |  |
| 4.2. Accroître l'investissement dans les secteurs alimentaire et agricole ( <i>FAOStat</i> )  |  |                                       |  |
| <b>Résultante de l'Organisation 1: Les politiques, les cadres réglementaires et les biens publics rendent les systèmes alimentaires, agricoles et forestiers plus ouverts et plus efficaces</b> |  |                                       |  |
|   | <b>Indicateur provisoire</b>   | <b>Donnée de référence provisoire</b> | <b>Cibles provisoires (fin 2015, fin 2017)</b> |
| <b>1.1</b>  | Systèmes d'information sur les marchés/échanges commerciaux permettant d'établir le bon fonctionnement des systèmes agroalimentaires mis au point au niveau national                             | À déterminer                          | À déterminer                                   |
| <b>1.2</b>  | Nombre de pays utilisant les systèmes d'information sur les marchés/échanges commerciaux de la FAO qui permettent d'établir le bon fonctionnement des systèmes agroalimentaires                  | À déterminer                          | À déterminer                                   |
| <b>1.3</b>  | Systèmes d'information sur les marchés/échanges commerciaux permettant d'établir le bon fonctionnement des systèmes agroalimentaires mis en place  | À déterminer                          | À déterminer                                   |
| <b>1.4</b>  | Approche définie pour l'établissement de profils réglementaires en matière de santé animale et végétale et de sécurité sanitaire des aliments  | À déterminer                          | À déterminer                                   |
| <b>1.5</b>  | Nombre de pays qui font état de profils réglementaires améliorés en matière de santé animale et végétale et de sécurité sanitaire des aliments   | À déterminer                          | À déterminer                                   |
| <b>1.6</b>  | Nombre de projets visant à aider les pays/institutions à mettre en œuvre des systèmes efficaces et efficients pour le contrôle de la santé des végétaux et de la sécurité sanitaire des aliments | À déterminer                          | À déterminer                                   |
| <b>1.7</b>  | Nombre d'études menées à bien au niveau national pour recueillir des données primaires sur le gaspillage et les pertes alimentaires  | À déterminer                          | À déterminer                                   |
| <b>1.8</b>  | Nombre de programmes d'investissement approuvés au niveau national pour réduire le gaspillage et les pertes alimentaires   | À déterminer                          | À déterminer                                   |
| <b>1.9</b>  | Indice du gaspillage/pertes alimentaires mis au point pour contrôler le niveau du gaspillage et des pertes primaires dans le pays  | À déterminer                          | À déterminer                                   |
| <b>1.10</b>   | Nombre de pays utilisant un indice du gaspillage/pertes alimentaires pour contrôler le niveau du gaspillage et des pertes primaires dans le pays   | À déterminer                          | À déterminer                                   |



| <b>Résultante de l'Organisation 2: La collaboration public-privé est renforcée en vue de relever les défis et de gérer les risques auxquels sont confrontés les petits exploitants et les acteurs les plus défavorisés des systèmes alimentaires et agricoles</b> |   |                                       |  |
|---|---|---------------------------------------|--|
|   | <b>Indicateur provisoire</b>  | <b>Donnée de référence provisoire</b> | <b>Cibles provisoires (fin 2015, fin 2017)</b> |
| 2.1   | Une plateforme pour le dialogue avec le secteur privé sur la collaboration public-privé est mise en place en vue de relever les défis et de gérer les risques auxquels sont confrontés les petits exploitants et les acteurs les plus défavorisés des systèmes alimentaires et agricoles                  | À déterminer                          | À déterminer                                   |
| 2.2   | Accroissement des investissements privés moyens sur deux ans en faveur de l'alimentation, de l'agriculture et du développement rural durables (AADRD), grâce à l'action de facilitation menée par la FAO, par rapport au montant des investissements moyens sur deux ans enregistré précédemment (en USD) | À déterminer                          | À déterminer                                   |
| 2.3   | Nombre de pays où un dialogue public-privé concret a pu être établi en matière d'AARDR grâce à l'action de facilitation menée par la FAO  | À déterminer                          | À déterminer                                   |
| 2.4   | Des principes d'investissement agricole responsable sont mis au point et approuvés par le CSA en session plénière   | À déterminer                          | À déterminer                                   |
| 2.5   | Nombre de pays qui ont adopté les Principes d'investissement agricole responsable   | À déterminer                          | À déterminer                                   |
| <b>Résultante de l'Organisation 3: Des accords et mécanismes internationaux favorisent l'ouverture et l'efficacité des marchés</b>  |   |                                       |  |
|   | <b>Indicateur provisoire</b>  | <b>Donnée de référence provisoire</b> | <b>Cibles provisoires (fin 2015, fin 2017)</b> |
| 3.1   | Nombre de pays faisant état d'un recours accru aux informations et aux analyses sur les marchés fournies par la FAO   | À déterminer                          | À déterminer                                   |
| 3.2   | Nombre de pays aidés à participer de manière plus efficace à la négociation des normes régionales et internationales  | À déterminer                          | À déterminer                                   |
| 3.3   | Nombre d'accords commerciaux internationaux ou régionaux négociés ou définis pour mieux tenir compte des besoins différenciés des pays, suite à l'assistance fournie par la FAO   | À déterminer                          | À déterminer                                   |

### *Initiative régionale (OS 4)*

#### **Structures agraires dans la région Europe et Asie centrale**

183. L'initiative programmatique régionale relative aux structures agraires vise à rééquilibrer dans une certaine mesure le paysage politique, qui est très défavorable aux petits exploitants de la région. Composé de deux éléments et des résultats correspondants, il a pour objectif d'aider les petits producteurs grâce à un environnement plus porteur et à un contexte législatif amélioré. Ces éléments sont les suivants: i) les politiques et biens publics intéressant les structures agraires en Europe et en Asie centrale sont moins exclusifs; ii) les accords internationaux favorisent l'ouverture et l'efficacité des marchés au profit des petites exploitations de la région.

184. L'initiative régionale est totalement en accord avec les priorités régionales approuvées par la Conférence régionale pour l'Europe (avril 2012) et sera mise en œuvre dans certains pays de la région. Nombre des interventions réalisées dans le cadre de ce programme pilote doivent être considérées comme un premier pas vers la concrétisation de résultats régionaux revêtant une plus grande importance aux étapes suivantes. Ainsi, la première année sera l'occasion de jeter les bases des travaux ultérieurs en matière d'intégration des petits producteurs aux marchés. Cela consistera en des apprentissages et des expérimentations. On analysera et on modifiera ces composantes à l'issue de la première année en tenant compte des enseignements tirés.

185. Le premier résultat dépendra clairement de l'intensité des activités de plaidoyer menées par l'Organisation, par exemple, en ce qui concerne l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et la sensibilisation accrue aux aspects cruciaux comme l'amélioration des performances des coopératives de services agricoles ou la réduction des pertes et du gaspillage alimentaire dans les systèmes actuels. Le second résultat impliquera des débats importants sur les politiques et des formations, en particulier en vue de: i) permettre aux petits producteurs d'exporter plus facilement vers l'union douanière eurasiennne; ii) renforcer la coordination des politiques entre les pays de l'Initiative de partenariat oriental; iii) faciliter la compréhension et l'adoption des principes de l'OMC dans toute la région de la CEI.

*Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise*

**Contexte et justification**

186. Chaque année, des millions de personnes qui dépendent de la production, de la commercialisation et de la consommation des produits de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie, ainsi que d'autres ressources naturelles, sont confrontées à des catastrophes naturelles et à des crises. Celles-ci peuvent frapper brutalement – c'est le cas d'un séisme ou d'un coup d'état violent – ou bien se développer lentement, comme dans le cas des cycles de sécheresses et d'inondations. Il peut s'agir d'événements ponctuels, d'une crise en déclenchant une autre<sup>23</sup>, ou d'événements multiples qui convergent et entrent simultanément en action, avec des effets en cascade amplifiés<sup>24</sup>. Ces situations d'urgence menacent la production et l'accès à la nourriture aux niveaux local, national et, parfois, régional et mondial.

187. Les systèmes publics et privés qui appuient et protègent les moyens d'existence et les droits de ces populations sont souvent inadéquats, en particulier dans les pays à faible revenu, exposés aux catastrophes naturelles et à des crises prolongées. Les pauvres des zones rurales et urbaines sont affectés de manière inégale, la pauvreté représentant à la fois une menace pour leurs moyens d'existence et la conséquence directe de moyens d'existence inadéquats. La malnutrition peut être à la fois le produit des crises et des stratégies d'adaptation que les ménages sont contraints de mettre en œuvre, et une menace directe pour la résilience de leurs moyens d'existence.

188. L'incapacité des familles, des communautés et des institutions à anticiper, absorber et amortir les effets des catastrophes et des crises, à s'adapter, puis à se relever en temps voulu, de manière efficace et durable, est au centre de cet objectif stratégique. Le manque de résilience déclenche une spirale descendante – les moyens d'existence des ménages et les gains de développement national obtenus au prix d'années d'efforts sont mis en péril et parfois réduits à néant<sup>25</sup>.

**Principaux facteurs sous-tendant l'Objectif stratégique 5**

*Une planète en danger – catastrophes naturelles et crises en hausse*

189. Les facteurs qui entrent en jeu dans les catastrophes naturelles et les crises, ainsi que les risques auxquels ils exposent les populations et les autorités nationales, sont complexes et dynamiques. On peut indiquer en particulier le changement climatique, la croissance démographique et la pauvreté, des phénomènes démographiques comme les migrations et l'urbanisation, l'instabilité politique, les forces économiques, la mutation/l'adaptation des agents pathogènes, le dysfonctionnement des écosystèmes et la dégradation de l'environnement liés à l'insuffisance des terres, des ressources en eau et de l'énergie notamment. L'augmentation de la densité de population dans des écosystèmes ruraux et urbains fragiles et exposés (comme les zones côtières, les montagnes et les zones arides) signifie que des populations de plus en plus nombreuses sont plus vulnérables et donc à la merci des catastrophes naturelles et des crises.

190. Ces chocs se répartissent globalement ainsi:

- a) Catastrophes naturelles (événements géoclimatiques ou événements climatiques extrêmes dus à des risques naturels – sécheresses, inondations, incendies, glissements de terrain, éruptions volcaniques, tsunamis, séismes, tempêtes, températures extrêmes, tempêtes de grêle, etc.);
- b) Crises alimentaires liées à des menaces transfrontières ou technologiques (par exemple, ravageurs et maladies transfrontières touchant les cultures, les forêts, les ressources animales

<sup>23</sup> À titre d'exemples, la propagation rapide à plus de 60 pays et territoires du sous-type H5N1 de la grippe aviaire hautement pathogène en provenance du Viet Nam et de Chine début 2004, ou encore la propagation transfrontières du virus du syndrome des taches blanches dans les élevages de crevettes.

<sup>24</sup> À titre d'exemples, le séisme, le tsunami et la catastrophe nucléaire au Japon en 2011, ou encore la sécheresse, le conflit et les urgences acridiennes au Sahel en 2012.

<sup>25</sup> Pour la FAO, la «résilience» est la capacité de prévenir et d'atténuer l'impact des catastrophes naturelles et des crises et d'anticiper, absorber et amortir leurs effets, puis de se relever en temps voulu, de manière efficace et durable. La résilience implique la protection, le redressement et l'amélioration des systèmes agricoles et alimentaires face aux menaces qui pèsent sur l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (et la santé publique).

et aquatiques, crises liées à la sécurité sanitaire des aliments, urgences radiologiques ou nucléaires, ruptures de barrage, pollution industrielle, marées noires, etc.);

- c) Crises socioéconomiques (par exemple, la crise mondiale des prix des denrées alimentaires en 2008 et les chocs financiers plus récents);
- d) Conflits violents (par exemple, agitation sociale, changement de régime, conflits entre États, guerres civiles, etc.); et
- e) Crises prolongées (par exemple, situations d'urgence complexes et prolongées associant deux aspects ou plus des crises susmentionnées).

191. Aucune région au monde n'est à l'abri de l'une ou de plusieurs de ces menaces. Les catastrophes naturelles sont appelées à s'amplifier sous l'effet du changement climatique. Les effets sont déjà évidents: à l'échelle mondiale, les pertes liées aux changements climatiques en 2011 ont été estimées à 264 milliards d'USD, soit deux fois le niveau de l'aide publique au développement. Les crises alimentaires dues à des ravageurs et maladies animales transfrontières, à la contamination de la chaîne alimentaire ou à la toxicité des produits sont aussi en hausse du fait des systèmes de production alimentaire modernes et de la mondialisation des échanges. Au cours des dix dernières années, plus de 75 pour cent des maladies émergentes affectant l'être humain étaient d'origine animale (animaux d'élevage et faune sauvage). Les menaces que font peser sur la santé humaine, animale et environnementale des agents pathogènes connus ou apparus récemment sont le produit de facteurs multiples, souvent étroitement liés, associés aux tendances de la mondialisation (croissance démographique, urbanisation, demande croissante pour les produits d'origine animale, intensification des systèmes de production, changements d'utilisation des terres, mobilité accrue des populations, libéralisation des échanges, etc.).

192. Depuis la crise financière asiatique de 1997-1998, les chocs socioéconomiques ont eu une incidence manifeste sur les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et la nutrition des pauvres en milieu rural et urbain. La crise financière et économique mondiale de 2008 aurait, selon les estimations, plongé 100 millions de personnes supplémentaires dans la famine en 2009<sup>26</sup>. Depuis 2007, l'indice des prix des produits alimentaires de la FAO reflète l'ouverture d'une nouvelle période de prix élevés et de volatilité sans précédent<sup>27</sup>.

193. Les pays qui émergent d'un conflit souvent replongent. La tendance à la baisse du nombre de conflits depuis le pic dramatique du début des années 1990 s'est inversée en 2004. Bien que l'insécurité alimentaire ne soit généralement pas à l'origine directe de la violence, elle a un effet multiplicateur lorsqu'elle est associée à d'autres facteurs comme le faible niveau de développement, l'« explosion démographique de la jeunesse » et de fortes inégalités socioéconomiques<sup>28</sup>. Souvent, les pauvres et les faibles se voient dépossédés par la force de leurs avoirs – économies, animaux d'élevage, cultures et réserves alimentaires – et chassés de chez eux. En 2012, 42 millions de personnes étaient des réfugiés ou des personnes déplacées, du fait principalement de catastrophes naturelles et de conflits.

194. Crises prolongées et pays fragiles, affectés par des conflits, ne sont pas nécessairement synonymes, mais se recoupent souvent fortement. De même, les caractéristiques d'une crise prolongée ou d'un État fragile – faible capacité institutionnelle, faible légitimité de l'État, manque de gouvernance, instabilité politique, permanence de la violence ou héritage de la violence passée – convergent fortement et plus encore sous l'effet de risques naturels, de ravageurs et de maladies transfrontières et/ou de chocs socioéconomiques. En 2010, plus de 166 millions de personnes souffrant de malnutrition vivaient dans des pays en situation de crise prolongée, soit approximativement 20 pour cent de la population mondiale sous-alimentée. Un modèle de développement différent est nécessaire dans ces pays, comme l'ont par exemple affirmé les pays du G7+ dans leur Nouvelle donne pour l'engagement dans les États fragiles<sup>29</sup>.

<sup>26</sup> FAO: La crise mondiale et la sécurité alimentaire <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/018/k6360f.pdf>

<sup>27</sup> FAO: *High and Volatile Food Prices: FAO Support to Country Level Contingency Planning* (2012).

<sup>28</sup> (Brinkman/Hendrix).

<sup>29</sup> <http://www.g7plus.org/new-deal-document/>

*Des schémas variables de résilience et de vulnérabilité*

195. Face à une catastrophe naturelle ou à une crise, nombre d'individus doivent compter sur leurs propres ressources pour protéger leur vie et leurs moyens d'existence, leur famille et leur communauté. Ils sont amenés à adopter (ou à dépendre plus étroitement) de nouvelles stratégies d'adaptation risquées ou dommageables comme par exemple réduire leur alimentation et sa diversité, abattre des arbres pour en tirer du bois de feu, cultiver le pavot pour produire de l'opium, abattre des animaux essentiels pour leur élevage ou envoyer des membres de leur famille dans des migrations longues et risquées en quête de travail, de pâturage, de bois de feu ou d'eau. Ces stratégies peuvent s'avérer efficaces à court terme ou dans un périmètre géographique délimité, mais elles risquent aussi de nuire à la résilience des écosystèmes et des communautés.

196. Le travail des enfants et des jeunes dans l'agriculture rend ceux-ci particulièrement vulnérables lorsque les ménages sont contraints d'accentuer leur dépendance vis-à-vis de ces stratégies d'adaptation. Certaines stratégies de survie ont des conséquences négatives marquées pour les éléments les plus vulnérables du foyer: enfants privés d'école, personnes âgées privées de nourriture, femmes privées d'accès aux soins de santé, jeunes hommes enrôlés de force dans les forces armées, jeunes filles réduites à la prostitution, etc. Beaucoup contractent des emprunts excessifs sans avoir les moyens de rembourser leurs dettes, ce qui finit par entraîner la saisie de leurs avoirs, notamment leurs terres, la prison pour dettes et, enfin, le mariage forcé des enfants.

197. La nature, la fréquence, l'intensité, la combinaison et la durée des catastrophes et des crises influent sur la nature de leurs effets sur des groupes différents et des écosystèmes fragiles. Les répercussions d'une catastrophe ou d'une crise sont aussi en grande partie conditionnées par des facteurs tels que le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et de connaissances, le statut socioéconomique, la culture et d'autres considérations régissant l'accès aux ressources. Les pays en situation de crise prolongée requièrent une attention particulière dans le cadre d'un programme de développement de la résilience, étant donné le rôle unique que jouent l'agriculture, les ressources naturelles et l'économie rurale dans la survie des populations ainsi que les dommages causés par des crises prolongées à l'agriculture, à l'alimentation et à la nutrition.

198. La résilience à des chocs différents varie selon les ménages, les communautés urbaines et rurales, les écosystèmes, les pays et les régions. Ces variations s'expliquent en grande partie par les stratégies et les investissements réalisés au fil des ans par les pays dans le domaine de la prévention des risques (comme l'attestent les efforts du Bangladesh en matière de réduction de risque et de préparation, qui ont très sensiblement réduit la mortalité liée aux cyclones).

*Des besoins non satisfaits*

199. L'appel 2012 à l'aide humanitaire extérieure des Nations Unies a atteint un niveau record: 7,7 milliards d'USD pour venir en aide à 51 millions de personnes. Entre 2000 et 2010, les appels de fonds des Nations Unies ont souffert d'un déficit de financement d'un tiers environ en moyenne, les catastrophes naturelles brutales attirant globalement plus de financements que les crises prolongées. Les financements vont principalement aux appels internationaux visant l'aide alimentaire, alors que les appels pour le renforcement des moyens d'existence ruraux sont systématiquement moins bien dotés, recevant en moyenne moins de la moitié des financements demandés. Les contributions souffrent des aléas d'une capacité d'attention toujours plus limitée de la part de la communauté internationale et de la baisse des ressources financières qui se portent d'une crise sur la suivante, en laissant la précédente non résolue et les « urgences oubliées » sans traitement.

*Les défis de l'aide humanitaire et de l'aide au développement et à la transition*

200. La recherche et les activités de terrain ont produit des innovations à l'appui de la réduction et de la gestion des risques pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, mais un gouffre sépare la théorie de la pratique. Il reste à mettre en forme et à appuyer adéquatement les liens stratégiques entre les initiatives d'aide humanitaire, de développement et d'investissement, dans le cadre d'un dispositif global cohérent d'aide internationale. Les investissements dans la réduction des risques et la préparation sont très éloignés des besoins. À titre d'exemple, concernant les 20 principaux bénéficiaires de l'aide humanitaire, sur 100 USD dépensés, 0,62 USD seulement a été consacré à la préparation, tous secteurs confondus, y compris l'agriculture.

201. Bien que tous s'accordent à reconnaître la nécessité d'articuler stratégies d'aide humanitaire, de relèvement et de développement et aide internationale, force est de constater un déficit de financement important des programmes de transition<sup>30</sup> et le manque de coordination entre les acteurs de l'humanitaire et du développement. Il en résulte, dans des contextes d'urgence comme de transition (y compris des situations de crise prolongée), un déséquilibre critique de l'«action sur deux fronts» préconisée par les organisations ayant leur siège à Rome, approche qui prévoit de traiter de manière complémentaire et simultanée les défis de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des moyens d'existence à court et long terme. En outre, trop peu d'attention est portée à l'impact potentiel des réponses axées sur l'offre sur la résilience des producteurs et des marchés, ainsi qu'au manque d'équilibre dans la prise en compte des différentes dimensions de la sécurité alimentaire: disponibilité, accès, stabilité et utilisation. Alors que des investissements importants sont consentis pour gérer les symptômes de malnutrition aiguë dans les situations de crise, le traitement des causes profondes à travers des actions complémentaires d'aide humanitaire et de développement a été négligé.

202. Compte tenu de l'érosion croissante de la résilience ou de la vulnérabilité accrue liées à une combinaison de chocs et de tensions, les réponses apportées à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale sont trop souvent insuffisantes et inadaptées alors même que l'investissement en soutien de l'agriculture et des moyens d'existence axés sur les ressources naturelles est un moyen efficace et rentable de gérer les risques. Il est urgent de changer de paradigme pour passer de la réponse à des situations de crise à des mesures de prévention des risques impliquant tous les acteurs concernés, et de placer la résilience des moyens d'existence au cœur du développement durable.

#### *Les principaux éléments d'une résilience renforcée face aux chocs*

203. Renforcer la résilience face aux chocs est une nécessité qui implique une volonté politique accrue, des investissements, une coordination, une expertise technique et des capacités, de l'innovation, une meilleure gestion des connaissances et un meilleur partage des responsabilités en matière de réduction des risques de catastrophe et de gestion des crises, de la part des pays, des autorités locales, des communautés, de la société civile, du secteur privé, du monde de la recherche et de la communauté internationale. Quatre éléments principaux sont pris en compte.

204. Premièrement, les capacités institutionnelles des pays et autres parties prenantes en matière de gestion des risques (prévention, préparation, atténuation, réponse, relèvement et remise en état) doivent être renforcées à tous les niveaux. Cela concerne notamment la capacité de mieux coordonner et articuler les aides publiques, privées et internationales avant, pendant et après une crise. Certains pays parviennent mieux que d'autres à gérer les crises grâce à un investissement soutenu de ressources financières, techniques et politiques pour s'adapter efficacement à leur profil multirisques.

205. Deuxièmement, il est essentiel d'améliorer sans cesse les systèmes de gestion de l'information, d'alerte rapide, d'analyse du risque et de surveillance des risques multiples concernant l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (et les questions connexes de santé publique) pour déclencher des alertes à temps, de manière précise et constructive, dans l'intérêt des populations rurales et urbaines. La dynamique des risques et les conséquences des crises doivent être suivies plus étroitement et analysées, tout comme les liens avec les institutions et les processus qui déclenchent des actions rapides, adaptées et efficaces. Ces systèmes sont d'autant plus efficaces qu'ils se fondent sur une approche proactive centrée sur les connaissances, la science, les technologies, les bonnes pratiques et les approches traditionnelles.

206. Troisièmement, si les risques sont inévitables, ils ne doivent pas nécessairement se transformer en catastrophes. Il est possible – et nécessaire – de prévenir les catastrophes naturelles, les conflits, les menaces pour la santé humaine d'origine animale et aquatique, les crises alimentaires et socioéconomiques, ou d'en atténuer les effets. Des efforts soutenus d'atténuation, adaptés au risque considéré et visant à réduire le plus possible l'impact des catastrophes, sont indispensables, en particulier en les intégrant et en les combinant avec l'adaptation aux changements climatiques<sup>31</sup>. La

<sup>30</sup> Réseau international sur les situations de conflit et de fragilité (INCAF) 2009, Groupe de travail thématique du Comité permanent interorganisations sur le relèvement accéléré (CWGER) 2008: études sur le financement de la transition.

<sup>31</sup> La Déclaration finale de Rio+20 appelle toutes les parties prenantes à «allouer en temps utile des ressources suffisantes et prévisibles pour réduire les risques de catastrophe de manière à renforcer la résilience des villes et des collectivités».

résilience peut et doit être renforcée à l'avance, comme elle doit être rétablie après une crise, pour pouvoir mieux faire face à la prochaine et inévitable menace. Il est essentiel de protéger et de promouvoir la résilience des moyens d'existence et, même en cas de crise ou de catastrophe prolongée, de préserver la production alimentaire et de protéger les consommateurs.

207. Quatrièmement, lorsque les capacités individuelles sont dépassées par l'ampleur d'une crise, il faut pouvoir compter sur des réponses d'urgence efficaces à l'échelle locale, nationale et internationale, notamment sur l'aide humanitaire et la protection, des filets de sécurité renforcés, des mécanismes d'assurance des récoltes et toute autre forme de protection sociale adaptée aux populations à risque. Dans cette perspective, une meilleure cohérence et une plus forte intégration des stratégies d'aide humanitaire, de développement et d'investissement s'imposent pour appuyer les institutions locales et nationales, avec le soutien d'un dispositif mondial efficace de coordination des acteurs de l'humanitaire.

#### *Les partenariats stratégiques, essentiels pour obtenir des résultats*

208. Renforcer la résilience des moyens d'existence dans un contexte institutionnel difficile implique un degré d'expertise hautement spécialisée, un renforcement des partenariats entre tous les groupes de parties prenantes ainsi qu'un renforcement des capacités et des engagements institutionnels. La recherche, la technologie, la gestion des connaissances, la communication et la sensibilisation à la réduction des risques et la gestion des crises pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition jouent des rôles essentiels et complémentaires. Le développement global des capacités pour renforcer les compétences techniques et fonctionnelles en matière de gestion des risques pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition à tous les niveaux – individuel, organisationnel et politique – est fondamental pour obtenir des résultats significatifs et durables.

#### **Plan d'action**

209. L'Objectif stratégique 5 s'appuie sur les collaborations multidisciplinaires qui sous-tendent le Programme-cadre de réduction des risques de catastrophe relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition de la FAO. Améliorer la résilience de l'agriculture et des moyens d'existence tributaires des ressources naturelles demeure l'objectif premier et l'intention fondamentale du continuum aide humanitaire-développement ainsi que de l'appui apporté aux pays dans cette logique, qui sont depuis toujours les moteurs de l'action de l'Organisation.

210. Dans cette perspective et compte tenu des avantages comparatifs de la FAO ainsi que de sa vaste expérience du terrain, le présent Plan d'action met l'accent sur le développement, la protection et le rétablissement de moyens d'existence résilients afin que l'intégrité des sociétés qui dépendent de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des forêts et d'autres ressources naturelles ne soit pas mise en péril par les crises. Il fait sien l'approche sur deux fronts qui consiste à prendre des mesures immédiates en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, tout en s'attaquant simultanément aux facteurs sous-jacents responsables des catastrophes et des crises. Il a pour objet de faciliter l'intégration des divers enjeux - réduction des risques et préparation, prévention, atténuation, réponse et relèvement - dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, par des processus de programmation stratégique à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale faisant intervenir tous les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de l'investissement avant, pendant et après une crise.

211. La FAO mettra à profit ses liens privilégiés avec les ministères chargés de l'agriculture, de l'élevage, des pêches, des forêts et de l'environnement. Elle s'appuiera sur sa capacité avérée à être chef de file ou à apporter sa contribution à des plateformes et mécanismes internationaux clés en faveur d'un engagement collectif dans la gestion des risques. L'Organisation exploitera aussi pleinement tous les outils et instruments éprouvés dont elle dispose en matière de gestion des risques, notamment pour l'analyse du risque (identification, évaluation, analyse des options de réponse et mise en œuvre), ses systèmes d'information en matière de sécurité alimentaire et de sécurité sanitaire des aliments ainsi que ses systèmes d'alerte rapide. Sur la base de ses évaluations impartiales et précises des impacts d'une crise et des besoins correspondants pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition, elle participera activement à des mécanismes comme les appels de fonds des Nations Unies, les évaluations des besoins d'urgence, les évaluations conjointes des besoins après les catastrophes et

après les conflits, ainsi que les évaluations des cultures et de la sécurité alimentaire. La FAO continuera de promouvoir l'initiative « Une seule santé » pour une approche collaborative, transversale et multidisciplinaire des maladies infectieuses qui se manifestent à l'interface animaux d'élevage/faune sauvage-être humain-écosystème.

212. Quatre résultantes de l'Organisation s'appuyant mutuellement, ainsi que les principaux produits correspondants, ont été définis:

**Résultante de l'Organisation 1:** Les pays et les régions disposent de systèmes juridiques, politiques et institutionnels ainsi que de cadres réglementaires applicables à la gestion des risques de crise et de catastrophe concernant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition

213. La priorité est donnée à la promotion d'un environnement propice à la gestion des nombreux aléas et des multiples risques qui menacent l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (et les questions connexes de santé publique). Il s'agit en particulier de renforcer les capacités des pouvoirs publics afin d'assurer une meilleure coordination et articulation de l'aide publique, privée et internationale.

**Produit 1.1:** La FAO appuie des cadres nationaux et internationaux solides, des protocoles et des normes permettent d'améliorer la résilience des moyens d'existence et la gestion des risques qui menacent l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (et les questions connexes de santé publique).

214. Dans le cadre d'un programme d'action cohérent visant à renforcer la résilience des moyens d'existence et mené à l'échelle mondiale, régionale et nationale, il s'agira notamment de plaider pour l'adoption et le respect, aux niveaux international et régional, de conventions, traités, lois, cadres et directives<sup>32</sup> concernant la réduction des risques de catastrophe et la gestion des crises qui mettent l'accent sur l'agriculture, la nutrition et la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments (et les questions connexes de santé publique), tout en intégrant la question de l'égalité hommes-femmes. Une coordination stratégique et des partenariats seront mis en place, en particulier entre les acteurs de l'aide humanitaire et du développement<sup>33</sup>, et en soutien direct du Cadre d'action de Hyogo. Les avis sur les politiques et les programmes en amont devront répondre aux défis socioéconomiques comme l'instabilité des prix alimentaires, les ravageurs des plantes et maladies animales transfrontières et les menaces en matière de sécurité sanitaire des aliments.

**Produit 1.2:** La réduction des risques de catastrophe et la gestion des risques de crise pour l'agriculture, la nutrition et la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments, y compris les approches du risque tenant compte de la question de l'égalité hommes-femmes, sont pleinement intégrées dans les politiques, stratégies, programmes, plateformes et plans sectoriels (agriculture, élevage, forêts et ressources naturelles), transversaux (nutrition, sécurité alimentaire, sécurité sanitaire des aliments – et les questions connexes de santé publique) et autres touchant au développement.

215. La FAO plaidera en faveur de l'intégration de la réduction des risques et de la gestion des crises dans les politiques, stratégies, cadres juridiques, réglementaires et institutionnels, plans et programmes de développement dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition. De même, il est essentiel que les stratégies de développement plurisectorielles comportant un volet «alimentation, nutrition et agriculture» intègrent la réduction des risques de catastrophe et la gestion des crises. La FAO appuiera cette intégration à l'échelle tant nationale que régionale, y compris dans les situations consécutives à des crises et en période de transition. Au niveau international, elle continuera de s'appuyer sur son guide d'analyse des systèmes de gestion des risques de catastrophes.

**Produit 1.3:** Des capacités locales et nationales solides facilitent la mise en œuvre des normes et instruments réglementaires internationaux, régionaux et nationaux pour la gestion des risques touchant à l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (et les questions connexes de santé publique).

<sup>32</sup> Par exemple, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

<sup>33</sup> Par exemple, le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) et le Comité permanent interorganisations sur le relèvement accéléré (IASC), avec ses groupes de travail thématiques.

216. Les cadres juridiques, politiques et réglementaires doivent se traduire par des actions concrètes aux niveaux régional, national et sous-national, et jusque sur le terrain, à l'échelle des communautés et des ménages. Le renforcement des capacités en vue d'améliorer la résilience des moyens d'existence s'inscrira dans le cadre d'initiatives participatives telles que les associations d'agriculteurs, les écoles pratiques d'agriculture et d'élevage, les approches communautaires (par exemple, la gestion communautaire de la prévention des incendies), les organisations de gestion des ressources et les associations professionnelles, une attention particulière étant portée à la participation et au renforcement des groupements féminins. Il s'agit de faire ainsi connaître et respecter les normes et règlements en matière de réduction des risques de catastrophe et de gestion des crises pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition.

**Produit 1.4:** L'investissement dans la gestion et la diffusion des connaissances permet aux processus et institutions juridiques, politiques et réglementaires de recenser, d'assimiler et d'appliquer les enseignements et les bonnes pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe, de gestion des crises et des transitions de sortie de crise pour l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (et les questions connexes de santé publique) en intégrant la question de l'égalité hommes-femmes.

217. Un monde dans lequel l'exposition aux risques devient «la norme» exige de nouvelles règles et orientations en matière de gestion des risques. À partir des enseignements et bonnes pratiques utiles pour les petits exploitants agricoles (par exemple, la base de données TECA sur les technologies et pratiques pour les petits producteurs agricoles, le guide sur la législation et les feux de forêt à l'intention du législateur national, la promotion et l'assurance d'une bonne nutrition en période de relèvement, etc.), la FAO appuiera les partenariats et réseaux d'apprentissage entre les parties prenantes aux niveaux mondial, régional, national et sous-national. La FAO appuiera des partenariats multipartites actifs et des réseaux d'apprentissage aux niveaux mondial, régional, national et infranational. Parmi les bénéficiaires, on peut indiquer les institutions internationales, les organismes nationaux, la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé et les organisations communautaires locales. Une attention particulière sera portée aux associations communautaires pour leur permettre de développer leurs propres connaissances et d'acquérir l'autonomie voulue pour la réduction des risques pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition et la gestion des crises au niveau local.

**Résultante de l'Organisation 2:** Les pays et les régions fournissent régulièrement des informations et déclenchent des interventions rapides pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles pesant sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition.

218. Les domaines d'action essentiels pour permettre la prise de décisions face à des risques multiples pour l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (et les questions connexes de santé publique) et assurer ainsi des alertes précises, rapides et efficaces au profit des populations rurales et urbaines, sont les suivants: évaluation et communication du risque, analyse prospective, surveillance et suivi, alerte rapide et analyse et diffusion de l'information.

**Produit 2.1:** Des mécanismes d'identification, de suivi et d'alerte rapide efficace face à des risques menaçant à court, moyen et long terme l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (et les questions connexes de santé publique) sont en place et renforcés pour faire face aux menaces aux niveaux mondial, régional, national et local.

219. La recherche du consensus pour un processus décisionnel transparent et ouvert passera notamment par la communication sur le risque, la participation des parties prenantes, l'élaboration d'outils communs de classification et l'analyse des réponses. La FAO s'attachera à consolider ses biens publics mondiaux dans ce domaine, en mettant l'accent sur l'analyse des tendances, y compris pour les menaces émergentes touchant les systèmes à risque et les crises prolongées. Elle s'efforcera également de renforcer, d'harmoniser et de promouvoir la cohérence et la complémentarité des systèmes de suivi, d'alerte rapide et d'analyse des risques pour l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments, qui doivent être intégrés et tenir compte des questions d'égalité hommes-femmes. La mise en place de systèmes nationaux embrassera en particulier la



formulation de stratégies de suivi socioéconomique et biophysique efficaces et le développement de capacités et de mécanismes pluridisciplinaires et transversaux.

**Produit 2.2:** Amélioration des capacités des pays et des communautés à recenser, surveiller et évaluer les risques, à réaliser une évaluation des besoins et une analyse des réponses et à agir face à une menace imminente pesant sur l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (et les questions connexes de santé publique).

220. En accordant une attention particulière aux «points chauds», la FAO appuiera l'engagement et les capacités des autorités régionales, nationales et locales en matière de cartographie multirisques, qui utilise des outils comme la prévision climatique saisonnière, l'évaluation rapide des risques, la communication sur les risques et l'analyse des réponses possibles. La participation des hommes comme des femmes à ces évaluations et à l'élaboration des réponses est cruciale pour mettre en place des systèmes d'information et d'alerte rapide efficaces, au même titre que la collecte des données ventilées par sexe et par âge. À cet égard, les approches participatives telles que l'analyse de la chaîne causale de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle liée à une catastrophe ou à une crise ont prouvé leur efficacité.

**Résultante de l'Organisation 3:** Les pays appliquent des mesures de prévention et d'atténuation des impacts qui permettent de réduire les risques pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition

221. L'objectif est d'améliorer la résilience des moyens d'existence exposés à un risque imminent de crise, en misant sur la réduction des risques, la mise en place de capacités renforcées et l'adoption de mesures efficaces pour prévenir et atténuer l'impact des aléas multiples et interconnectés, des catastrophes, des crises alimentaires, des chocs socioéconomiques et des conflits localisés liés aux ressources. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un changement d'orientation radical, comportant le passage d'une approche sectorielle et «mono-risque» à une approche intégrée multisectorielle et «multi-risques». L'objectif est de promouvoir la résilience écologique, économique et sociale est favorisée par la mise en œuvre d'approches écosystémiques. Dans l'ensemble, cette résultante promeut et favorise des investissements plus importants et plus avisés, en vue de réduire les risques et d'améliorer la résilience au fil des ans.

**Produit 3.1:** Les stratégies et les interventions qui en découlent ont pour effet d'améliorer la résilience des moyens d'existence exposés au risque grâce à des efforts de prévention et d'atténuation permettant de réduire au maximum les effets potentiels d'une catastrophe ou d'une crise sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition aux niveaux national, infranational et local.

222. Les stratégies et programmes devraient élargir l'éventail des options offertes aux ménages vulnérables concernant leurs moyens d'existence et faire le lien entre ces options et les possibilités plus larges de protection sociale. Cette démarche implique la sensibilisation des consommateurs et l'acquisition de compétences permettant de faire face à des menaces d'ordre alimentaire. La FAO soutiendra les gouvernements et les communautés dans la diversification et l'intensification durable des moyens d'existence dans une perspective de développement de capacités productives à faire face et s'adapter pour les personnes vulnérables – hommes et femmes – et de réduction des inégalités entre les sexes. En collaboration avec ses partenaires, elle s'efforcera d'améliorer l'accès, la disponibilité et la qualité de la protection sociale (notamment filets de sécurité, transferts assortis de conditions, micro-assurance des récoltes/du bétail, etc.), celle-ci représentant un pilier de la diversification des moyens d'existence pour les populations à risque.

**Produit 3.2:** Les orientations fournies pour la conception et l'exécution de programmes sectoriels et de programmes de prévention et de remise en état des infrastructures se traduisent par des systèmes de production agricole et de commercialisation «à l'épreuve des crises» pour les moyens d'existence et les écosystèmes.

223. Parmi les actions qui ont fait leurs preuves aux fins du renforcement de la résilience figurent notamment les canaux d'irrigation à l'épreuve des inondations, les petites infrastructures agricoles résistantes aux intempéries (par exemple, entrepôts de semences, abris pour le bétail et structures de commercialisation, conçus pour résister à de fortes chutes de neige, à des cyclones ou à des inondations) et les mesures de collecte de l'eau et de conservation des sols pour réduire les risques de

sécheresse et autres. Forte de son expérience dans la remise en état des infrastructures et la conception des systèmes de production et de commercialisation dans les situations consécutives à des conflits et des crises comme en période de transition, la FAO continuera d'élaborer des lignes directrices tenant compte de la question de l'égalité hommes-femmes et d'œuvrer à leur mise en œuvre en concertation avec les gouvernements et les partenaires.

**Produit 3.3:** Des programmes pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition intégrant la question des conflits réduisent les risques de conflits localisés liés à l'accès aux pâturages, aux forêts et aux terres agricoles, aux lieux de pêche, à l'eau, aux arbres et à d'autres ressources naturelles.

224. Un contexte de violence peut transformer les actifs appartenant à des ménages et à des communautés en passifs menaçant leurs vies et leurs moyens d'existence, témoignant ainsi de la double fonction des ressources naturelles qui sont à la fois cruciales pour la survie et la cible d'attaques violentes. Comprendre les dynamiques des ménages et des communautés et concevoir des initiatives pour l'agriculture et les ressources naturelles en conséquence permettrait de réduire les risques et de contribuer à une paix et une stabilité durables, en particulier dans les périodes de transition. En concertation avec les gouvernements et les communautés, la FAO s'efforcera d'analyser et d'atténuer les risques de conflit qui sont enracinés dans les systèmes agraires, notamment à travers la promotion de l'adhésion aux conventions, lois, droits, directives et normes visant à protéger l'agriculture, l'alimentation et la nutrition dans les situations de conflit.

**Produit 3.4:** Les expériences, techniques et bonnes pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe pour l'alimentation, l'agriculture et la nutrition sont consignées, mises à l'essai et diffusées en vue d'une plus large application avant, pendant et après les crises.

225. Les investissements qui aident des populations vulnérables à résister aux chocs et à faire face aux crises sont encouragés depuis de nombreuses années. Ils concernent notamment la diversification des cultures, la conservation des sols (agriculture de conservation), l'agroforesterie, la gestion des bassins hydrographiques, la collecte de l'eau, les banques de céréales villageoises et les accords sur l'accès aux terres communales et à l'eau. La FAO continuera d'appuyer l'expérimentation et la diffusion des nouvelles technologies et pratiques, en mettant l'accent sur leur application dans des zones agroécologiques spécifiques exposées au risque de catastrophe et de crise, en tenant compte du contexte socioéconomique et culturel. Grâce à la progression des connaissances, les stratégies innovantes d'adaptation et de préservation des moyens d'existence mises en œuvre par les producteurs (hommes et femmes) et leurs communautés seront prises en compte, à plus grande échelle, dans les stratégies et les actions de préparation aux catastrophes, de réponse, de relèvement et de transition. La FAO encouragera la diffusion de ces connaissances, en collaboration avec les gouvernements, le secteur privé et les services de vulgarisation.

**Résultante de l'Organisation 4:** Les pays et les régions touchés par des catastrophes et des crises ayant un impact sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition sont préparés à ces situations et gèrent des interventions efficaces

226. L'objectif est d'assurer une meilleure protection et de restaurer la résilience pendant et après les crises. Il s'agit notamment d'élaborer des stratégies à plus long terme pour renforcer les capacités de «ceux qui sont en première ligne», autrement dit les plus proches des populations touchées et les mieux à même d'apporter une réponse rapide et efficace. Des initiatives seront menées en parallèle pour renforcer l'efficacité des interventions d'aide humanitaire et de redressement de la FAO.

**Produit 4.1:** En temps de crise, l'action humanitaire protège efficacement les vies et les moyens d'existence des agriculteurs, des éleveurs, des pêcheurs, des communautés tributaires des arbres et de la forêt, ainsi que des groupes marginaux.

227. L'aide doit être fournie dans des conditions conformes aux principes humanitaires. Il s'agit en particulier de plaider pour la protection des personnes (y compris les personnes déplacées sous l'effet d'une crise) et leur accès aux ressources et aux systèmes de production et de commercialisation agricoles en s'appuyant sur les conventions internationales, régionales et nationales, ainsi que sur les lois et coutumes en vigueur. La FAO appuiera les efforts des gouvernements dans ce sens et assurera, sur demande et en cas de besoin, le rôle de chef de file pour coordonner et mobiliser les ressources et

mener les actions humanitaires dans les pays touchés, en veillant à en rendre compte aux bénéficiaires. Pour remplir efficacement ces fonctions, la FAO veillera à se tenir prête en s'assurant périodiquement de l'état de ses capacités de réponse rapide, régies par les procédures opérationnelles normalisées. De même, l'assistance portera sur la formulation et la mise à jour des plans nationaux de préparation et d'intervention d'urgence tenant compte de la question de l'égalité hommes-femmes, pour la gestion des menaces pesant sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition.

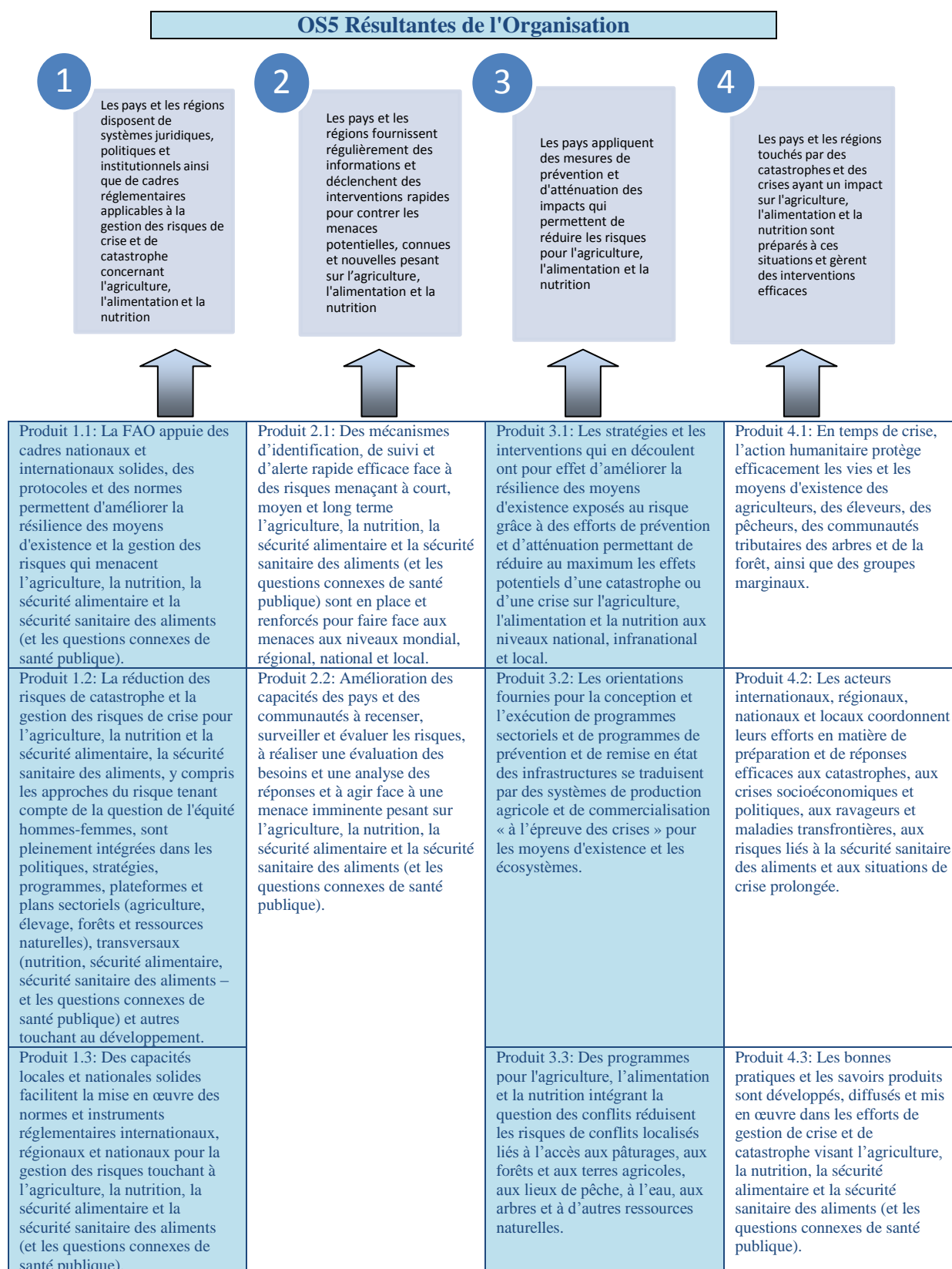
228. Parallèlement à l'attention portée à ses propres capacités de gestion de crise, la FAO s'efforcera de renforcer les capacités des pays et de ses autres partenaires en matière d'action humanitaire en termes d'expertise technique, de sensibilisation et d'appui à la coordination dans les situations de crise affectant les systèmes agricoles et alimentaires. Le renforcement des capacités visera donc à obtenir des engagements humanitaires plus solides et plus responsables ainsi qu'à préparer le relèvement d'après-crise, la transition et le développement à long terme. L'action préventive en amont d'une crise (tout comme celle qui est menée pendant et après les crises) vise à améliorer la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité, la sécurité et la qualité de l'approvisionnement alimentaire, grâce par exemple à l'établissement de systèmes de multiplication des semences locales qui sont particulièrement importants pour s'assurer que les petits producteurs vulnérables disposent de semences de qualité et adaptées (à cycle plus court).

Produit 4.2: Les acteurs internationaux, régionaux, nationaux et locaux coordonnent leurs efforts en matière de préparation et de réponses efficaces aux catastrophes, aux crises socioéconomiques et politiques, aux ravageurs et maladies transfrontières, aux risques liés à la sécurité sanitaire des aliments et aux situations de crise prolongée.

229. En qualité de co-chef de file du Module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire et de «prestataire de dernier recours» du Comité permanent interorganisations, la FAO plaidera en faveur d'un financement pluriannuel de mesures visant à atténuer l'impact des crises, à améliorer la préparation et assurer une réponse et un redressement plus efficaces, en particulier à l'appui des plans et actions pilotés par les gouvernements ou élaborés à l'échelle régionale et internationale. Le succès de cette stratégie dépend du renforcement des liens entre tous les acteurs intervenant à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale dans les questions touchant à l'agriculture, à la sécurité alimentaire, à la sécurité sanitaire des aliments et à la nutrition.

Produit 4.3: Les bonnes pratiques et les savoirs produits sont développés, diffusés et mis en œuvre dans les efforts de gestion de crise et de catastrophe visant l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (et les questions connexes de santé publique).

230. Les connaissances et les bonnes pratiques acquises dans le cadre des programmes d'intervention d'urgence peuvent aussi être appliquées à la gestion à plus long terme du risque de crise, en particulier dans les contextes de crises et de conflits récurrents. La FAO s'efforcera de resserrer ses liens de responsabilité avec les populations « à risque », les gouvernements et ses autres partenaires, notamment par des mécanismes participatifs de retour d'expérience des communautés qui permettront d'orienter les engagements en matière de gestion des crises. Elle s'efforcera également de promouvoir une évaluation des impacts tenant compte de la question de l'égalité hommes-femmes, ainsi que des programmes d'intervention d'urgence touchant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition, validés par les pairs. L'Organisation apportera sa contribution à des réseaux d'apprentissage humanitaires tels que le Réseau d'apprentissage actif pour la transparence et la performance de l'action humanitaire (ALNAP) et l'initiative MICROCON d'analyse microéconomique des conflits violents, ainsi qu'aux plateformes pour la réduction des risques et la gestion des crises à l'échelle mondiale, régionale et nationale (en particulier la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles des Nations Unies, la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, le Global Risk Forum de Davos, les mécanismes régionaux de l'Union africaine visant les questions liées à la sécheresse et au changement climatique, les systèmes d'alerte rapide en cas de conflits, etc.).



|  |  |   |
|--|--|---|
| <p>Produit 1.4: L'investissement dans la gestion et la diffusion des connaissances permet aux processus et institutions juridiques, politiques et réglementaires de recenser, d'assimiler et d'appliquer les enseignements et les bonnes pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe, de gestion des crises et des transitions de sortie de crise pour l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (et les questions connexes de santé publique) en intégrant la question de l'équité hommes-femmes.</p> |  | <p>Produit 3.4: Les expériences, techniques et bonnes pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe pour l'alimentation, l'agriculture et la nutrition sont consignées, mises à l'essai et diffusées en vue d'une plus large application avant, pendant et après les crises.</p> |
|--|--|---|

### Indicateurs et cibles

231. Conformément à la visée et à la stratégie de l'OS 5, le cadre de suivi est destiné à évaluer comment l'engagement accru et les capacités améliorées en matière de gestion des risques de catastrophe et de crise, de veille et d'alerte rapide, de prévention et d'atténuation des risques dans les domaines agricole, alimentaire et nutritionnel permettent d'améliorer la résilience des moyens d'existence.

232. En 2013, la FAO et ses partenaires apporteront leur dernière contribution – qui sera précisée dans le courant de l'année – à l'élaboration et à l'achèvement du cadre de suivi. Les données destinées à alimenter les indicateurs choisis émaneront de sources secondaires existantes et d'enquêtes nationales, qui seront réalisées en synergie avec d'autres équipes stratégiques. Des données de référence sont établies sur la base de certains indicateurs du PMT/PTB 2010-2013. D'ailleurs, plusieurs indicateurs du PMT/PTB 2010-2013 sont maintenus et ont été intégrés dans le cadre de suivi de cet OS. La méthodologie relative aux données de référence, à l'échantillonnage et aux cibles sera élaborée plus avant dans le contexte de l'approche globale appliquée en matière de suivi en 2013.

| Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise   |   |  |                             |                             |
|--|---|--|-----------------------------|-----------------------------|
| Indicateurs provisoires au niveau de l'OS (et source)  |   |  |                             |                             |
| 5.1. Atténuation de l'exposition aux risques ( <i>SMIAR, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, SIPC</i> )   |   |  |                             |                             |
| 5.2. Atténuation de la dépendance à l'égard de l'aide alimentaire et de la malnutrition ( <i>PAM, UNICEF</i> )   |   |  |                             |                             |
| Résultant de l'Organisation 1: Les pays et les régions disposent de systèmes juridiques, politiques et institutionnels ainsi que de cadres réglementaires applicables à la gestion des risques de crise et de catastrophe concernant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition |   |  |                             |                             |
|  | Indicateur provisoire   | Donnée de référence provisoire   | Cible provisoire (fin 2015) | Cible provisoire (fin 2017) |
| 1.1  | Existence aux niveaux national et régional de politiques, de stratégies et/ou de cadres réglementaires applicables à la gestion et à la réduction des risques de catastrophe intéressant l'agriculture, l'alimentation, la nutrition et les secteurs connexes | 45 pays ont élaboré ou adopté des politiques nationales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments sur la base d'évaluations rationnelles et dans le cadre de processus participatifs (D2.1)                        | 50                          | À déterminer                |
| 1.2  | Une autorité et des ressources adéquates sont spécialement consacrées à la mise en œuvre, à tous les niveaux administratifs, de plans et d'activités visant à réduire les risques de catastrophe intéressant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition    | 51 pays en développement ou en transition possèdent ou mettent en place des services efficaces et uniformes d'inspection et de certification des aliments, en accord avec les recommandations internationales (D3.2)                 | À déterminer                | À déterminer                |
| 1.3  | La réduction des risques de catastrophe fait partie intégrante des politiques, des stratégies et des plans intéressant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition  | 12 pays particulièrement exposés aux catastrophes ont intégré des plans d'action spécifiques pour la réduction des risques de catastrophe intéressant l'agriculture dans leurs plans nationaux pour la gestion de ces risques (I1.3) | 15                          | À déterminer                |

| <b>Résultante de l'Organisation 2: Les pays et les régions fournissent régulièrement des informations et interviennent rapidement face à des menaces potentielles, connues et nouvelles pesant sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition</b> |  |  |   |                                    |
|--|--|--|---|------------------------------------|
|  | <b>Indicateur provisoire</b>   | <b>Donnée de référence provisoire</b>  | <b>Cible provisoire (fin 2015)</b>  | <b>Cible provisoire (fin 2017)</b> |
| 2.1  | Des systèmes sont en place pour recueillir, suivre et partager les données sur les principaux dangers et vulnérabilités liés aux risques intéressant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition   | 2 pays pilotent un système intersectoriel de suivi des politiques et programmes fondés sur les résultats répondant aux préoccupations relatives à l'insécurité alimentaire, à la faim et à la malnutrition (H1.3)  | 5   | À déterminer                       |
| 2.2  | Des systèmes d'analyse des risques et d'alerte rapide permettant de communiquer avec les communautés sont en place pour tous les risques majeurs qui intéressent l'agriculture, l'alimentation et la nutrition   | 27 pays vulnérables ont établi, ou prennent des mesures pour les améliorer, des systèmes d'alerte rapide pour l'agriculture et la sécurité alimentaire utilisant des plateformes coordonnées (I1.1)  | 35  | À déterminer                       |
| 2.3  | Analyse factuelle et utilisation de données relatives aux dangers et vulnérabilités permettant d'éclairer les décisions relatives à la planification et à la mise en œuvre de la gestion et de la réduction des risques de catastrophe intéressant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition | À déterminer   | À déterminer  | À déterminer                       |
| <b>Résultante de l'Organisation 3: Les pays appliquent des mesures de prévention et d'atténuation des impacts qui permettent de réduire les risques pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition</b>   |  |  |   |                                    |
|  | <b>Indicateur provisoire</b>   | <b>Donnée de référence provisoire</b>  | <b>Cible provisoire (fin 2015)</b>  | <b>Cible provisoire (fin 2017)</b> |
| 3.1  | Mise en œuvre effective, à tous les niveaux administratifs, de bonnes pratiques, d'approches et de technologies permettant de réduire les risques pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition   | <p>12 pays ont recours à des systèmes de lutte préventive contre le criquet pèlerin ou à l'application intégrée à grande échelle de la technique de l'insecte stérile et 13 pays misent sur les applications nucléaires (A2.4)</p> <p>27 pays ont adopté des mesures visant à améliorer la gestion du cycle de vie des pesticides afin de réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement (A3.1)</p> <p>43 pays en développement ou en transition ont élaboré une stratégie nationale assortie de plans d'action, dans le but de renforcer la sensibilisation et l'éducation du public sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, y compris les bénéfices nutritionnels (D3.4)</p> <p>4 pays ont suivi les approches recommandées par la FAO pour la gestion communautaire de la prévention des feux et 50 formateurs ont été formés (E4.2)</p> <p>8 pays ou organisations de gestion de bassins fluviaux mettent en œuvre des stratégies d'adaptation à la pénurie d'eau tenant compte des recommandations de la FAO (Cadre d'action global contre la pénurie d'eau) (F2.1)</p> | <p>24 (A2.4)</p> <p>35 (A3.1)</p> <p>À déterminer</p> <p>10 pays et 80 formateurs formés (E4.2)</p> <p>À déterminer</p> | À déterminer                       |

|   |  |  |  |                                    |
|---|--|--|--|------------------------------------|
| 3.2   | Des mesures de protection sociale intéressant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition sont mises en œuvre afin de réduire la vulnérabilité des populations à risque ou touchées  | À déterminer   | À déterminer   | À déterminer                       |
| 3.3   | Une coordination des différentes parties prenantes assurée au niveau national et un mécanisme multisectoriel opérationnel pour la gestion et la réduction des risques de catastrophe permettent de focaliser les interventions intéressant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition sur la réduction des risques de catastrophe | 27 pays ont mis en œuvre, avec l'aide de la FAO, une approche groupée de la sécurité alimentaire pour la définition et la gestion des interventions d'urgence (I2.2)   | 49 (I2.2)  | À déterminer                       |
| <b>Résultante de l'Organisation 4: Les pays et les régions touchés par des catastrophes et des crises ayant un impact sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition sont préparés à ces situations et mieux à même de gérer des interventions efficaces</b> |  |  |  |                                    |
|   | <b>Indicateur provisoire</b>   | <b>Donnée de référence provisoire</b>  | <b>Cible provisoire (fin 2015)</b>                               | <b>Cible provisoire (fin 2017)</b> |
| 4.1   | Des plans de préparation aux catastrophes et d'intervention d'urgence pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition ont été mis en place à tous les niveaux administratifs pour réduire efficacement les risques de catastrophe   | 28 pays et partenaires ont intégré l'agriculture et la sécurité alimentaire dans leurs plans d'intervention d'urgence. (I1.2)<br><br>2 plans d'intervention d'urgence nationaux ont été élaborés pour faire face à des menaces spécifiques de ravageurs et de maladies, autres que le criquet pèlerin, y compris les adventices et les plantes ligneuses (A2.3)<br><br>65 pays en développement ou en transition ont bénéficié, dans le cadre de leur action aux niveaux national et régional, d'une aide et d'un appui de la FAO aux fins de la prévention et de la lutte contre les principales maladies animales et zoonotiques (animaux domestiques terrestres et animaux aquatiques, faune sauvage) (B2.2)<br><br>31 pays en développement ou en transition ont élaboré des programmes de sécurité sanitaire des aliments fondés sur les principes de l'analyse des risques, y compris des plans de préparation aux situations d'urgence, qui tiennent compte des meilleures pratiques de la FAO (D3.1) | À déterminer<br><br>30 (A2.3)<br><br>100 (B2.2)<br><br>34 (D3.1) | À déterminer                       |
|   | <b>Indicateur provisoire</b>   | <b>Donnée de référence provisoire</b>  | <b>Cible provisoire (fin 2015)</b>                               | <b>Cible provisoire (fin 2017)</b> |
| 4.2   | Existence d'un mécanisme de coordination technique et institutionnel et de capacités d'exécution, efficaces et fiables, pour la gestion des crises et des catastrophes intéressant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition   | 56 pour cent des pays ont élaboré et mis en œuvre, avec l'appui de la FAO, des plans de relèvement ou des stratégies de mobilisation de ressources pour la relance agricole et la transition (I3.1)<br><br>27 pays ont mis en œuvre, avec l'aide de la FAO, une approche groupée de la sécurité alimentaire pour la définition et la gestion des interventions d'urgence (I2.2)  | 75% des pays (I3.1)<br><br>49 (I2.2)                             | À déterminer                       |

|     |  |   |                     |              |
|-----|--|---|---------------------|--------------|
| 4.3 | Des mesures de réduction des risques pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition sont intégrées dans les plans et les interventions d'urgence, de redressement après une catastrophe, de transition et de développement | 59 pour cent des pays ont reçu une aide de la FAO pour le renforcement des capacités après une crise et ont ainsi pu prendre des mesures pour renforcer la résilience des systèmes alimentaires et agricoles (I3.2) | 80% des pays (I3.2) | À déterminer |
|-----|--|---|---------------------|--------------|

### *Initiative régionale (Objectif stratégique 5)*

#### **Le Sahel et la Corne de l'Afrique**

233. Les ministères clés et les autorités locales chargés de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition ne sont pas suffisamment préparés à gérer des dangers et des profils de risques de plus en plus complexes. Même les pays les plus solides et les institutions les mieux préparées peuvent être dépassés par l'ampleur de certaines catastrophes ou crises, comme l'ont montré les catastrophes dévastatrices survenues ces dernières années. Les conférences régionales et les comités techniques de la FAO ont demandé que les pays et les populations à risque bénéficient d'un soutien systématique dans divers domaines: réduction des risques de crise et de catastrophe, prévention, préparation, atténuation, réponse et relèvement, gouvernance efficace de la biosécurité et adaptation au changement climatique, y compris l'atténuation de ses effets. Dans le même temps, il faudra tenir compte de la diversité et de la spécificité des régions. Cette initiative régionale vise deux régions d'Afrique particulièrement exposées à des risques multiples et aux catastrophes naturelles: le Sahel et la Corne de l'Afrique.

234. Dans une région aussi hétérogène, de nombreuses menaces pèsent sur la résilience des moyens d'existence, en particulier les sécheresses, les inondations et autres catastrophes naturelles (cyclones, séismes, tsunamis), le VIH et le SIDA, l'extension des zones arides et semi-arides, les effets du changement climatique, le manque d'eau, les crises prolongées, les infestations acridiennes, les crises prolongées, les menaces de maladies animales transfrontières, les conflits entre agriculteurs et éleveurs nomades, les menaces pesant sur la sécurité sanitaire des aliments, ainsi que les feux de forêts et autres incendies. Ces menaces appellent le développement de capacités multidisciplinaires qui permettent de renforcer la résilience par un ensemble d'actions cohérentes: interventions d'urgence, activités de développement, investissements et autres mesures.

235. Cette initiative programmatique régionale est axée sur la première Résultante de l'Organisation; l'attention est donc portée sur la réduction des risques et la gouvernance de la gestion des crises, notamment:

- a) la réduction des risques de catastrophe et la gestion des risques de crise pour l'agriculture, la nutrition et la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments, y compris les approches du risque tenant compte de l'équité hommes-femmes, intégrées dans les politiques, stratégies, programmes, plateformes et plans sectoriels (agriculture, élevage, foresterie et ressources naturelles), transversaux (nutrition, sécurité alimentaire, sécurité sanitaire des aliments – et les questions connexes de santé publique) et autres touchant au développement;
- b) des capacités locales et nationales solides facilitant la mise en œuvre des normes et instruments réglementaires internationaux, régionaux et nationaux pour la gestion des risques touchant à l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (et les questions connexes de santé publique);
- c) l'investissement dans la gestion et la diffusion des connaissances permettant aux processus et institutions juridiques, politiques et réglementaires de recenser, d'assimiler et d'appliquer les enseignements et les bonnes pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe, de gestion des crises et des transitions de sortie de crise pour l'agriculture, la nutrition, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments (et les questions connexes de santé publique) en intégrant la question de l'équité hommes-femmes.



236. Dans le Sahel et la Corne de l'Afrique, ces produits se concrétiseront principalement sous forme de trois « sous-produits » qui serviront de base pour une action cohérente et continue sur plusieurs plans: interventions d'urgence, redressement, transition, développement, investissements et action des pouvoirs publics. Il s'agira ainsi d'améliorer la résilience des moyens d'existence dans ces deux sous-régions, en étroite collaboration avec les pays, les autorités régionales, les donateurs et les ONG. Ces sous-produits sont les suivants: a) des programmes pluriannuels de renforcement de la résilience dans le Sahel et la Corne de l'Afrique sont mis au point et pris en charge à tous les niveaux; b) des partenariats stratégiques entre l'IGAD, le CILSS<sup>34</sup> et la FAO visant à améliorer la résilience face à des dangers multiples sont amorcés et consistent à assurer un apprentissage interrégional dans ce domaine, ainsi que la collecte et la diffusion de bonnes pratiques; et c) une étude de référence sur les aspects économiques de la résilience en zones arides d'Afrique subsaharienne est réalisée en collaboration avec la Banque mondiale et le GCRAI.

---

<sup>34</sup> Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD); Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS).